

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
لجنة تنظيم عمليات البورصة ومراقبتها
- سلطة ضبط السوق المالي -



2025



التقرير السنوي

نشاط سوق القيم المنقولة (السوق المالي)

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

لجنة تنظيم عمليات البورصة ومراقبتها

- سلطة ضبط السوق المالي -



التقرير السنوي 2025

نشاط سوق القيم المنقولة

(السوق المالي)

مُلخّص

كلمة رئيس لجنة تنظيم عمليات البورصة ومراقبتها

شكّل عام 2025 مرحلة جديدة في مسار تعزيز وتطوير السوق المالية الجزائرية، إذ يندرج ضمن الديناميكية التحولية التي تم الشروع فيها منذ سنة 2023، والرامية إلى تعزيز دور سوق رؤوس الأموال في تمويل الاقتصاد الوطني، والارتقاء بجاذبيته، وترسيخ الشروط اللازمة لحسن سيره.



وفي ظل بيئة مالية تشهد تحولات عميقة، لاسيما بفعل تسارع التحولات التكنولوجية، وظهور أنماط جديدة للتمويل، وتطور المعايير الدولية في مجال التنظيم والرقابة، تكتسي مهمة لجنة تنظيم عمليات البورصة ومراقبتها أهمية متزايدة، سواء في مجال التنظيم أو تطوير السوق وعصرنته.

وقد تميزت سنة 2025 بتسجيل تقدم ملحوظ في نشاط البورصة، حيث بلغت القيمة السوقية 744.5 مليار دينار، مقابل 521.7 مليار دينار في نهاية سنة 2024، أي بارتفاع تجاوز 42%. كما سجل نشاط التداول تسارعاً ملحوظاً، من خلال تداول 7.78 مليون ورقة مالية، بقيمة إجمالية للمعاملات بلغت 15.02 مليار دينار. وقد دعمت هذه الديناميكية، على وجه الخصوص، عملية إدراج بنك التنمية المحلية في البورصة، والتي ساهمت في توسيع قائمة الأوراق المالية المدرجة وتعزيز القيمة السوقية للسوق.

وعلى الرغم من أهمية هذه النتائج، التي تبعث على التفاؤل، إلا أنه يتعين تقييمها ضمن منظور أوسع؛ إذ لا تقاس درجة نضج السوق المالية فقط بتطور مستويات نشاطها وحجم معاملاتها، وإنما تقاس أيضاً بمدى عمقها وسيولتها، وبمدى تنوع قاعدة المستثمرين والجهات المصدرة، فضلاً عن قدرتها على الإسهام بصورة أكبر في تمويل الاقتصاد.

وانطلاقاً من هذا المنظور، واصلت لجنة تنظيم عمليات البورصة ومراقبتها، خلال سنة 2025، جهودها الرامية إلى عصرنة الإطار التنظيمي المطبق على السوق المالية. وقد مكّن اعتماد نصوص تنظيمية جديدة ركّزت على تعزيز الشفافية والحوكمة وحماية المستثمرين وفعالية آليات السوق. ويُعد الإطار الجديد المتعلق بالإفصاح عن المعلومات المالية، في هذا الصدد، خطوة هامة في مجال تعزيز الشفافية والارتقاء بجودة المعلومات التي تنشرها الشركات المدرجة.

وبالتوازي مع ذلك، واصلت اللجنة جهودها الرامية إلى تنويع مصادر التمويل. ويشكل تطوير رأس المال الاستثماري أحد المحاور الهامة لهذا المسعى. فإلى غاية نهاية سنة 2025، بلغ عدد مساهمات شركات رأس المال الاستثماري 184 مساهمة في مؤسسات صغيرة ومتوسطة، بمبلغ إجمالي قدره 10.96 مليار دينار. كما تميزت السنة باعتماد أول صندوق مشترك للتوظيف في رأس المال المخاطر، بطاقة استثمارية قدرها 3 مليارات دينار، مخصص لمرافقة المؤسسات غير المدرجة ذات إمكانات النمو المرتفعة.

كما شكل تطوير سوق سندات الدين تقدماً هاماً خلال سنة 2025. فلأول مرة، تم إدراج ثلاثة قروض سنديّة للتداول في هذا السوق، بمبلغ إجمالي قدره 22 مليار دينار. وتعكس هذه العمليات التطور التدريجي لسوق السندات كمصدر تمويل مكمل للشركات والذي يساهم في توسيع إمكانيات تعبئة الادخار الوطني.

كما يقتضي تعزيز السوق المالية الارتقاء بجودة المعلومات المالية وتعزيز مستوى الشفافية، إلى جانب ضمان احترام جميع المتدخلين للالتزامات القانونية والتنظيمية المطبقة. وقد مكّنت أعمال الرقابة المنجزة خلال السنة المالية من الوقوف على إحراز تقدم في هذا المجال، مع تسجيل بعض النقائص التي تستدعي مواصلة جهود التحسيس والمرافقة وتعزيز أعمال المتابعة والرقابة، بما يضمن الامتثال الفعّال للأحكام التنظيمية ذات الصلة.

وفي السياق ذاته، واصلت لجنة تنظيم عمليات البورصة ومراقبتها تعزيز منظومتها للوقاية من تبييض الأموال وتمويل الإرهاب ومكافحتهما، بالتوازي مع مواصلة تطوير قدرات إطاراتها وموظفيها ورفع مستوى كفاءاتهم، وتعزيز مهارات مهنيي السوق، بما يساهم في ترسيخ الممارسات المهنية السليمة ودعم كفاءة السوق المالية واستقرارها.

ويُعدّ التكوين وتنمية الكفاءات والخبرات، إلى جانب ترقية التربية والثقافة المالية، من الأولويات الأساسية في إطار الجهود الرامية إلى تطوير السوق المالية وتعزيز كفاءات المتدخلين فيها. وفي هذا السياق، تعكس الشراكات التي أبرمتها اللجنة مع الجامعات وهيئات التكوين والمتعاملين الاقتصاديين، إلى جانب إنشاء الأكاديمية الجزائرية للتكنولوجيا المالية، حرصها على توثيق الصلة بين السوق المالية ومحيطها الأكاديمي والمقاولاتي، وتعزيز انفتاحها على الكفاءات والخبرات الوطنية.

كما تندرج هذه المبادرات ضمن مساعي اللجنة إلى دعم تطوير الموارد البشرية المتخصصة، ومواكبة التحولات التي يشهدها القطاع المالي، والمساهمة في إعداد الكفاءات المؤهلة القادرة على الاستجابة لمتطلبات السوق المالية وتحديات تطورها المستقبلية.

وعلى الصعيد الدولي، واصلت لجنة تنظيم عمليات البورصة ومراقبتها تعزيز علاقاتها مع نظيراتها ومع المنظمات الدولية والإقليمية المرجعية. وتشكل رئاسة اتحاد هيئات الأوراق المالية العربية، خلال عهدة

2025-2026، على وجه الخصوص، اعترافاً بالدور الفاعل الذي تضطلع به اللجنة في مجال التعاون الإقليمي.

وعليه، تمثل الإنجازات المسجلة خلال سنة 2025 محطة مهمة في مسار تطوير السوق المالية، دون أن تشكل، في حد ذاتها، غاية نهائية. إذ يتعين أن تقضي المرحلة المقبلة إلى ترسيخ المكتسبات المحققة وتعزيز هذا المسار، من خلال توسيع عرض الأوراق المالية، وتنويع الأدوات والمنتجات المالية، والارتقاء بمستوى السيولة، وتوسيع قاعدة المستثمرين، وتعزيز مساهمة السوق في تمويل المؤسسات الصغيرة والمتوسطة والمؤسسات المبتكرة.

وقد بدأت الجهود المبذولة في هذا الاتجاه تُترجم إلى نتائج ملموسة، يُنتظر أن تتعزز خلال سنة 2026، بالتوازي مع التوسع التدريجي في قائمة الأوراق المالية المدرجة ودخول جهات مصدرة جديدة ذات قطاعات ونماذج اقتصادية متنوعة. وتعكس هذه التطورات تنامي قدرة السوق المالية على مواكبة احتياجات المؤسسات على اختلاف أحجامها وخصائصها ونماذج أعمالها، وتعزيز دورها في تعبئة المدخرات وتوجيهها نحو تمويل الاستثمار المنتج ودعم النمو الاقتصادي.

وأود، في الختام، أن أنوه بالتزام أعضاء اللجنة وإطاراتها وكافة مستخدمي لجنة تنظيم عمليات البورصة ومراقبتها، الذين مكن احترافهم وتعبئتهم من تجسيد الأعمال والإجراءات المعروضة في هذا التقرير. كما أتوجه بالشكر إلى كافة المتدخلين في الساحة المالية على مساهمتهم في تطوير السوق، والتزامهم بمسار عصرنة منظومتنا المالية.

يوسف بوزنادة

رئيس لجنة تنظيم عمليات البورصة ومراقبتها

أهم المؤشرات لسنة 2025

القيمة السوقية في 31 ديسمبر 2025	744,5 مليار دج (+42,8%)
الحجم الإجمالي المتداول	7.775.338 سندا (+498,2%)
القيمة الإجمالية المتداولة	15.019.145 ألف دج (+443,97%)
عدد المعاملات المنجزة	6.544 معاملة (+423,5%)
عدد الوسطاء في عمليات البورصة المعتمدين	11 وسيطا
عدد ماسكي الحسابات- حافظي السندات	8 مؤسسات
عدد شركات الرأسمال الاستثماري	5 شركات / 184 مساهمة بقيمة 10,96 مليار دج
أول صندوق مشترك للتوظيف برأسمال المخاطر معتمد	عافية للاستثمار بقدرة 3 مليار دج
القروض السندية الجديدة المدرجة	3 قروض بقيمة إجمالية 22 مليار دج
رئاسة اتحاد الهيئات العربية للأوراق المالية	عهدة 2025-2026

الفصل الأول: المشهد المؤسسي وأهم إنجازات اللجنة

I. التعريف باللجنة

أنشئت لجنة تنظيم عمليات البورصة ومراقبتها بموجب المرسوم التشريعي رقم 93-10 المؤرخ في 23 مايو 1993، المعدل والمتمم، المتعلق ببورصة القيم المنقولة. وهي الهيئة المكلفة بتنظيم سوق القيم المنقولة، التي تشكل السوق المالي الجزائري، وتتمتع بالشخصية المعنوية والاستقلال المالي، وتمارس مهامها في استقلالية تامة.

وتتمثل مهامها الأساسية، طبقا للمادة 30 من المرسوم التشريعي المذكور، في تنظيم السوق المالي ومراقبته، وحماية المدخرات المستثمرة في القيم المنقولة أو في المنتجات المالية الأخرى التي تدعو الجمهور إلى الاكتتاب فيها، وضمان حسن سير السوق وشفافيته. ولبلوغ هذه الغايات، تتمتع اللجنة بصلاحيات التنظيم والاعتماد والرقابة والمعاقبة على مخالفات الفاعلين في السوق.

يرأس اللجنة، منذ 26 فبراير 2023 وبموجب مرسوم رئاسي، لعهد مدتها أربع (4) سنوات، السيد يوسف بوزنادة، ويضم مجلس اللجنة إلى جانبه ستة (6) أعضاء يمثلون وزارة العدل ووزارة المالية ووزارة التعليم العالي والبحث العلمي وبنك الجزائر ومصدري القيم المنقولة والهيئة الوطنية للخبراء المحاسبين. كما أحدثت لدى اللجنة غرفة تأديبية وتحكيمية، ولجنة علمية تضم 13 عضوا من الخبراء الأكاديميين والمهنيين.

II. أبرز أحداث السنة

تميزت سنة 2025 بعدد من المبادرات التنظيمية والمؤسسية والعملياتية التي ساهمت في تعزيز فعالية السوق المالي الجزائري وتطوير آليات تمويل الاقتصاد الوطني عبر السوق، وذلك وفقا للأحكام المنظمة للسوق المالي والقيم المنقولة، ولا سيما تلك المرتبطة بالقانون التجاري والتنظيمات الصادرة عن لجنة تنظيم عمليات البورصة ومراقبتها. وتعرض أهم هذه الأحداث حسب التسلسل الزمني الشهري كما يأتي:

جانفي

- الإدراج الرسمي لشركة الناشئة "مستشير" في بورصة القيم المنقولة؛
- مشاركة لجنة تنظيم عمليات البورصة ومراقبتها في فعاليات الطبعة الثالثة لقمة الجزائر للتكنولوجيا المالية والتجارة الإلكترونية؛
- مشاركة لجنة تنظيم عمليات البورصة ومراقبتها في ورشة تحسيسية موجهة للأطفال، نظمت في إطار القمة ذاتها، بهدف ترقية الثقافة المالية لدى الأطفال.

فيفري

- انعقاد الاجتماع الأول للشباك الموحد للسوق المالي؛
- المشاركة في لقاء جهوي نظمتها الوكالة الجزائرية لترقية الاستثمار؛
- إطلاق الدفعة الثانية عشرة لشهادة مهني السوق المالي؛
- تنظيم يوم إعلامي بتاريخ 27 فيفري 2025، بالتعاون مع ولاية وهران، حول تمويل المؤسسات عن طريق السوق المالي ورأس المال الاستثماري والتمويل التساهمي.

مارس

- منح اعتماد نهائي لشركة "ينفسي" لممارسة نشاط مستشار في الاستثمار التساهمي؛
- استقبال رئيس لجنة تنظيم عمليات البورصة ومراقبتها للممثل المقيم للبنك الإفريقي للتنمية؛
- انعقاد الاجتماع الثاني للشباك الموحد للسوق المالي؛
- الإدراج الرسمي لبنك التنمية المحلية في بورصة القيم المنقولة؛
- نشر مذكرة موجهة إلى الوسطاء في عمليات البورصة تتعلق بآليات تنشيط القيم المنقولة المدرجة في البورصة والعمليات ذات مقابل.

أفريل

- تنظيم يوم دراسي وتحسيني حول أهداف التقييم القطاعي لمخاطر تبويض الأموال وتمويل الإرهاب وتمويل انتشار أسلحة الدمار الشامل في قطاع القيم المنقولة؛
- قيام إدارات اللجنة بزيارة عمل إلى هيئة الخدمات المالية بسلطنة عمان، في إطار تعزيز التعاون وتبادل الخبرات، لاسيما في مجال تطوير الأسواق المالية والوقاية من تبويض الأموال وتمويل الإرهاب؛
- منح التأشيرة لإصدار قرض سندي من طرف شركة "العربية للإيجار المالي ش.ذ.أ.؛
- مشاركة رئيس لجنة تنظيم عمليات البورصة ومراقبتها في منتدى الأعمال الجزائري الصيني حول الاستثمار المنعقد بالجزائر؛
- تنظيم ورشة تربوية للأطفال بمناسبة يوم العلم الموافق لـ 16 أفريل، لفائدة تلاميذ مدرسة سيدي حمزة بوادي حيدرة، بهدف ترقية الثقافة المالية؛

- المشاركة في افتتاح الطبعة الرابعة للقافلة الوطنية «شباب، فكرة»، تحت شعار "الابتكار المفتوح والذكاء الاصطناعي"؛
- انعقاد الاجتماع السنوي التاسع عشر لمجلس اتحاد هيئات الأوراق المالية العربية عبر تقنية التحاضر المرئي بتاريخ 24 أبريل 2025، برئاسة لجنة تنظيم عمليات البورصة ومراقبتها؛
- تنظيم يوم تكويني بمقر اللجنة حول العقوبات المالية المستهدفة الصادرة عن مجلس الأمن للأمم المتحدة، في إطار الوقاية من تبييض الأموال وتمويل الإرهاب وتمويل الانتشار.

ماي

- تنظيم يوم إعلامي بالتعاون مع الغرفة الجزائرية للتجارة والصناعة حول تمويل الاقتصاد الوطني خارج الأطر التقليدية؛
- تنظيم يوم دراسي حول تمويل الاقتصاد الوطني خارج الأطر التقليدية، بالتعاون مع جامعة قسنطينة 03؛
- تنظيم يوم دراسي حول تمويل الاقتصاد الوطني خارج الأطر التقليدية، بالتعاون مع جامعة قسنطينة 02؛
- نشر نظام (ل. ت. ع. ب. م) رقم 02-24 الصادر في الجريدة الرسمية المؤرخة في 7 مايو 2025 والمتعلق بهيئات التوظيف الجماعي برأس مال المخاطر؛
- مشاركة رئيس اللجنة في أشغال الاجتماعات السنوية للمنظمة الدولية لهيئات الأوراق المالية المنعقدة بالدوحة، قطر؛
- تنظيم يوم دراسي بمناسبة اليوم الوطني للطالب لفائدة طلبة المدرسة العليا للمصرفية حول رهانات السوق المالي الجزائري وآليات الإدراج في البورصة.

جوان

- نشر النصوص التطبيقية للنظام رقم 02-24 المؤرخ في 20 ربيع الثاني 1446 الموافق 23 أكتوبر 2024، المتعلق بهيئات التوظيف الجماعي برأس مال المخاطر.

جويلية

- نشر نظام (ل.ت.ع.ب.م) رقم 01-25 المؤرخ في 22 رجب عام 1446 الموافق لـ 22 جانفي 2025، يحدد شروط وكيفيات الحضور والتصويت عن بعد عبر الوسائل الإلكترونية في الجمعيات العامة للشركات المدرجة في البورصة؛
- منح التأشيرة لإصدار سندات تساهمية من طرف شركة "بازا الجزائر ش.ذ.أ" موجهة للمستثمرين المهنيين؛
- نشر نظام (ل.ت.ع.ب.م) رقم 03-25 المؤرخ في 26 رمضان عام 1446 الموافق لـ 26 مارس 2025، المتعلق بتنظيم المصالح الإدارية والتقنية للجنة تنظيم عمليات البورصة ومراقبتها؛
- منح اعتماد مؤقت لشركة "فريق القيصر للاستثمار أش.أم" لممارسة نشاط مستشار الاستثمار التساهمي؛
- انعقاد اجتماع الشباك الموحد للسوق المالي لدراسة طلب إدراج الشركة الناشئة المبتكرة "ديار دزائر"؛
- اختتام عملية الاكتتاب في السندات الخاصة بشركة "توسيلي الجزائر" بتحقيق تعبئة ناجحة للأموال قدرها 15 مليار دينار؛
- تنظيم ندوة بمقر وزارة المالية لعرض نتائج تقرير التقييم القطاعي لمخاطر تبييض الأموال وتمويل الإرهاب في قطاع القيم المنقولة؛
- منح أول اعتماد لإنشاء صندوق توظيف جماعي برأسمال المخاطر تحت إسم "عافية الاستثمار".

سبتمبر

- سحب الاعتماد المؤقت لشركة "فريق القيصر للاستثمار أش.أم" كمستشار في الاستثمار التساهمي؛
- شطب بنك بي إن بي باريبا الجزائر بصفته ماسك الحسابات-حافظ السندات؛
- منح تأشيرة لإصدار سندات مساهمة من طرف شركة "رولاكسي ش.ذ.أ" موجهة للمستثمرين المهنيين (مستثمرين مؤسسيين ومستثمرين مؤهلين).

أكتوبر

- تنظيم حفل تسليم الشهادات للناجحين في الدفعة الثانية عشرة لشهادة محترفي السوق المالي، وكذا الدفعة الأولى للتكوين ما بعد التدرج المتخصص في الصيرفة الإسلامية؛
- نشر التقرير السنوي لسنة 2024 حول نشاط سوق القيم المنقولة؛
- انعقاد اجتماع الشباك الموحد للسوق المالي لدراسة مشروع الادراج في البورصة المقدم من طرف مجموعة انساغ (INSAG) للتعليم من أجل تسريع وتيرة تطويرها؛
- منح تأشيرة إصدار قرض سندي من قبل الشركة العربية للإيجار المالي الجزائر.

نوفمبر

- تنظيم يوم دراسي حول "تمويل الاقتصاد الوطني خارج الأطر التقليدية: مقاربات جديدة وفرص واعدة"، بالتعاون مع جامعة عين تموشنت "بلحاج بوشعيب"، بالتعاون مع حاضنة المؤسسات التابعة للجامعة.

ديسمبر

- تنظيم لقاء مهني جمع مختلف فاعلي الساحة المالية من أجل تطوير السوق المالي الجزائري؛
- تنظيم المؤتمر السنوي الثالث للسوق المالي الجزائري تحت شعار: "المالية المبتكرة، التحول الرقمي، الاستدامة والشمول المالي" والذي عرف مشاركة رؤساء هيئات أسواق مالية لدول عربية وممثلين عن صندوق النقد العربي واتحاد هيئات الأوراق المالية العربية؛
- تنظيم جلسة حوارية لرؤساء هيئات الأسواق المالية للبلدان العربية المشاركة وذلك على هامش المؤتمر السنوي الثالث، جمعت رؤساء هيئات الأسواق المالية في الجزائر وسلطنة عمان وتونس وليبيا، إلى جانب الأمين العام لاتحاد هيئات الأوراق المالية العربية، بما يعكس الإرادة المشتركة لتعزيز التعاون الإقليمي وترقية تكامل الأسواق المالية العربية.

III. مستجدات الإطار القانوني والتنظيمي

عرف الإطار التنظيمي للسوق المالي الجزائري خلال سنة 2025 صدور عدة نصوص منشورة في الجريدة الرسمية، تهدف إلى تعزيز الشفافية وفعالية العمليات المتعلقة بالقيم المنقولة، وذلك بما ينسجم مع أحكام القانون التجاري والنصوص الخاصة المنظمة للسوق المالي.

1. النصوص التنظيمية

- نظام (ل. ت. ع. ب. م) رقم 02-24 المؤرخ في 20 ربيع الثاني عام 1446 الموافق 23 أكتوبر سنة 2024، والصادر في الجريدة الرسمية بتاريخ 7 مايو سنة 2025، يتعلق بهيئات التوظيف الجماعي برأسمال المخاطر،
- نظام (ل. ت. ع. ب. م) رقم 01-25 المؤرخ في 22 رجب عام 1446 الموافق 22 جانفي سنة 2025، المنشور في الجريدة الرسمية بتاريخ 1 جويلية 2025، يحدد شروط وكيفيات الحضور والتصويت عن بعد عبر الوسائل الإلكترونية في الجمعيات العامة للشركات المدرجة في البورصة؛
- نظام (ل. ت. ع. ب. م) رقم 03-25 المؤرخ في 26 رمضان عام 1446 الموافق 26 مارس سنة 2025، يتضمن تنظيم المصالح الإدارية والتقنية للجنة تنظيم عمليات البورصة ومراقبتها.

2. التعليمات

- تعليمة (ل. ت. ع. ب. م) رقم 01-25 المؤرخة في 26 فبراير سنة 2025، تحدد قواعد تنفيذ اختبارات الكفاءة والنزاهة لمسيرى الخاضعين لرقابة اللجنة في إطار الوقاية من تبييض الأموال، وتمويل الإرهاب، وتمويل انتشار أسلحة الدمار الشامل ومكافحتهما
- تعليمة (ل. ت. ع. ب. م) رقم 02-25 المؤرخة في 25 جوان سنة 2025، تحدد العناصر المكونة للملف المرفق بطلب اعتماد هيئات التوظيف الجماعي برأسمال المخاطر؛
- تعليمة (ل. ت. ع. ب. م) رقم 03-25 المؤرخة في 25 جوان سنة 2025، تحدد شروط وإجراءات تسجيل المقيمين الخارجيين لهيئات التوظيف الجماعي؛
- تعليمة (ل. ت. ع. ب. م) رقم 04-25 المؤرخة في 25 جوان سنة 2025، تحدد شروط وإجراءات تسجيل محافظي حسابات هيئات التوظيف الجماعي برأسمال المخاطر؛
- تعليمة (ل. ت. ع. ب. م) رقم 05-25 المؤرخة في 25 جوان سنة 2025، تتعلق بالمستثمر المؤهل؛

- تعليمية (ل.ت.ع.ب.م) رقم 06-25 المؤرخة في 22 أكتوبر سنة 2025، المعدلة لتعليمية رقم 07-24 المؤرخة في 21 نوفمبر 2024 المتضمنة تدابير اليقظة الواجبة اتخاذها اتجاه الزبائن في إطار الوقاية من تبييض الأموال وتمويل الإرهاب وتمويل انتشار أسلحة الدمار الشامل ومكافحتها؛
- تعليمية (ل.ت.ع.ب.م) رقم 07-25 المؤرخة في 30 نوفمبر سنة 2025، التي تحدد شروط وإجراءات تسجيل الرعلة في البورصة؛
- تعليمية (ل.ت.ع.ب.م) رقم 08-25 المؤرخة في 30 نوفمبر سنة 2025، تحدد كفايات التأهيل لممارسة نشاط مسك الحسابات - حفظ السندات.

3. منشورات أخرى

- الخطوط التوجيهية للجنة رقم 01-2025- المؤرخة في 27 مارس 2025، المتعلقة بتدابير تحديد والتحقق من المستفيدين الحقيقيين، المعدلة والمتممة؛
- الخطوط التوجيهية للجنة رقم 02-2025 المؤرخة في 27 مارس 2025، المتعلقة بتدابير اليقظة الواجب اتخاذها اتجاه الزبائن، المعدلة والمتممة؛
- الخطوط التوجيهية للجنة رقم 03-2025 المؤرخة في 27 مارس 2025، المتعلقة بتدابير تجميد و/أو حجز الأموال والأصول في إطار العقوبات المالية المستهدفة، المعدلة والمتممة؛
- الخطوط التوجيهية للجنة رقم 04-2025 المؤرخة في 27 مارس 2025، المتعلقة بالتقييم الذاتي للخاضعين من مخاطر تبييض الأموال وتمويل الإرهاب وتمويل انتشار أسلحة الدمار الشامل، المعدلة والمتممة؛
- الخطوط التوجيهية للجنة رقم 05-2025 المؤرخة في 22 أكتوبر 2025، المتعلقة بالأشخاص المعرضين سياسياً؛
- الخطوط التوجيهية للجنة رقم 06-2025 المؤرخة في 22 أكتوبر 2025، المتعلقة بالدول عالية المخاطر؛
- مذكرة (م.ت.ر.س) رقم 01/2025 للوسطاء في عمليات البورصة والمتعلقة بمعاملات المساهمين التاريخيين لشركة مستشير ش.ذ.أ؛
- مذكرة (م.ت.ر.س) رقم 02/2025 للوسطاء في عمليات البورصة والمتعلقة بالالتزامات الوسطاء بإعلام زبائنهم؛

- مذكرة (م. ت. ر. س) رقم 2025/03 للوسطاء في عمليات البورصة المعتمدين آليات تنشيط القيم المنقولة المدرجة في البورصة وتنفيذ عمليات الطرف المقابل.

IV. التعاون

إيماننا منها بأهمية الشراكات المؤسسية، واصلت لجنة تنظيم عمليات البورصة ومراقبتها تعزيز أنشطة التعاون الوطني والدولي، قصد تحسين الحوكمة وفعالية الرقابة، وترقية الثقافة المالية، وتبادل الخبرات والممارسات الفضلى في مجال تنظيم السوق المالي والقيم المنقولة.

1. التعاون الوطني

عززت اللجنة شراكاتها الوطنية مع المؤسسات العمومية والجامعية والمهنية، بهدف تسريع نشر الثقافة المالية، ودعم الشمول المالي، وتنشيط السوق المالي، بما يساهم في تحسين الوصول إلى المعلومة واعتماد ممارسات سوقية أكثر حداثة وامتثالا للتشريع والتنظيم المعمول بهما.

1.1. اتفاقية مع جامعة قسنطينة 03 صالح بوبنيدر

بتاريخ 07 ماي 2025، وقّعت لجنة تنظيم عمليات البورصة ومراقبتها اتفاقية تعاون مع جامعة قسنطينة 03 صالح بوبنيدر، قصد ترقية البحث التطبيقي حول الأسواق المالية، وتطوير برامج التكوين والتربصات العملية لفائدة الطلبة، وضمان مرافقة منظمة للمبادرات المقاولاتية المنبثقة عن الوسط الجامعي.

2.1. اتفاقية مع جامعة قسنطينة 02 عبد الحميد مهري

بتاريخ 8 ماي 2025، وقّعت اللجنة وجامعة قسنطينة 02 عبد الحميد مهري اتفاقية تعاون تهدف أساسا إلى تعزيز الشمول المالي والثقافة المالية، وتعبئة الأسواق كأدوات لتمويل المشاريع وتشجيع الإبداع ودعم الابتكار في الجزائر.

3.1. اتفاقية مع الديوان المركزي لقمع الفساد

بتاريخ 10 سبتمبر 2025، أبرمت اللجنة اتفاق تعاون وتبادل معلومات مع الديوان المركزي لقمع الفساد. ويكتسي هذا التعاون أهمية استراتيجية في تعزيز الشفافية وتحسين التنظيم وتكثيف مكافحة الفساد في القطاع المالي.

4.1. اتفاقية مع وزارة العدل

في إطار تعزيز نزاهة وشفافية السوق المالي الوطني، وقّعت لجنة تنظيم عمليات البورصة ومراقبتها ووزارة العدل، بتاريخ 28 جويلية 2025، بروتوكول تعاون يهدف إلى تدعيم التنسيق المؤسسي في مجال

مكافحة تبييض الأموال وتمويل الإرهاب في قطاع القيم المنقولة. وينص هذا الاتفاق، على وجه الخصوص، على تبادل المعلومات وتعزيز آليات الرقابة والامتثال وتحسين تقييم المخاطر المرتبطة بالجريمة المالية، بما يساهم في أمن ومصدقية السوق المالي الجزائري.

5.1. اتفاقية مع معهد التكوين المصرفي

وقّعت اللجنة، بتاريخ 20 ديسمبر 2025، مع معهد التكوين المصرفي، الميثاق التأسيسي للأكاديمية الجزائرية للتكنولوجيا المالية.

6.1. اتفاقية مع وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

وقّعت اللجنة، بتاريخ 20 ديسمبر 2025، اتفاقية إطار مع وزارة التعليم العالي والبحث العلمي، وذلك في إطار دعم وتطوير مجالات التعليم العالي والبحث العلمي، من خلال تعزيز تكوين الطلبة في مجال السوق المالي، ودعم المشاريع المبتكرة للطلبة وحاملي الشهادات الجامعية.

2. التعاون الدولي

في إطار استراتيجيتها الرامية إلى الانفتاح والاندماج في الأسواق المالية الإقليمية والدولية، واصلت لجنة تنظيم عمليات البورصة ومراقبتها، خلال سنة 2025، تطوير علاقات التعاون مع المنظمات الدولية والإقليمية وكذا مع نظيراتها الأجنبية. وقد هدفت هذه الديناميكية إلى تشجيع تبادل الخبرات واعتماد أفضل الممارسات الدولية في مجال تنظيم الأسواق المالية والإشراف عليها، فضلا عن تعزيز مكانة الجزائر ضمن المجتمع المالي الدولي.

1.2. التعاون مع المنظمة الدولية لهيئات الأوراق المالية

شارك رئيس لجنة تنظيم عمليات البورصة ومراقبتها، السيد يوسف بوزنادة، في الاجتماعات السنوية للمنظمة الدولية لهيئات الأوراق المالية، التي انعقدت بالدوحة من 12 إلى 15 ماي 2025. وقد ضمت هذه الاجتماعات جلسات مختلف اللجان الإقليمية، وأشغال لجنة الأسواق الناشئة والنامية، واجتماعات مجلس الإدارة، فضلا عن الجمعية العامة للمنظمة. كما تميزت بتنظيم عدة ورشات تقنية نشطها خبراء من البنك الدولي ومنظمة التعاون والتنمية الاقتصادية وهيئات تنظيمية أعضاء. وقد تناولت المناقشات عدة مواضيع راهنة، لا سيما:

- المعايير الدولية للإفصاح في مجال الاستدامة التي أعدها مجلس معايير الاستدامة الدولية؛
- حماية المستثمرين الأفراد في بيئة تتسم بتنامي التكنولوجيا المالية والتداول عبر الإنترنت؛
- الإطار التنظيمي للأصول المشفرة؛

- الرهانات والمخاطر المرتبطة بالتمويل الخاص في سياق مالي دائم التطور؛
- تعزيز القدرات وتطوير برامج التكوين المتخصصة.

وعلى هامش هذه الأشغال، عقد رئيس اللجنة عدة لقاءات ثنائية مع ممثلي الهيئات المشاركة، قصد بحث آفاق التعاون وإمكانات تبادل الخبرات.

وقد مكنت هذه المشاركة اللجنة من تعزيز حضورها داخل المنظمة الدولية لهيئات الأوراق المالية، باعتبارها المنظمة الدولية الرئيسية التي تجمع هيئات تنظيم أسواق رأس المال في أكثر من 130 دولة عبر العالم عبر العالم.

2.2. التعاون مع اتحاد هيئات الأوراق المالية العربية

تولت لجنة تنظيم عمليات البورصة ومراقبتها رئاسة الاجتماع السنوي التاسع عشر لمجلس اتحاد هيئات الأوراق المالية العربية، المنعقد عبر تقنية التحاضر المرئي بتاريخ 24 أبريل 2025. وقد ترأس هذا الاجتماع السيد يوسف بوزنادة، رئيس اللجنة، وجمع رؤساء وممثلي هيئات تنظيم الأسواق المالية العربية للدول الست عشرة الأعضاء في الاتحاد. وبهذه المناسبة، أسندت رئاسة الاتحاد للفترة 2025-2026 إلى السيد يوسف بوزنادة، بما يؤكد الدور النشط للجنة ضمن الهيئات الإقليمية لتنظيم الأسواق المالية. وقد تناولت الأشغال دراسة نشاطات الاتحاد، وتحليل تطورات الأسواق المالية العربية، وآفاق تعزيز التعاون الإقليمي وتبادل الخبرات والتجارب بين الهيئات الأعضاء.

3.2. التعاون الثنائي

تونس: في إطار الشراكة القائمة بين لجنة تنظيم عمليات البورصة ومراقبتها ومعهد التكوين البنكي (IFB)، تم تنظيم برنامج تكويني لفائدة متربصي الدفعة الثانية عشرة (12) المقبلين على الحصول على شهادة محترفي السوق المالي (CPMF).

وفي إطار الملحق الاتفاقي لاتفاقية التعاون المبرمة مع مجلس السوق المالية التونسي (CMF)، تم تنظيم تربص ميداني يومي 23 و 24 جوان 2025، على مستوى عدد من أهم المؤسسات الفاعلة في السوق المالية التونسية.

وتعد هذه التجربة أول عملية تنقل ميدانية يتم تنظيمها في إطار الشراكة بين لجنة تنظيم عمليات البورصة ومراقبتها ومعهد التكوين البنكي، الرامية إلى تعزيز كفاءات مهنيي القطاع المالي الجزائري، بالتوازي مع ترسيخ التعاون بين سلطتي تنظيم السوقيين الماليين الجزائري والتونسي.

البنك الإفريقي للتنمية: بتاريخ 6 مارس 2025، استقبل رئيس لجنة تنظيم عمليات البورصة ومراقبتها، السيد يوسف بوزنادة، السيد يابو ليونس (Yapo Léonce)، الممثل المقيم للبنك الإفريقي للتنمية في الجزائر.

وقد شكل هذا اللقاء، الذي شارك فيه عدد من إدارات اللجنة، مناسبة لعرض آخر التطورات المسجلة على مستوى السوق المالية الجزائرية، وفرص التمويل التي تتيحها، فضلاً عن أبرز الإنجازات المحققة خلال سنة 2024، لاسيما أداء بورصة الجزائر.

كما تناولت المباحثات آفاق التعاون بين المؤسستين، لاسيما في مجالات تطوير السوق المالية، وتعزيز القدرات المؤسسية، ومرافقة الإصلاحات الرامية إلى تنويع تمويل الاقتصاد الوطني.

الصين: شارك رئيس لجنة تنظيم عمليات البورصة ومراقبتها، بتاريخ 15 أبريل 2025، في أشغال منتدى الأعمال الجزائري الصيني حول الاستثمار، المنظم بالمركز الدولي للمؤتمرات «عبد اللطيف رحال» بالجزائر العاصمة.

وقد نظم المنتدى من طرف الوكالة الجزائرية لترقية الاستثمار (AAPI) تحت الرعاية السامية للسيد رئيس الجمهورية، تحت شعار شراكة متينة من أجل تعاون اقتصادي مستدام.

وشكل هذا المنتدى فضاءً لتبادل الآراء والخبرات بين الفاعلين الاقتصاديين في البلدين، كما أتاح فرصة للتعريف بإمكانات السوق المالية الجزائرية وفرصها لدى المستثمرين الصينيين، بما يعزز حضور السوق المالية ضمن مسارات التعاون الاقتصادي والاستثماري بين الجزائر والصين.

سلطنة عُمان: في إطار تنفيذ مذكرة التعاون الموقعة بين لجنة تنظيم عمليات البورصة ومراقبتها وهيئة الخدمات المالية بسلطنة عُمان (FSA)، قامت بعثة من اللجنة، ضمت ثلاثة (3) إدارات سامية، بزيارة عمل إلى الهيئة العُمانية النظيرة.

وتندرج هذه المهمة في إطار مواصلة تجسيد الالتزامات المنبثقة عن الزيارة الرسمية التي قام بها السيد رئيس الجمهورية إلى سلطنة عُمان في أكتوبر 2024، كما هدفت إلى توطيد علاقات التعاون بين المؤسستين وتعزيز تبادل الخبرات والتجارب في مجالات تطوير الأسواق المالية، والرقابة على الأسواق، والحوكمة، وكذا الوقاية من تبييض الأموال وتمويل الإرهاب ومكافحتها.

وقد أفضت اللقاءات والمباحثات إلى تحديد عدد من محاور التعاون التي من شأنها الإسهام في تعزيز القدرات التقنية والمؤسسية لسلطتي التنظيم والرقابة في البلدين.

المملكة العربية السعودية: في إطار تعزيز العلاقات الثنائية بين الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية والمملكة العربية السعودية، أبرمت حكومتا البلدين، بتاريخ 16 ماي 2023، اتفاقاً يتعلق بإنشاء مجلس التنسيق الأعلى الجزائري السعودي، الذي يتولى تأطير وتعزيز وتطوير التعاون الثنائي في مختلف المجالات ذات الاهتمام المشترك. وتُعد لجنة الاقتصاد والتجارة أحد أطر التعاون المنشأة في إطار هذا المجلس، بما يساهم في تعزيز المبادلات الاقتصادية والتجارية بين البلدين.

وفي هذا السياق، شرعت لجنة تنظيم عمليات البورصة ومراقبتها وهيئة السوق المالية السعودية (CMA) في تبادل المشاورات والخبرات بهدف توطيد التعاون التقني والمؤسسي بينهما. ويشمل هذا التعاون، على وجه الخصوص، تعزيز تبادل المعارف والخبرات في مجالات تنظيم الأسواق المالية والرقابة عليها، والتكنولوجيا المالية (FinTech)، فضلاً عن تطوير سوق الصكوك وأدوات الدين. وفي هذا الإطار، اتفق الطرفان على تنظيم سلسلة من الورشات التقنية المشتركة، بمشاركة خبراء من المؤسستين.

وتهدف هذه المبادرات إلى دعم اعتماد المعايير الدولية ذات الصلة، وتعزيز القدرات المؤسسية والفنية لسلطتي التنظيم، ومواكبة التطورات التي تشهدها الأسواق المالية، بما يساهم في ترسيخ أطر التعاون وتبادل الخبرات بين الجانبين.

3. الشراكات ومبادرات الثقافة المالية

خلال سنة 2025، كثفت لجنة تنظيم عمليات البورصة ومراقبتها عملها الجاري من خلال مضاعفة مبادرات التحسيس والتكوين والشراكة مع الجامعات والغرفة الجزائرية للتجارة وفاعلي المنظومة المقاولاتية. وقد هدفت هذه الأنشطة، التي شملت أياماً دراسية ومحاضرات وورشات تطبيقية ومشاركات في صالونات وقوافل، إلى ترقية آليات التمويل البديلة، وتعزيز الثقافة المالية، وتسهيل ولوج الشباب والمؤسسات الصغيرة والمتوسطة إلى الأسواق والأدوات المبتكرة، وتدعيم التعاون الأكاديمي بما يعزز الابتكار والتنمية الاقتصادية المستدامة. وفيما يأتي أهم المحاور:

1.3 المشاركة في الطبعة الرابعة لصالون المقاولاتية والتكوين والاقتصاد الرقمي

في إطار الطبعة الرابعة لصالون المقاولاتية والتكوين والاقتصاد الرقمي، المنظم من 6 إلى 8 فيفري بولاية عنابة، والذي حظي بالرعاية المؤسسية للجنة تنظيم عمليات البورصة ومراقبتها، شاركت اللجنة في فعاليات هذا الحدث، من خلال تنشيط محاضرة بعنوان: "مهن السوق المالي الجزائري".

سلطت هذه المحاضرة الضوء على مختلف الآفاق المهنية والفرص التي يتيحها السوق المالي، وكذا الأنشطة التي يمكن ممارستها ضمنه. كما مكنت من عرض الإطار التنظيمي المنظم لهذه الأنشطة. وقد لقيت المحاضرة اهتماما كبيرا لدى المشاركين، بما أتاح لهم فهما أفضل للسوق المالي وآفاق تطويره.

كما تميزت هذه الطبعة بمشاركة واسعة لخبراء ومكونين ومستشارين متخصصين في مجالات المقاولاتية والاقتصاد الرقمي والسوق المالي. وشارك في الحدث كذلك 90 عارضا يمثلون مؤسسات ناشئة ومؤسسات تكوين، بما ساهم في خلق فضاء للتبادل والتفاعل بين مختلف الفاعلين في هذه القطاعات.

2.3 المشاركة في لقاء جهوي نظمته الوكالة الجزائرية لترقية الاستثمار

شاركت اللجنة، بتاريخ 20 فيفري 2025 بورقلة، في اللقاء الجهوي الذي نظمته الوكالة الجزائرية لترقية الاستثمار حول موضوع "مؤهلات وفرص استثمار واحدة لنمو اقتصادي مستدام". وقد جمع الحدث السلطات المحلية ومديري المؤسسات العمومية والخاصة والمتعاملين الاقتصاديين، ومكن اللجنة من التأكيد مجددا على دور البورصة وشركات رأس المال الاستثماري كرافعات للتمويل البديل لدعم مشاريع الاستثمار، وكذا التعريف بالشباك الموحد للسوق المالي كآلية مبتكرة لمراقبة المؤسسات الراغبة في الإدراج في البورصة.

3.3 تنظيم يوم إعلامي بالتعاون مع ولاية وهران

نظمت لجنة تنظيم عمليات البورصة ومراقبتها، بتاريخ 27 فيفري 2025 بمدينة وهران، يوما إعلاميا حول موضوع "تمويل المؤسسات عبر السوق المالية ورأس المال الاستثماري والتمويل التسهامي"، وذلك بالتعاون مع ولاية وهران.

وقد شكل هذا اللقاء فضاء للحوار وتبادل الخبرات، جمع ممثلي السلطات المحلية وفاعلي رأس المال الاستثماري والمؤسسات البنكية، إلى جانب الأسرة الجامعية من أساتذة وطلبة، بهدف التعريف بمختلف آليات التمويل التي تتيحها السوق المالية، ولا سيما مصادر التمويل البديلة، وإبراز دورها في دعم المؤسسات وتعزيز قدرتها على تعبئة الموارد المالية.

كما سعى هذا اللقاء إلى المساهمة في نشر الثقافة المالية لدى المتعاملين الاقتصاديين والطلبة، والتعريف بالفرص التي توفرها أدوات السوق المالية ورأس المال الاستثماري والتمويل التسهيلي، بما يدعم تنويع مصادر تمويل الاقتصاد الوطني ويساهم في تعزيز مسار التنويع الاقتصادي.

4.3. تنظيم ورشة تربوية للأطفال بمناسبة يوم العلم

نظمت اللجنة، بمناسبة يوم العلم الموافق 16 أبريل 2025، ورشة تربوية لفائدة الأطفال هدفت إلى تعريف التلاميذ بالمبادئ الأساسية لإدارة المال، والتمييز بين الحاجات والرغبات، وترسيخ عادات الشراء السليمة، وتشجيع الادخار وتحديد الأهداف. ومن خلال أنشطة تفاعلية، ساهمت الورشة في تعزيز الوعي واكتساب الممارسات المالية الجيدة منذ سن مبكرة، بما يساهم في تلقين الثقافة المالية في سن مبكرة وتحضير الأجيال القادمة لاتخاذ قرارات اقتصادية مسؤولة.

5.3. المشاركة في القافلة الوطنية «شباب، فكرة»

شاركت اللجنة في القافلة الوطنية «شباب، فكرة»، الرامية إلى تعريف الشباب بآليات التمويل البديلة المتاحة، ولا سيما التمويل عبر السوق المالي والبورصة، ورأس المال الاستثماري والتمويل التسهيلي، وذلك بهدف تسهيل اندماجهم في النسيج الاقتصادي، وتعزيز قدراتهم على إطلاق مشاريع مبتكرة ومستدامة، ودعم الديناميكية المقاولانية. وتندرج هذه المبادرة ضمن استراتيجية شاملة لترقية الثقافة المالية ومرافقة حاملي المشاريع من أجل خلق قيمة مضافة وتنويع مصادر التمويل لفائدة الشباب.

6.3. تنظيم يوم إعلامي بالتعاون مع الغرفة الجزائرية للتجارة والصناعة

نظمت اللجنة، بالشراكة مع الغرفة الجزائرية للتجارة والصناعة، بتاريخ 6 ماي 2025، يوما إعلاميا حول موضوع "تمويل الاقتصاد الوطني خارج القنوات التقليدية: مقاربات جديدة وآفاق واعدة". وقد أبرزت المداخلات أهمية ترقية البورصة كرافعة للتمويل، ودور شركات رأس المال الاستثماري في مرافقة المؤسسات الصغيرة والمتوسطة، وضرورة تعزيز الترويج لآليات التمويل البديلة. كما سمحت العروض التقنية بتحسيس المتعاملين الاقتصاديين بأهمية تنويع مصادر التمويل وتشجيع إدماج المؤسسات في السوق المالي.

7.3. تنظيم يوم دراسي بجامعة قسنطينة 03

نظمت اللجنة، بالشراكة مع جامعة قسنطينة 03 "صالح بونيدر"، بتاريخ 7 ماي 2025، يوما دراسيا تحت شعار "تمويل الاقتصاد الوطني خارج الأطر التقليدية: مقاربات جديدة وآفاق واعدة". وقد جمع هذا الحدث أساتذة وباحثين وطلبة ومهنيين ومتعاملين في السوق، وتضمن محاضرات نشطتها إدارات من اللجنة

وأعضاء من المجلس العلمي للجنة، إضافة إلى ورشتين تطبيقيتين لفائدة حاملي المشاريع. واختتم اللقاء بتوقيع اتفاقية تعاون ترمي إلى ترقية البحث التطبيقي وتطوير برامج التكوين والتربصات ومرافقة المبادرات المقاولاتية، بما يعزز الثقافة المالية والإدماج ودور الأسواق في تمويل الابتكار والنمو الوطني.

8.3. تنظيم يوم دراسي بجامعة قسنطينة 02

بتاريخ 8 ماي 2025، نظمت اللجنة، بالشراكة مع جامعة قسنطينة 02 "عبد الحميد مهري"، يوما دراسيا حول موضوع "تمويل الاقتصاد الوطني خارج الأطر التقليدية: مقاربات جديدة وفرص واعدة". وقد نشط هذا الحدث إدارات من اللجنة ومتدخلون متخصصون، وجمع طلبة حاملي مشاريع ومؤسسي مؤسسات ناشئة، واختتم بتوقيع اتفاقية تعاون، بما يجسد التزام اللجنة بترقية الشمول المالي ودعم الابتكار وتطوير حلول بديلة لتمويل الاقتصاد الوطني.

9.3. تنظيم يوم دراسي لفائدة طلبة المدرسة العليا للمصرفية

نظمت اللجنة، بتاريخ 20 ماي 2025، يوما دراسيا بمناسبة اليوم الوطني للطلاب الموافق 19 ماي 1956. وهدفت هذه المبادرة إلى تحسيس وتكوين طلبة المدرسة العليا للمصرفية حول رهانات السوق المالي الجزائري وآليات الإدراج في البورصة.

10.3. تنظيم ندوة لعرض تقرير التقييم القطاعي لمخاطر تبييض الأموال وتمويل الإرهاب

بتاريخ 28 جويلية 2025، نظمت اللجنة بمقر وزارة المالية، برعاية وحضور السادة وزير المالية ووزير العدل حافظ الأختام، ندوة خصصت لعرض نتائج تقرير التقييم القطاعي لمخاطر تبييض الأموال وتمويل الإرهاب في قطاع القيم المنقولة. وقد سمح هذا الحدث بنشر أهم خلاصات التقييم، وتحديد مواطن الهشاشة الخاصة بالقطاع، وفتح حوار بين السلطات ومتدخلي السوق والخبراء حول تدابير الوقاية الواجب تنفيذها، ولا سيما تعزيز منظومة الامتثال، وتحسين إجراءات الرقابة، وتدعيم التعاون بين المؤسسات، وتنظيم أعمال تكوينية، وذلك بهدف ترسيخ نزاهة السوق وتعزيز قدرة القطاع على مواجهة مخاطر تبييض الأموال وتمويل الإرهاب.

11.3. تنظيم يوم دراسي بالمدرسة العليا للتجارة

نظمت اللجنة تحت إشراف مجلسها العلمي، بالشراكة مع المدرسة العليا للتجارة بالقلعة، يوما إعلاميا وتحسيسيا موجه للطلبة بتاريخ 9 أكتوبر 2025، وذلك في إطار الأسبوع العالمي للمستثمر. وهدف هذا الحدث إلى تعزيز الثقافة المالية وترقية الاستثمار المسؤول والمستدام، وتضمن عروضاً حول دور السوق المالي الفعال، ووضعيات وآفاق السوق المالي الجزائري، وكذا أدوات التمويل الحديثة والمبتكرة.

12.3. تنظيم يوم دراسي بجامعة عين تموشنت

نظمت اللجنة، بالتنسيق مع حاضنة المؤسسات لجامعة عين تموشنت "بلحاج بوشعيب"، بتاريخ 5 نوفمبر 2025، يوما دراسيا بمناسبة اليوم العالمي للادخار حول موضوع "تمويل الاقتصاد الوطني خارج الأطر التقليدية: مقاربات جديدة وفرص واعدة". وتضمن اللقاء مداخلات حول آليات التمويل البديلة، والدور الاستراتيجي للأسواق في توجيه الادخار نحو الاستثمار المنتج، والأدوات المبتكرة في خدمة المؤسسات الناشئة. كما ساهمت النقاشات مع الأساتذة والطلبة وحاملي المشاريع في إثراء التفكير حول تنويع منظومة التمويل، وتوج اللقاء بتوقيع اتفاقية تعاون تهدف إلى تعزيز البحث التطبيقي والتكوين والمرافقة المقاولاتية.

V. التكوين

في إطار سياسة تطوير الرأسمال البشري، واصلت لجنة تنظيم عمليات البورصة ومراقبتها، خلال سنة 2025، تنفيذ برامج تكوينية تهدف إلى مواكبة تطور مهن الرقابة المالية وتعزيز كفاءات مستخدميها في المجالات المرتبطة بالسوق المالي والقيم المنقولة.

وقد أنجزت هذه العمليات التكوينية بالتعاون مع مؤسسات وطنية ودولية متخصصة، بما يعكس حرص اللجنة على ترقية ثقافة التعلم المستمر وتعزيز الخبرة المهنية في مجالات التنظيم، الرقابة، الامتثال، مكافحة تبييض الأموال وتمويل الإرهاب، وحماية المستثمرين.

1. شهادة محترفي السوق المالي

في إطار الشراكة مع معهد التكوين المصرفي، أطلقت اللجنة الدفعة الثانية عشرة لشهادة محترفي السوق المالي.

ويهدف هذا التكوين، الموجه لمهنيي القطاع المالي والبنكي والاقتصادي، إلى تعزيز المعارف التقنية المتعلقة بسير السوق المالي ومختلف المهن التي تمارس ضمنه. وقد تم إثراء البرنامج بزيارة ميدانية إلى مؤسسات السوق المالية التونسية، أتاحت للمشاركين الاطلاع على ممارساتها في مجال تنظيم الأسواق المالية والإشراف عليها.

2. تعزيز الكفاءات في مجال الامتثال ومكافحة تبييض الأموال وتمويل الإرهاب

تم تنظيم أيام تكوينية بهدف تعزيز القدرات التقنية للمشرفين وفاعلي قطاع القيم المنقولة في مجال مكافحة تبييض الأموال وتمويل الإرهاب، وذلك حول المواضيع الآتية:

- التقييم الوطني للمخاطر والتقييم القطاعي للمخاطر: الرهانات والآفاق؛
- تدابير اليقظة تجاه الزبائن في مجال مكافحة تبييض الأموال وتمويل الإرهاب؛
- العقوبات المالية المستهدفة وإجراءات تجميد الأصول؛
- تحديد هوية المستفيدين الحقيقيين والتحقق منها؛
- التقييم الذاتي للخاضعين للمخاطر المرتبطة بتبييض الأموال وتمويل الإرهاب؛
- الرقابة الداخلية والحوكمة والتدقيق في مجال مكافحة تبييض الأموال وتمويل الإرهاب؛
- التصريح بالشبهة وآلية التصريح لدى خلية معالجة الاستعلام المالي.

3. تكوين متخصص حول دورة حياة الاستثمار

نظمت اللجنة، بالشراكة مع اتحاد هيئات الأوراق المالية العربية ومعهد الدراسات المالية العليا، دورة تكوينية مخصصة لدورة حياة الاستثمار في رأس المال. وقد نشط هذه الدورة خبير دولي، ومكنت المشاركين من تعميق معارفهم بمختلف مراحل عملية الاستثمار، وكذا آليات إنشاء رأس المال الاستثماري وتسييره. حيث عرفت الدورة مشاركة ممثلين عن هيئات أسواق مالية عربية على غرار سلطنة عمان وليبيا فضلا عن ممثلين عن بنوك وشركات تأمين وطنية والمديرية العامة للجمارك والوكالة الجزائرية لترقية الاستثمار.

4. ترقية التعلم الرقمي

وبالتوازي مع التكوينات الحضورية، شجعت اللجنة اللجوء إلى آليات التكوين عن بعد من خلال وحدات تعلم إلكترونية مكيّفة مع احتياجات مستخدميها.

وخلال سنة 2025، شارك إطارات اللجنة في عدة دورات تكوينية عن بعد، نظمت خصوصا من طرف صندوق النقد العربي، ولجنة الأوراق المالية والبورصات الأمريكية، واتحاد هيئات الأوراق المالية العربية، والمنظمة الدولية لهيئات الأوراق المالية. وقد ارتبطت هذه الدورات مباشرة برهانات السوق المالي، وتمحورت أساسا حول المواضيع الآتية:

- تحليل القوائم المالية للبنوك الإسلامية؛
- تطوير الأسواق المالية العربية؛

- محافظ الاستثمار الخضراء والمستدامة؛
- اليقظة والعناية الواجبة المتقدمة؛
- إدارة المخاطر المالية؛
- الإطار التنظيمي لوكالات التصنيف في سوق القيم المنقولة؛
- تعزيز سيولة السوق؛
- تنظيم الصناديق الخاصة.

الفصل الثاني: التنظيم والرقابة ومتابعة نشاط السوق

1. تنظيم وهيكل السوق المالية

واصلت لجنة تنظيم عمليات البورصة ومراقبتها، خلال سنة 2025، الاضطلاع بمهامها التنظيمية والرقابية الرامية إلى تأطير نشاط السوق المالية، وتعزيز انضباط المتدخلين فيها، وترسيخ قواعد الشفافية وحماية المستثمرين، بما يساهم في ضمان سلامة عمليات السوق وحسن سيرها وتعزيز الثقة في مكوناتها.

وفي هذا الإطار، منحت اللجنة أربع (4) تأشيرات على مذكرات إعلامية تتعلق بعمليات إصدار سندات وأسهم، لفائدة كل من الشركة العربية للإيجار المالي، وشركة بازا الجزائر، وشركة رولاكسي ش.ذ.أ.، وشركة المغربية للإيجار المالي الجزائر ش.ذ.أ. كما منحت الاعتماد النهائي لشركة «ينفيستي» لممارسة نشاط مستشار في الاستثمار التساهمي.

وفي مجال الوسطاء في عمليات البورصة، لم تمنح اللجنة أي اعتماد جديد خلال السنة، حيث بلغ عدد الوسطاء المعتمدين، في 31 ديسمبر 2025، أحد عشر (11) وسيطاً، يتوزعون بين ستة (6) بنوك عمومية، وثلاثة (3) بنوك خاصة، وشركتين (2) تجاريتين خاصتين. كما تم، في مجال حفظ السندات، شطب بنك بي إن بي باريبا الجزائر من قائمة ماسكي الحسابات – حافضي السندات، ليصبح عدد المؤسسات المعتمدة لممارسة هذا النشاط ثمان (8) مؤسسات.

وتندرج هذه الإجراءات ضمن مواصلة تأطير مختلف فئات المتدخلين في السوق، بما يضمن وضوح شروط ممارسة الأنشطة المالية الخاضعة لرقابة اللجنة، ويعزز سلامة البنية المؤسساتية للسوق.

2. نشاط الرقابة

لم تسجل خلال سنة 2025 أية حوادث أو اضطرابات أثرت على السير العادي لحصص التداول في بورصة الجزائر، بما يعكس انتظام نشاط السوق واستمرارية عمليات التداول.

غير أن قدم نظام التداول والحالة المادية للبنية التحتية التي تحتضن بورصة الجزائر يظلان من العناصر التي تستوجب مواصلة إيلاء العناية اللازمة لمتطلبات استمرارية النشاط، وتعزيز القدرات التقنية والمادية للسوق، بما يكفل استدامة عمليات التداول ورفع مستوى جاهزية البنية التحتية.

وفي إطار الرقابة على مدى امتثال الوسطاء في عمليات البورصة للالتزامات التنظيمية، أظهرت أعمال الرقابة أن وسيطين فقط، من أصل أحد عشر (11) وسيطاً معتمداً، وهما «إنفست ماركت» وبنك الجزائر الخارجي، قد احترما الآجال التنظيمية المحددة لإرسال تقارير المطابقة. كما تم تسجيل نقائص متفاوتة لدى عدد من الوسطاء في مجالات مختلفة مرتبطة بالمتطلبات التنظيمية، الأمر الذي يستدعي مواصلة أعمال المتابعة والمراقبة واتخاذ التدابير التصحيحية اللازمة.

وبالمقابل، أظهرت التقارير المقدمة تحسناً في مستوى الموارد البشرية المخصصة لنشاط التداول، بما يعكس تعزيزاً تدريجياً للقدرات التشغيلية للوسطاء ودعم قدرتهم على الوفاء بمتطلبات النشاط.

3. مراقبة المعلومة المالية للشركات المدرجة

تواصل اللجنة متابعة مدى احترام الشركات المدرجة للالتزاماتها المتعلقة بالإفصاح عن المعلومات المالية وإيداعها ونشرها، باعتبار أن انتظام المعلومة المالية وجودتها يشكلان أحد المقومات الأساسية لشفافية السوق وحماية المستثمرين وتعزيز الثقة فيها.

وقد احترمت خمس (5) شركات مدرجة، وهي بيوفارم، وآليانس للتأمينات، والقرض الشعبي الجزائري، وبنك التنمية المحلية وشركة مستشير، الآجال التنظيمية المتعلقة بإيداع ونشر الوثائق المحاسبية السنوية والنصف سنوية. في المقابل، سجل تأخر كل من شركة صيدال وسلسلة فنادق الأوراسي في نشر وثائقيهما السنوية، في حين لم تقم شركة "أو.أم أنفست" بإيداع أي بيانات مالية إلى غاية تاريخ إعداد التقرير.

أما الشركات المصدرة لسندات الدين المدرجة في البورصة، والمتمثلة في الشركة العربية للإيجار المالي، والمغربية للإيجار المالي الجزائري، وتوسيالي للحديد والصلب الجزائري، فلم تقم بإيداع ونشر وثائقيها المالية السنوية وفقاً لأحكام النظام رقم 04-25 المتعلق بالإفصاح عن المعلومات المالية.

ومن جهة أخرى، عقدت جميع الشركات المدرجة جمعياتها العامة العادية المتعلقة بالسنة المالية 2025 ضمن الآجال القانونية، بما يعكس احتراماً عاماً للالتزامات المرتبطة بالحوكمة والإفصاح تجاه المساهمين.

4. الوقاية من تبييض الأموال وتمويل الإرهاب وتمويل انتشار أسلحة الدمار الشامل ومكافحتها

واصلت اللجنة، خلال سنة 2025، تعزيز منظومتها للوقاية من تبييض الأموال وتمويل الإرهاب وتمويل انتشار أسلحة الدمار الشامل ومكافحتها، من خلال مقاربة متكاملة تقوم على تعزيز الإطار التنظيمي والمؤسسي، وترسيخ المقاربة القائمة على المخاطر، وتطوير أعمال الرقابة، ورفع قدرات الخاضعين للرقابة ومستوى امتثالهم، إلى جانب المساهمة في الأعمال والمبادرات الوطنية والدولية ذات الصلة.

وفي هذا الإطار، أصدرت اللجنة ست (6) توجيهات تناولت، على وجه الخصوص، تحديد هوية المستفيد الحقيقي، وتدابير اليقظة تجاه الزبائن، والعقوبات المالية المستهدفة، والتقييم الذاتي للمخاطر، والأشخاص المعرضين سياسياً، والدول والأقاليم ذات المخاطر المرتفعة.

وتندرج هذه التدابير ضمن مسار مواصلة تطوير منظومة الرقابة والامتثال، وتعزيز فعاليتها وملاءمتها مع المتطلبات الوطنية والمعايير الدولية ذات الصلة.

5. نشاط الوسطاء في عمليات البورصة

عرف نشاط التداول في القيم المنقولة (الأوراق المالية) خلال سنة 2025 نمواً لافتاً مقارنة بالسنة السابقة، إذ بلغ الحجم الإجمالي للأوراق المالية المتداولة 7.775.338 ورقة مالية، مقابل 1.299.813 ورقة مالية سنة 2024، أي بارتفاع قدره 498.19%.

كما بلغت القيمة الإجمالية للمعاملات 15.02 مليار دينار، مقابل 2,76 مليار دينار سنة 2024، مسجلة ارتفاعاً قدره 443.97%. ويرجع هذا التطور، بصورة رئيسية، إلى تنامي التداول على أسهم القرض الشعبي الجزائري وبنك التنمية المحلية، اللذين حققا مجتمعين نحو 58% من حجم عمليات الشراء خلال السنة.

وبالنسبة لعمليات التداول لحساب الوسطاء أنفسهم، بلغ حجم عمليات الشراء 4.016.951 ورقة مالية، مقابل حجم محدود جداً لعمليات البيع لم يتجاوز 2.930 ورقة مالية.

وتؤشر هذه النتائج على تنامي مستويات النشاط المسجلة في السوق، مع بقاء الحاجة قائمة إلى مواصلة العمل على تعزيز السيولة، وتوسيع قاعدة المستثمرين، وتنويع الأدوات والقيم المتاحة للتداول، بما يسمح بتطوير عمق السوق وتحسين قدرتها على تعبئة الادخار وتمويل الاقتصاد.

6. نشاط هيئات التوظيف الجماعي في القيم المنقولة

ظل نشاط هيئات التوظيف الجماعي في القيم المنقولة، إلى غاية نهاية سنة 2025، مقتصرًا على هيئة واحدة قيد النشاط، تتمثل في «سيكاف سليم»، المعتمدة منذ 31 مارس 1998.

وقد سجلت هذه الهيئة نتيجة محاسبية موجبة قدرها 4.92 مليون دينار، مقابل 2.17 مليون دينار سنة 2024، أي بارتفاع قدره 127%، فيما بلغت صافي أصولها 177.47 مليون دينار في نهاية السنة.

وعلى الرغم من تسجيل انخفاض في معدل مصاريف التسيير، إلا أن هذا المعدل ظل يتجاوز السقف التنظيمي المحدد بـ 2% من صافي الأصول، كما تجاوزت نسبة حيازة سندات الخزينة العمومية السقف التنظيمي الأقصى المحدد بـ 60% من صافي الأصول. وتواصل اللجنة متابعة مدى امتثال الهيئة للأحكام التنظيمية ذات الصلة، واتخاذ الإجراءات المناسبة الكفيلة بضمان احترام المتطلبات المطبقة على هذا النشاط.

7. نشاط رأس المال الاستثماري

واصل نشاط رأس المال الاستثماري، خلال سنة 2025، منحاه التصاعدي، من خلال ارتفاع كل من قيمة المساهمات وعددها، بما يعكس تنامي دوره ضمن آليات تمويل المؤسسات.

ويمارس هذا النشاط خمس (5) شركات لرأس المال الاستثماري، تتمثل في شركة الجزائر استثمار، وشركة فينالب، وشركة إيكوزيا كابيتال والصندوق الجزائري للاستثمار والصندوق الجزائري للشركات الناشئة.

وقد بلغت القيمة الإجمالية للمساهمات المسجلة في محافظ هذه الشركات 10.96 مليار دينار، موزعة على 184 مساهمة، مقابل 7.97 مليار دينار و 169 مساهمة سنة 2024، أي بارتفاع قدره 37.46% من حيث القيمة و 8.88% من حيث عدد المساهمات.

حيث تصدرت شركة فينالب الشركات من حيث قيمة المساهمات، بمبلغ قدره 5.20 مليار دينار، فيما تصدر الصندوق الجزائري للشركات الناشئة من حيث عدد المساهمات، بإجمالي قدره 100 مساهمة.

وفي إطار مواصلة تنويع أدوات تمويل المؤسسات ودعم المؤسسات ذات إمكانات النمو المرتفعة، اعتمدت اللجنة، خلال سنة 2025، أول صندوق مشترك للتوظيف في رأس المال المخاطر في الجزائر، والمتمثل في «عافية للاستثمارات»، المسير من طرف شركة «تيل ماركيتس» بصفتها شركة تسيير صناديق الاستثمار. ويتمتع الصندوق بقدرة استثمارية إجمالية قدرها 3 مليار دينار، ويهدف إلى مرافقة المؤسسات غير المدرجة ذات إمكانات النمو المرتفعة، بما يساهم في تنويع مصادر تمويلها ودعم تطورها.

8. نشاط الاستشارة في الاستثمار التساهمي

يقتصر نشاط الاستشارة في الاستثمار التساهمي، إلى غاية نهاية سنة 2025، على مستشار واحد معتمد، يتمثل في شركة «ينفيستي». وقد أطلقت شركة «ينفيستي»، خلال سنة 2025، عمليتين لجمع التمويل عبر منصتها، تكلفت إحداها بالنجاح، في حين بلغ إجمالي التمويل الذي تم جمعه 20 مليون دينار.

ويظل تطوير هذا النشاط مرتبطاً بتوسيع قاعدة المشاريع والمؤسسات المؤهلة للتمويل، وتعزيز ثقة المستثمرين، ونشر الوعي بآليات التمويل التساهمي، بما يسمح بتعزيز مساهمته ضمن منظومة التمويل البديل.

الفصل الثالث: إحصائيات السوق وتطورها

1. سوق سندات رأس المال (الأسهم)

تميزت سنة 2025 بإدراج بنك التنمية المحلية في القسم الرئيسي لسوق سندات رأس المال، من خلال عملية طرح شملت 44.200.000 سهم تمت تغطيتها بالكامل، بسعر بيع قدره 1.400 دينار للسهم الواحد، مقابل قيمة اسمية قدرها 1.000 دينار، خلال فترة الاكتتاب الممتدة من 20 جانفي إلى 20 فيفري 2025.

ويمثل هذا الإدراج تطوراً مهماً في مسار توسيع قاعدة القيم المدرجة وتعزيز القيمة السوقية للبورصة. فقد ارتفعت القيمة السوقية الإجمالية من 521.7 مليار دينار في نهاية سنة 2024 إلى 744.5 مليار دينار في نهاية سنة 2025، أي بزيادة قدرها 42.8%.

وتعادل هذه القيمة نحو 5.7 مليار دولار أمريكي، وتمثل حوالي 2% من الناتج المحلي الإجمالي، المقدر بـ 287.03 مليار دولار أمريكي، وفق معطيات البنك الدولي. ورغم التحسن المسجل، تظل هذه النسبة محدودة نسبياً مقارنة بحجم الاقتصاد الوطني، بما يبرز استمرار الحاجة إلى توسيع السوق، وزيادة عدد الشركات المُصدرة، وتنويع الأدوات المالية، وتعزيز دور البورصة في تمويل الاقتصاد.

وعلى مستوى نشاط التداول، ارتفع الحجم الإجمالي للأوراق المالية المتداولة في سوق سندات رأس المال من 1.30 مليون ورقة مالية سنة 2024 إلى 7.77 مليون ورقة مالية سنة 2025، بزيادة قدرها 497.7%. كما ارتفعت القيمة الإجمالية للمعاملات من 2.76 مليار دينار إلى 14.98 مليار دينار، أي بنسبة 442.8%، فيما ارتفع عدد المعاملات من 1.250 إلى 6.539 معاملة، مسجلاً نمواً قدره 423.4%.

وفي 31 ديسمبر 2025، ضمَّ القسم الرئيسي لسوق سندات رأس المال ست (6) قيم مدرجة، تتمثل في القرض الشعبي الجزائري، وبنك التنمية المحلية وبيوفارم وآليانس للتأمينات وصيدال ومؤسسة التسيير السياحي لسلسلة فنادق الأوراسي.

وقد استحوذت هذه القيم مجتمعة على 99.32% من حجم التداول و99.54% من قيمتها، مع استمرار هيمنة سهم القرض الشعبي الجزائري، الذي استحوذ وحده على 54.6% من حجم التداول و63.9% من قيمته. وفي المقابل، ظل نشاط قسم النمو، الذي يضم قيمتين فقط هما مستشير و أ.أم أنفست، محدوداً، إذ لم يتجاوز حجم التداول فيه 0.6% من إجمالي حجم التداول في سوق الأسهم.

وتؤكد هذه المؤشرات أن النمو المسجل في النشاط لا يزال مصحوبًا بدرجة مرتفعة من التركيز حول عدد محدود من القيم المدرجة، الأمر الذي يجعل توسيع قاعدة الشركات المُصدرة وتنويع عرض الأوراق المالية وتعزيز السيولة من الأولويات اللازمة لمواصلة تطوير السوق.

2. سوق سندات الدين

شهد سوق سندات الدين، خلال سنة 2025، تطورًا نوعيًا تمثل، لأول مرة، في إدراج قرض سندي في القسم الممتاز لفائدة شركة توسيالي للحديد والصلب، بمبلغ إجمالي قدره 15 مليار دينار، وبمعدل فائدة ثابت سنوي قدره 5.65% لمدة خمس (5) سنوات، مع اعتماد آلية للسداد السنوي الثابت لأصل الدين.

كما شهد السوق محاولة لإصدار سندات تشاركية من طرف شركة بازا الجزائر ضمن القسم الناشئ، بمبلغ قدره 200 مليون دينار. وقد أُعلن عن عدم نجاح عملية الإصدار بتاريخ 26 مارس 2026، عقب انتهاء التمديدات الممنوحة للجهة المصدرة.

وتؤشر هذه العمليات، رغم تفاوت نتائجها، على التطور التدريجي لسوق سندات الدين وعلى تنامي إمكانية استخدامه كأداة مكتملة للتمويل المصرفي، بما يتيح للمؤسسات تنويع مصادر تمويلها وتعبئة موارد مالية متوسطة وطويلة الأجل.

3. سوق المستثمرين المحترفين

يُخصص سوق المستثمرين المحترفين حصريًا لفئة المستثمرين الذين تتوفر فيهم الشروط التنظيمية المحددة للاستثمار في هذا السوق وفقًا لنظام اللجنة رقم 04-23 المؤرخ في 23 أكتوبر 2023.

وقد شهد السوق، خلال سنة 2025، إصدار قرضين سنديين، الأول لفائدة الشركة العربية للإيجار المالي بمبلغ 3 مليار دينار، والثاني لفائدة المغاربية للإيجار المالي الجزائر ش.ذ.أ بمبلغ 4 مليار دينار، بمعدل فائدة ثابت سنوي قدره 5.65% ولمدة خمس (5) سنوات لكل منهما.

وتساهم هذه العمليات في تعزيز دور سوق المستثمرين المحترفين كآلية موجهة لتعبئة الموارد المالية وتوفير مصادر تمويل بديلة لفائدة المؤسسات المؤهلة، ضمن إطار منظم يتلاءم مع طبيعة المستثمرين المستهدفين.

4. سوق سندات الخزينة المماثلة

واصلت الخزينة العمومية، خلال سنة 2025، تعبئة الموارد من خلال إصدار سندات خزينة مماثلة مدرجة في البورصة، حيث بلغ إجمالي الإصدارات 569.68 مليار دينار، موزعة على آجال استحقاق تبلغ سبع (7) سنوات بمعدل فائدة قدره 5%، وعشر (10) سنوات بمعدل 5.75%، وخمس عشرة (15) سنة بمعدل 6.50%.

وعلى مستوى السوق الثانوية، بلغ الحجم الإجمالي للسندات المتداولة 601.857 سندا، بقيمة إجمالية بلغت 570.66 مليار دينار، من خلال 427 صفقة. ومقارنة بسنة 2024، سجل كل من حجم التداول وقيمه وعدد الصفقات ارتفاعاً قدره، على التوالي، 66.95% و 67.82% و 45.24%.

وتعكس هذه النتائج تنامي ديناميكية سوق سندات الخزينة وتعزز موقعها ضمن مكونات السوق المالية، سواء من حيث تعبئة الموارد أو توفير أدوات استثمارية ذات آجال استحقاق مختلفة.

5. سوق هيئات التوظيف الجماعي في القيم المنقولة

أحدث سوق هيئات التوظيف الجماعي في القيم المنقولة تطبيقاً لأحكام المادة 163 من قانون المالية لسنة 2022، بهدف تمكين هذه الهيئات، بعد استيفائها شروط الإنشاء والاعتماد، من إدراج حصصها وتداولها في السوق المالية.

وإلى غاية 31 ديسمبر 2025، لم يتم إدراج أي حصة صادرة عن هيئات التوظيف الجماعي في القيم المنقولة في هذا السوق، الذي لا يزال في مرحلة التأسيس والتطوير.

ويأتي ذلك رغم اعتماد أول هيئة من هذا النوع خلال سنة 2025، والمتمثلة في صندوق مشترك للتوظيف في رأس المال المخاطر، بما يفتح المجال، مع تطور النشاط واستكمال شروطه التشغيلية، أمام إثراء عرض الأدوات المالية وتنويع فرص الاستثمار، وتعزيز مساهمة هيئات التوظيف الجماعي في تطوير السوق المالية الجزائرية.

خاتمة

تعكس حصيلة سنة 2025 دينامية تصاعدية للسوق المالي الجزائري، سواء من حيث اتساع قاعدة الشركات المصدرة أو تنوع أدوات التمويل المتاحة، لا سيما من خلال إدراج بنك التنمية المحلية في البورصة، وظهور سوق سندات الدين كمصدر تمويل تكميلي، واعتماد أول صندوق مشترك للتوظيف برأسمال المخاطر.

غير أن عمق السوق وسيولته، وكذا تنوع قاعدة المستثمرين والشركات المصدرة، يبقيان دون المستوى المطلوب مقارنة بحجم الاقتصاد الوطني، حيث لا تتجاوز نسبة القيمة السوقية لبورصة الجزائر 2 % من الناتج الداخلي الخام. ويستدعي هذا الوضع مواصلة الإصلاحات الرامية إلى توسيع العرض من الشركات المصدرة، وتحسين السيولة، وتوسيع قاعدة المستثمرين، وتطوير تمويل المؤسسات الصغيرة والمتوسطة والمؤسسات الناشئة المبتكرة عبر أدوات مالية جديدة، وهي الأولويات التي تعتزم اللجنة مواصلة العمل على تحقيقها خلال سنة 2026.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse

- Autorité de Régulation du Marché Financier -



2025



RAPPORT ANNUEL

Activité du marché des valeurs mobilières
(Marché financier)

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

République Algérienne Démocratique et Populaire

**Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse
-Autorité de Régulation du Marché Financier-**



RAPPORT ANNUEL 2025

ACTIVITÉ DU MARCHÉ DES VALEURS MOBILIÈRES

(Marché Financier)

Ce rapport est disponible en version électronique, en langues arabe et française, sur le site web de la COSOB
www.cosob.dz

Sommaire

<i>Mot du Président de la COSOB</i>	5
<i>Les chiffres clés 2025</i>	7
Chapitre 1 : Paysage institutionnel et actions réalisées par la COSOB en 2025	
<i>I. Présentation de la COSOB</i>	11
<i>II. Faits saillants de l'année</i>	15
<i>III. Nouveauté du cadre juridique et réglementaire</i>	19
<i>IV. Coopération</i>	21
<i>V. Formation</i>	28
Chapitre 2: Régulation, contrôle et suivi de l'activité du marché	
<i>I. Organisation et structuration du marché financier</i>	33
<i>II. Activité de surveillance</i>	36
<i>III. Surveillance de l'information financière des sociétés cotées</i>	37
<i>IV. Conformité et lutte contre le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme (LBC/FT)</i>	41
<i>V. Activité des professionnels du marché</i>	48
<i>VI. Activité des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM)</i>	56
<i>VII. Activité de Capital-Investissement et organismes de capital-risque</i>	57
<i>VIII. Activité de Conseil en Investissement Participatif (CIP)</i>	62
Chapitre 3 : Statistiques et évolution du marché	
<i>I. Marché des titres de capital</i>	67
<i>II. Marché des titres de créance</i>	71
<i>III. Marché des Investisseurs Professionnels</i>	72
<i>IV. Marché des Obligations Assimilables du Trésor (OAT)</i>	73
<i>V. Marché des Organismes de Placement Collectifs (OPC)</i>	75
<i>Annexes</i>	77



Mot du Président de la COSOB

L'année 2025 a constitué une nouvelle étape dans la consolidation et le développement du marché financier algérien. Elle s'inscrit dans la dynamique de transformation engagée depuis 2023, visant à renforcer le rôle du marché des capitaux dans le financement de l'économie nationale, à améliorer son attractivité et à consolider les conditions nécessaires à son bon fonctionnement.

Dans un environnement financier en profonde mutation, marqué notamment par l'accélération des transformations technologiques, l'émergence de nouveaux modes de financement et l'évolution des standards internationaux de régulation, la mission de la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse prend une importance accrue, tant en matière de régulation que de développement et de modernisation du marché.

L'année 2025 s'est caractérisée par une progression significative de l'activité boursière. La capitalisation boursière a atteint 744,5 milliards de dinars, contre 521,7 milliards de dinars à fin 2024, soit une hausse de plus de 42 %. L'activité de négociation a également enregistré une nette accélération, avec 7,78 millions de titres échangés pour une valeur transigée de 15,02 milliards de dinars. Cette dynamique a notamment été soutenue par l'introduction en Bourse de la Banque de Développement Local (BDL), qui a contribué à l'élargissement de la cote et au renforcement de la capitalisation du marché. Ces résultats, bien qu'encourageants, doivent être appréciés dans une perspective plus large. La maturité d'un marché financier ne se mesure pas uniquement à l'évolution de ses volumes d'activité, mais également à sa profondeur, sa liquidité, la diversification de sa base d'investisseurs et de ses émetteurs, ainsi qu'à sa capacité à contribuer davantage au financement de l'économie.

C'est dans cette perspective que la COSOB a poursuivi, en 2025, la modernisation du cadre réglementaire applicable au marché financier. L'adoption de nouveaux textes a notamment permis de renforcer la transparence, la gouvernance, la protection des investisseurs et l'efficacité des mécanismes de marché. Le nouveau cadre relatif à la divulgation de l'information financière constitue, à cet égard, une avancée importante dans le renforcement de la transparence et de la qualité de l'information diffusée par les sociétés cotées.

Parallèlement, la Commission a poursuivi ses efforts en faveur de la diversification des sources de financement. Le développement du capital-investissement constitue un axe important de cette démarche. À fin 2025, les portefeuilles des sociétés de capital-investissement suivies par la COSOB comptaient 184 participations dans des PME, pour un montant de 10,96 milliards de dinars. L'année a également été marquée par l'agrément du premier Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR), *Afiya Investments*, doté d'une capacité d'investissement de 3 milliards de dinars, destiné à accompagner des entreprises non cotées à fort potentiel de croissance. Le développement du marché des titres de créance a également constitué une avancée majeure en 2025. Pour la première fois, trois emprunts obligataires ont fait l'objet

d'une cotation sur ce marché, pour un montant cumulé de 22 milliards de dinars. Ces opérations, réalisées par Arab Leasing Corporation (ALC), Maghreb Leasing Algérie (MLA) et Tosyali

Iron Steel Industry Algérie, illustrent l'émergence progressive du marché obligataire comme une source de financement complémentaire pour les entreprises et contribuent à élargir les possibilités de mobilisation de l'épargne nationale.

La consolidation du marché passe également par le renforcement de la qualité de l'information financière et du respect des obligations réglementaires par l'ensemble des acteurs. Les travaux de surveillance menés au cours de l'exercice ont permis de constater des progrès, mais également des insuffisances qui appellent à poursuivre les actions de sensibilisation, d'accompagnement et de contrôle. La COSOB a également continué à renforcer son dispositif de prévention et de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, ainsi que les compétences de ses équipes et des professionnels du marché.

La formation, le développement de l'expertise et l'éducation financière constituent, à ce titre, des priorités majeures. Les partenariats noués avec les universités, les organismes de formation et les acteurs économiques, ainsi que la création de l'Académie algérienne de la FinTech, traduisent notre volonté de rapprocher davantage le marché financier de son environnement académique et entrepreneurial et de préparer les compétences dont il aura besoin demain.

Sur le plan international, la COSOB a poursuivi le renforcement de ses relations avec ses homologues et les organisations internationales et régionales de référence. La présidence de l'Union des Autorités Arabes de Valeurs Mobilières au titre du mandat 2025-2026 constitue notamment une reconnaissance du rôle actif de la Commission dans la coopération régionale.

Les avancées enregistrées en 2025 constituent ainsi une étape importante, mais non un aboutissement. La prochaine phase devra permettre de consolider cette dynamique à travers l'élargissement de l'offre de titres, la diversification des instruments financiers, l'amélioration de la liquidité, l'élargissement de la base des investisseurs et le développement du financement des PME et des entreprises innovantes. La dynamique engagée commence d'ores et déjà à produire des résultats qui se prolongeront au cours de l'année 2026, avec l'élargissement progressif de la cote et l'arrivée de nouveaux profils d'émetteurs. Ces évolutions témoignent de la capacité croissante du marché à accompagner des entreprises aux profils et aux modèles économiques diversifiés et à contribuer davantage au financement de l'investissement productif.

Je tiens, enfin, à saluer l'engagement des membres de la Commission, des cadres et de l'ensemble des collaborateurs de la COSOB, dont le professionnalisme et la mobilisation ont permis la réalisation des actions présentées dans ce rapport. Je remercie également l'ensemble des acteurs de la place financière pour leur contribution au développement du marché et leur engagement dans le processus de modernisation de notre système financier.

Youcef BOUZENADA
Président de la COSOB

| CHIFFRES CLÉS 2025



Capitalisation

744 Mds



498%

de croissance du
volume transigé



443.9%

de croissance de
la valeur transigée

3

Nouveaux
règlements
Publiés



4 visas

8

Nouvelles
instructions
adoptées

3

Emprunts obligataires cotés d'une
valeur totale de 22 milliards de dinars

2

Nouveaux
Experts
Évaluateurs

1

Nouveau
CIP

1

Nouveau
CAC OPCR

1

Nouveau
Evaluateur
externe OPCR

11 IOB
en activité

5 SCI

Chapitre 1

Paysage institutionnel et actions réalisées par la COSOB en 2025

- I. Présentation de la COSOB*
- II. Faits saillants de l'année*
- III. Nouveauté du cadre juridique et réglementaire*
- IV. Coopération*
- V. Formation*

I. Présentation de la COSOB

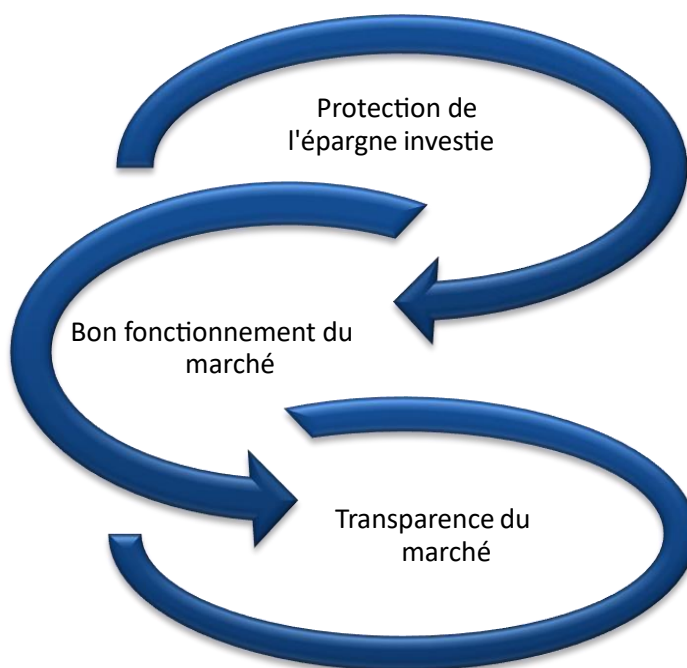
Instituée par le décret législatif n°93-10 du 23 mai 1993, modifié et complété, relatif à la Bourse des valeurs mobilières, la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB) est l'autorité de régulation du marché des valeurs mobilières, qui constitue le marché financier algérien. Elle dispose de la personnalité morale et de l'autonomie financière, et exerce ses missions en toute indépendance, conformément aux prérogatives qui lui ont été confiées par le décret législatif précité.

1. Missions

Conformément à l'article 30 du décret législatif n°93-10 précité, la COSOB a pour missions essentielles :

- Organiser et surveiller le marché des valeurs mobilières ;
- Protéger l'épargne investie en valeurs mobilières ou autres produits financiers faisant appel public à l'épargne ;
- Garantir le bon fonctionnement et la transparence du marché.

Figure 1 : Missions de la COSOB



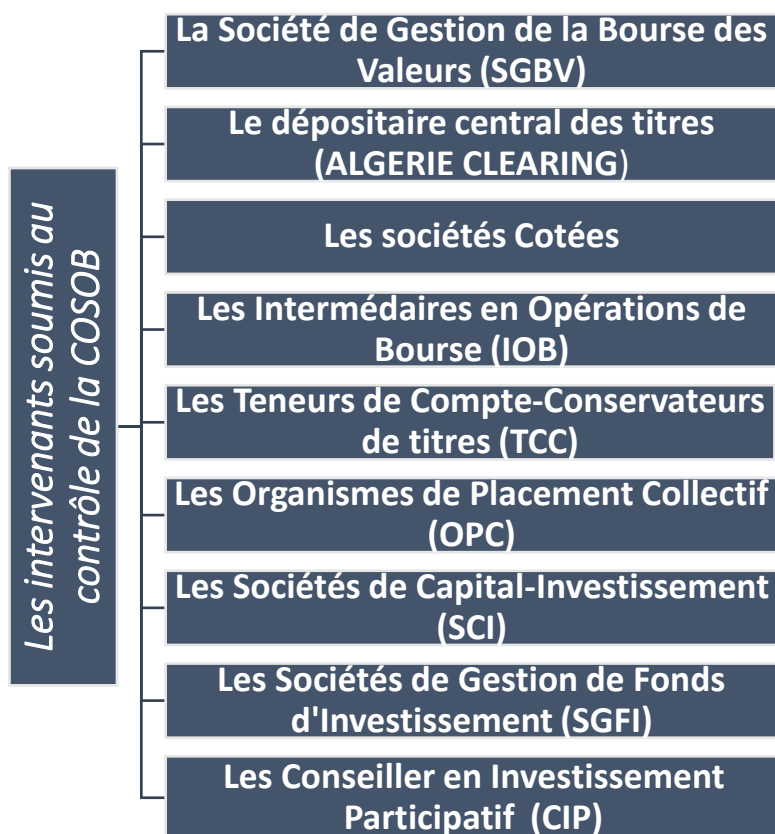
2. Domaines d'intervention

En tant qu'autorité du marché financier, la COSOB encadre :

- **Les sociétés de marché** : Société de Gestion de la Bourse des Valeurs (SGBV) et dépositaire central des titres (Algérie Clearing) ;
- **Les émetteurs de titres** : publics et privés ;

- **Les professionnels du marché** : Intermédiaires en Opérations de Bourse (IOB), Teneurs de Comptes-Conservateurs de titres (TCC), Organismes de Placement Collectif (OPC), promoteurs en bourse, évaluateurs, les Sociétés de Capital-Investissements, Sociétés de Gestion de Fonds d'Investissements (SGFI), Conseiller en Investissement Participatif (plateforme de crowdfunding) ;
- **Les produits financiers** : émis sur le marché ;
- **Les échanges et transactions** : effectués sur le marché.

Figure 2 : Intervenants sous contrôle de la COSOB



3. Fonctions et pouvoirs

Pour mener à bien ses missions, la COSOB dispose de prérogatives lui permettant :

- De réglementer les activités du marché ;
- D'agréer et de contrôler les acteurs du marché ;
- De surveiller les échanges sur le marché ;
- De sanctionner les manquements constatés.

4. Composition et organisation

La composition et l'organisation des services de la COSOB sont définies par le décret législatif n°93-10 précité et par des textes réglementaires émanant de la Commission.

4.1. Le collège de la Commission

Outre le Président, nommé par décret présidentiel, la Commission est composée de six (6) membres, nommés par arrêté du ministre des Finances sur proposition de leurs autorités compétentes :

- Un magistrat représentant du ministre de la Justice garde des sceaux ;
- Un représentant du ministre des Finances ;
- Un professeur d'université représentant du ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Un représentant du Gouverneur de la Banque d'Algérie ;
- Un représentant des dirigeants d'émetteurs de valeurs mobilières ;
- Un représentant de l'Ordre National des Experts Comptables, commissaires aux comptes et comptables agréés.

4.1.1. Le Président

M. Youcef BOUZENADA préside la COSOB depuis le 26 février 2023, en vertu d'un décret présidentiel, pour un mandat de quatre (4) ans.

4.1.2. Les membres : les membres composant le collège de la Commission sont les suivants :

- M. Hassan NOUI - représentant le ministre de la Justice garde des sceaux ;
- M. Hassen BOUDALI - représentant le ministre des Finances ;
- M. Athmane LAKHLEF - représentant le ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- M. Réda BOUBEKEUR - représentant le Gouverneur de la Banque d'Algérie ;
- M. Mahdi SALMI - représentant les émetteurs de valeurs mobilières ;
- M. Mohamed El Bachir BENMANSOUR - représentant l'Ordre National des Experts Comptables.

4.2. La chambre disciplinaire et arbitrale

La Commission est également dotée d'une chambre disciplinaire et arbitrale, instituée par l'article 51 du décret législatif n°93-10 précité, et composée :

- Du président de la COSOB, en qualité de président, et de deux membres élus parmi les membres de la Commission, pour la durée de leur mandat ;

- De deux magistrats désignés par le ministre de la Justice garde des sceaux et choisis pour leurs compétences en matière économique et financière.

En matière arbitrale, la chambre est compétente pour instruire tout litige technique résultant de l'interprétation des lois et règlements régissant le fonctionnement de la bourse, intervenant :

- Entre intermédiaires en opérations de bourse ;
- Entre intermédiaires en opérations de bourse et la société de gestion de la bourse des valeurs ;
- Entre intermédiaires en opérations de bourse et les sociétés émettrices ;
- Entre intermédiaires en opérations de bourse et les donneurs d'ordre de bourse.

En matière disciplinaire, la chambre est compétente pour instruire tout manquement aux obligations professionnelles et déontologiques des intermédiaires en opérations de bourse, ainsi que toute infraction aux dispositions législatives et réglementaires qui leur sont applicables.

La Chambre est composée de :

- M. Youcef BOUZENADA (Président) ;
- M. Réda BOUBEKEUR et M. Mohamed El Bachir BENMANSOUR (membres de la Commission) ;
- M^{me} Nassima KHATABI et M. Boussad TAKA (désignés par le ministre de la Justice garde des sceaux).

4.3. Les services de la COSOB

Conformément au règlement COSOB n°25-03 du 26 Ramadhan 1446 correspondant au 26 mars 2025, les services de la COSOB sont composés comme suit :

4.3.1. Le secrétariat général : auquel sont rattachés :

- La cellule de la communication et des relations publiques ;
- Deux (2) directeurs d'études.

4.3.2. Le cabinet : auquel sont rattachés :

- Des conseillers ;
- Le chef de la cellule de sécurité des systèmes d'information.

4.3.3. Les structures opérationnelles :

- La direction des intervenants du marché ;
- La direction des émetteurs ;
- La direction de gestion d'actifs ;
- La direction du développement du marché et des relations internationales ;

- La direction de la conformité, de la prévention et de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

4.3.4. Les structures supports :

- La direction de la réglementation et des affaires juridiques ;
- La direction des systèmes d'information et des technologies de l'information et de la communication ;
- La direction de l'administration et des finances.

5. Comité scientifique

Créé conformément à l'article 18 du règlement intérieur de la Commission, **Le Comité scientifique** assure une veille scientifique continue afin d'identifier les évolutions pouvant impacter le marché financier. Ses missions principales sont :

- Informer la COSOB des travaux et réflexions académiques en économie et finance ;
- Suivre les innovations et les évolutions réglementaires liées aux activités de la COSOB;
- Orienter les recherches académiques en lien avec les priorités et enjeux de la COSOB.

Le Comité a été installé le 23 novembre 2024, lors de la deuxième édition de la conférence annuelle du marché financier organisée par la COSOB. Il regroupe 13 membres dont les profils sont les suivants :

- Experts académiques spécialisés en économie, finance et management ;
- Professionnels expérimentés du secteur financier ;
- Spécialistes en technologies financières ;
- Experts en audit et gouvernance.

II. Faits saillants de l'année

L'année 2025 a été marquée par de nombreuses initiatives réglementaires, institutionnelles et opérationnelles. Celles-ci sont présentées ci-dessous, par ordre chronologique mensuel :

Janvier

- Cotation officielle de la Startup Moustachir à la Bourse des valeurs Mobilières ;
- Participation de la COSOB aux activités de la 3^{ème} édition d'Algeria Fintech et E-commerce Summit ;
- Participation de la COSOB à un atelier de sensibilisation destiné aux enfants, organisé dans le cadre de Algeria Fintech et E-commerce Summit pour promouvoir l'éducation financière auprès des enfants.

Février

- Tenue de la première réunion du guichet unique du marché financier ;
- Participation à une rencontre régionale organisée par l'Agence Algérienne de Promotion de l'Investissement - AAPI ;
- Lancement de la douzième promotion de certification des professionnels du marché financier ;
- Organisation d'une journée d'information, le 27 février 2025, en collaboration avec la wilaya d'Oran, sous le thème : « Financement des entreprises via le marché financier, le capital-investissement et le financement participatif ».

Mars

- Octroi d'un agrément définitif à la société « YINVESTI » pour exercer en tant que Conseiller en Investissement Participatif ;
- Le Président de la COSOB reçoit le représentant résident de la Banque Africaine du Développement ;
- Tenue de la deuxième réunion du guichet unique du marché financier ;
- Cotation officielle de la Banque du Développement Local (BDL) à la Bourse des Valeurs Mobilières ;
- Publication d'une note aux Intermédiaires en Opérations de Bourse portant sur les mécanismes d'animation des valeurs mobilières cotées en bourse et des opérations de contrepartie.

Avril

- Organisation d'une journée d'étude et de sensibilisation sur les objectifs de l'évaluation nationale et sectorielle des risques de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme et de financement des armes de destruction massive dans le secteur des valeurs mobilières ;
- Visite de travail des cadres de la COSOB à l'Autorité des Services Financiers de Sultanat Oman. Cette visite s'inscrit dans une dynamique de renforcement de la coopération entre les deux institutions, et vise principalement l'échange d'expertises et d'expériences, notamment en matière de bonnes pratiques relatives au développement des marchés financiers, ainsi qu'à la prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme ;
- Délivrance de visa pour l'émission d'un emprunt obligataire par la société Arab Leasing Corporation Spa (ALC) ;
- Participation du Président de la COSOB au Forum d'Affaires Algéro-Chinois sur l'investissement tenue à Alger ;

- Organisation d'un Atelier éducatif pour enfants à l'occasion de la journée du Savoir, célébrée le 16 avril de chaque année, au profit des élèves de l'école Sidi Hamza, Val d'Hydra visant à promouvoir l'éducation financière ;
- Participation du Président de la COSOB à la cérémonie d'ouverture de la 4^e édition de la caravane nationale « Un jeune, une idée », organisée par la startup Multi Projects Investissements (MPI) à l'hôtel Mercure-Alger. Placée sous le thème « Innovation ouverte et intelligence artificielle », cette initiative a bénéficié de l'accompagnement et du soutien de la COSOB en faveur des jeunes porteurs d'idées.
- Tenue de la 19^e réunion annuelle du Conseil de l'Union des Autorités Arabes de Valeurs Mobilières (UASA) s'est tenue en visioconférence le 24 avril 2025, sous la présidence de la COSOB ;
- Organisation, au siège de la COSOB, d'une journée de formation au siège sur les sanctions financières ciblées du Conseil de sécurité de l'ONU, visant à sensibiliser et renforcer les capacités de son personnel et de ses assujettis, et ce dans le cadre de sa politique de prévention du blanchiment de capitaux, du financement du terrorisme et de la prolifération.

Mai

- Organisation d'une journée d'information en collaboration avec la CACI sur le financement de l'économie nationale hors des circuits traditionnels ;
- Organisation d'une journée d'étude sur le financement de l'économie nationale hors des circuits traditionnels, en Collaboration avec l'Université de Constantine 03 ;
- Organisation d'une journée d'étude avec l'Université de Constantine 02 portant sur le financement de l'économie nationale hors des circuits traditionnels ;
- Publication du Règlement n° 24-02 du 23 octobre 2024, paru au Journal officiel du 7 mai 2025, relatif aux Organismes de Placement Collectif à capital-risque (OPCR) ;
- Participation du Président de la COSOB aux travaux des réunions annuelles de l'Organisation Internationale des Autorités de valeurs mobilières-IOSCO qui se sont tenues à Doha- Qatar ;
- Participation de la COSOB à la journée d'études organisée par l'école supérieure de la comptabilité et des finances de Constantine (ESCF) sous le thème « marché financier algérien : dynamisation et défis »
- Organisation d'une journée d'étude à l'occasion de la journée nationale de l'étudiant par la COSOB au profit des étudiants de l'École Supérieure de Banque portant sur les enjeux du marché financier algérien et aux mécanismes d'introduction en bourse.

Juin

- Publication des Textes d'application du règlement de la COSOB n° 24-02 du 20 Rabie Ethani 1446 correspondant au 23 octobre 2024 relatif aux organismes de placement collectif à capital-risque (OPCR).

Juillet

- Publication du règlement COSOB n° 25-01 du 22 Rajab 1446 correspondant au 22 janvier 2025 fixant les conditions et modalités de présence et du vote à distance par voie électronique aux assemblées générales des sociétés cotées en bourse ;
- Délivrance de visa à la notice d'information relative à l'émission de titres participatifs par la société BASA Algérie Spa, destinés aux investisseurs professionnels (Investisseurs institutionnels et investisseurs qualifiés ;
- Publication du règlement COSOB n°25-03 du 26 mars 2025 portant organisation des services administratifs et techniques de la COSOB ;
- Octroi d'agrément provisoire pour la société Sarl Farik Alkayser Lil Istithmar HM en qualité de Conseiller en Investissement Participatif (CIP)
- Tenue de la réunion du guichet unique du marché financier pour examen de la demande d'introduction de la startup innovante « Diar Dzair » ;
- Clôture de l'opération de souscription à l'emprunt obligataire de Tosyali Algérie : une levée de fond, réussie de 15 milliards de dinars ;
- Organisation d'une conférence sur la présentation des résultats du rapport d'évaluation sectorielle des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme dans le secteur des valeurs mobilières ;
- Octroi du premier agrément pour la création d'un Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR), dénommé *Afiya Investment*, en Algérie.

Septembre

- Retrait de l'agrément provisoire de la société SARL Farik Alkayser Lil Istithmar HM en qualité de Conseiller en Investissement Participatif (CIP) ;
- Radiation de la banque BNP Paribas Algérie en qualité de teneur de compte-conservateur de titres ;
- Délivrance de visa pour l'émission de titres participatifs par la société RELAXI Spa, destinés aux investisseurs professionnels (Investisseurs institutionnels et investisseurs qualifiés).

Octobre

- Cérémonie de remise des diplômes aux lauréats de la 12^{ème} promotion des Professionnels Certifiés du Marché Financier (CPMF) ainsi que de la 1^{ère} promotion de la Post-Graduation Spécialisée en Finance Islamique (PGS-FI) ;

- Publication du rapport annuel 2024 sur l'activité du marché des valeurs mobilières ;
- Tenue de la réunion du guichet unique du marché financier en vue d'examiner le projet d'introduction en bourse d'INSAG Education Group pour accélérer son développement ;
- Délivrance de visa pour l'émission d'un emprunt obligataire par la société Arab Leasing Corporation Spa (ALC) ;

Novembre

- Organisation d'une journée d'étude portant sur « Le financement de l'économie nationale en dehors des cadres traditionnels : nouvelles approches et opportunités prometteuses » organisée par l'Université de Ain Timouchent Belhadj Bouchaïb en collaboration avec l'incubateur d'entreprises de l'Université.

Décembre

- Organisation d'une rencontre professionnelle, réunissant l'ensemble des acteurs de la place financière pour le développement du marché financier algérien ;
- Organisation de la 3^e conférence annuelle du Marché Financier Algérien sous le thème : finance innovante, transformation digitale, durabilité et inclusion financière, cette 3^e édition a connu la participation des Présidents d'autorités de marché de pays arabes et du fonds monétaire arabe et de l'union arabe des autorités des valeurs mobilières ;
- En marge de la 3^e conférence annuelle, il a été organisé un panel portant un dialogue des Présidents « Chairman Talk ». Cette session a réuni les Présidents des autorités de régulation des marchés financiers de l'Algérie, du Sultanat d'Oman, de la Tunisie et de la Libye, aux côtés du Secrétaire général de l'Union des Autorités Arabes des Marchés Financiers, illustrant une volonté commune de renforcer la coopération régionale et de promouvoir l'intégration des marchés financiers arabes.

III. Nouveauté du cadre juridique et réglementaire

Au cours de l'année 2025, le cadre réglementaire du marché financier algérien s'est enrichi grâce à la publication, au *Journal officiel*, de plusieurs textes visant à renforcer la transparence, la sécurité et l'efficacité des opérations boursières.

1. Textes réglementaires

- Règlement COSOB n°24-02 du 20 Rabie Ethani 1446 correspond au 23 octobre 2024, paru au Journal officiel du 7 mai 2025, relatif aux Organismes de Placement Collectif à Capital-Risque ;
- Règlement COSOB n°25-01 du 22 Rajab 1446 correspondant au 22 janvier 2025, paru au Journal officiel du 1er juillet 2025, fixant les conditions et modalités de présence et du vote à distance par voie électronique aux Assemblées Générales des sociétés cotées en bourse ;

- Règlement COSOB n°25-03 du 26 Ramadhan 1446 correspondant au 26 mars 2025 portant organisation des services administratifs et techniques de la commission d'organisation et de surveillance des opérations de bourse.

2. Instructions

- Instruction COSOB n°25-01 du 26 février 2025 fixant les règles de mise en œuvre des tests de compétence et d'honorabilité pour les dirigeants des assujettis soumis au contrôle de la COSOB dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive ;
- Instruction COSOB n° 25-02 du 25 juin 2025 fixant les éléments constituant le dossier joint à la demande d'agrément des Organismes de Placement Collectif à Capital-Risque;
- Instruction COSOB n° 25-03 du 25 juin 2025 fixant les conditions et les modalités d'inscription des évaluateurs externes des Organismes de Placement Collectif ;
- Instruction COSOB n° 25-04 du 25 juin 2025 fixant les conditions et les modalités d'inscription des commissaires aux comptes des Organismes de Placement Collectif à Capital-Risque ;
- Instruction COSOB n°25-05 du 25 juin 2025 relative à l'investisseur qualifié ;
- Instruction COSOB n°25-06 du 22 octobre 2025 modifiant l'instruction n°24-07 du 21 novembre 2024 relative aux mesures de vigilance à l'égard de la clientèle dans le cadre de la prévention et de la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive ;
- Instruction COSOB n°25-07 du 30 novembre 2025 définissant les-conditions et les modalités d'inscription des promoteurs en bourse ;
- Instruction COSOB n° 25-08 du 30 novembre 2025 fixant les modalités d'habilitation pour l'exercice de l'activité de la tenue de comptes-conservation de titres.

3. Autres Publications

- Lignes directrices COSOB n°01-2025 du 27 mars 2025, relatives aux mesures d'identifications et de vérification des bénéficiaires effectifs, modifiées et complétées ;
- Lignes directrices COSOB n°02-2025 du 27 mars 2025, relatives aux mesures de vigilance à prendre vis-à-vis des clients, modifiées et complétées ;
- Lignes directrices COSOB n°03-2025 du 27 mars 2025, relatives aux sanctions ciblées, modifiées et complétées ;
- Lignes directrices COSOB n°04-2025 du 27 mars 2025, relatives à l'auto-évaluation des assujettis au risque de blanchiment d'argent, financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive, modifiées et complétées;

- Lignes directrices COSOB n°05-2025 du 22 octobre 2025, relatives aux personnes politiquement exposées (PEP) ;
- Lignes directrices COSOB n°06-2025 du 22 octobre 2025, relatives aux pays à haut risque;
- Note DDSM 01/2025 aux IOB, portant transactions des actionnaires historiques de MOUSTACHIR Spa ;
- Note DDSM n°02/2025 aux IOB, portant sur les obligations des Intermédiaires en opérations de Bourse à l'égard de leurs Clients ;
- Note DDSM n°03/2025, aux Intermédiaires en opérations de Bourse portant sur les mécanismes d'animation des valeurs mobilières cotées en bourse et des opérations de contrepartie.

IV. Coopération

Convaincue du rôle clé des partenariats, la COSOB renforce ses actions de coopération nationale et internationale pour améliorer la gouvernance et l'efficacité de la régulation, promouvoir l'éducation financière et mutualiser les bonnes pratiques sectorielles.

1. Coopération nationale

La COSOB renforce ses partenariats nationaux avec les institutions publiques, académiques et professionnelles pour accélérer l'éducation financière, favoriser l'inclusion et dynamiser le marché financier. Ces coopérations contribuent au renforcement des capacités locales, à un meilleur accès à l'information et à l'adoption de pratiques de marché plus modernes.

1.1. Convention avec l'Université Constantine 03 Salah Boubnider

Le 07 mai 2025, la COSOB a signé une convention de coopération avec l'Université Constantine 03 Salah Boubnider afin de promouvoir la recherche appliquée sur les marchés financiers, de développer des programmes de formation et des stages pratiques pour les étudiants, et d'assurer un accompagnement structuré des initiatives entrepreneuriales issues du milieu universitaire.

1.2. Convention avec l'Université de Constantine 02 Abdelhamid Mehri

Le 8 mai 2025, la COSOB et l'Université de Constantine 02 Abdelhamid Mehri ont signé une convention de coopération visant principalement à renforcer l'inclusion financière et l'éducation financière, et à mobiliser les marchés comme instruments de financement des projets, d'encouragement de la créativité et de soutien à l'innovation en Algérie.

1.3. Convention avec l'Office Central de Répression de la Corruption (OCRC)

Le 10 septembre 2025, la COSOB a conclu un accord de coopération et d'échange d'informations avec l'Office Central de Répression de la Corruption (OCRC). Ce partenariat est d'une importance stratégique pour renforcer la transparence, améliorer la régulation et intensifier la lutte contre la corruption dans le secteur financier.

1.4.Convention avec le Ministère de la Justice

Dans le cadre du renforcement de l'intégrité et de la transparence du marché financier national, la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse (COSOB) et le ministère de la Justice ont signé, le 28 juillet 2025, un protocole de coopération visant à consolider la coordination institutionnelle en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans le secteur des valeurs mobilières. Cette convention prévoit notamment l'échange d'informations, le renforcement des mécanismes de surveillance et de conformité, ainsi que l'amélioration de l'évaluation des risques liés à la criminalité financière, contribuant ainsi à la sécurité et à la crédibilité du marché financier algérien.

1.5.Convention avec l'Institut de Formation Bancaire-IFB

La COSOB a signé, le 20 décembre 2025 avec l'Institut de Formation Bancaire-IFB une charte constitutive de l'Académie algérienne de la fintech.

1.6.Convention avec le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

La COSOB a signé, le 20 décembre 2025 une convention cadre avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, et ce dans le cadre du soutien et du développement des domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, par le renforcement de la formation des étudiants dans le domaine du marché financier, l'appui aux projets innovants des étudiants et des titulaires de diplômes universitaires.

2. Coopération internationale

Dans le cadre de sa stratégie d'ouverture et d'intégration aux marchés financiers régionaux et internationaux, la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB) a poursuivi, au cours de l'exercice 2025, le développement de ses relations de coopération avec les organisations internationales et régionales ainsi qu'avec ses homologues étrangers. Cette dynamique vise à favoriser l'échange d'expertises, l'adoption des meilleures pratiques internationales en matière de régulation et de supervision des marchés financiers, ainsi qu'à renforcer le positionnement de l'Algérie au sein de la communauté financière internationale.

2.1.Coopération avec l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV/IOSCO)

Le Président de la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse, M. Youcef Bouzenada, a participé aux réunions annuelles de l'Organisation internationale des autorités de valeurs mobilières (IOSCO), qui se sont tenues à Doha du 12 au 15 mai 2025. Ces réunions ont regroupé les sessions des différents comités régionaux, les travaux du Comité des Marchés Émergents (Growth and Emerging Markets Committee – GEMC), les réunions du Conseil d'administration ainsi que l'Assemblée générale de l'Organisation. Elles ont également été marquées par l'organisation de plusieurs ateliers techniques animés par des experts de la Banque mondiale, de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) et des autorités de régulation membres. Les discussions ont porté sur plusieurs thématiques d'actualité, notamment :

- Les normes internationales de divulgation en matière de durabilité élaborées par l'International Sustainability Standards Board (ISSB) ;
- La protection des investisseurs individuels dans un environnement marqué par l'essor des technologies financières et du trading en ligne ;
- L'encadrement réglementaire des crypto-actifs ;
- Les enjeux et les risques liés au financement privé dans un contexte financier en constante évolution ;
- Le renforcement des capacités et le développement des programmes de formation spécialisés.

En marge de ces travaux, le Président de la COSOB a tenu plusieurs rencontres bilatérales avec les représentants d'autorités de régulation participantes afin d'examiner les perspectives de coopération et les possibilités d'échange d'expertise.

Cette participation a permis à la COSOB de renforcer sa présence au sein de l'IOSCO, principale organisation internationale regroupant les autorités de régulation des marchés de capitaux de plus de 130 juridictions à travers le monde.

2.2.Coopération avec l'Union des Autorités Arabes de Valeurs Mobilières (UASA)

La Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB) a assuré la présidence de la 19^e réunion annuelle du Conseil de l'Union des Autorités Arabes de Valeurs Mobilières (UASA), tenue par visioconférence le 24 avril 2025. Présidée par M. Youcef Bouzenada, Président de la COSOB, cette réunion a rassemblé les présidents et représentants des autorités arabes de régulation des marchés financiers des seize pays membres de l'Union. À cette occasion, la présidence de l'Union pour le mandat 2025-2026 a été confiée à M. Youcef Bouzenada, confirmant ainsi le rôle actif de la COSOB au sein des instances régionales de régulation des marchés financiers. Les travaux ont porté sur l'examen des activités de l'Union, l'analyse des évolutions des marchés financiers arabes ainsi que les perspectives de renforcement de la coopération régionale, du partage d'expertise et de l'échange d'expériences entre les autorités membres.

2.3.Coopération bilatérale

Tunisie : la COSOB, en partenariat avec l'Institut de Formation Bancaire (IFB), a organisé un programme de formation au profit des stagiaires de la 12^e promotion préparant le Certificat des Professionnels des Marchés Financiers (CPMF). Dans le cadre de l'avenant à la convention de coopération conclu avec le Conseil du Marché Financier (CMF) de Tunisie, un stage d'immersion a été organisé les 23 et 24 juin 2025 au sein des principales institutions du marché financier tunisien. Cette initiative visait à renforcer les acquis pratiques des apprenants et à leur permettre de se familiariser avec les mécanismes de fonctionnement d'un marché financier développé.

Cette expérience constitue la première opération de mobilité et d'immersion professionnelle organisée dans le cadre du partenariat entre la COSOB et l'IFB, dédié au renforcement des compétences des professionnels du secteur financier algérien, tout en consolidant la coopération entre les autorités de régulation des marchés financiers algérien et tunisien.

Banque Africaine de Développement (BAD) : le 6 mars 2025, le Président de la COSOB, M. Youcef Bouzenada, a reçu M. Yapo Léonce, Représentant Résident de la Banque Africaine de Développement (BAD) en Algérie.

Cette rencontre, à laquelle ont pris part des cadres de la Commission, a permis de présenter les évolutions récentes du marché financier algérien, les opportunités de financement qu'il offre ainsi que les principales réalisations enregistrées au cours de l'année 2024, notamment les performances de la Bourse d'Alger.

Les échanges ont également porté sur les perspectives de coopération entre les deux institutions, particulièrement dans les domaines du développement du marché financier, du renforcement des capacités institutionnelles et de l'accompagnement des réformes visant à dynamiser le financement de l'économie nationale.

Chine : le Président de la COSOB a participé, le 15 avril 2025, aux travaux du Forum d'affaires algéro-chinois sur l'investissement, organisé au Centre International des Conférences Abdelatif-Rahal à Alger.

Organisé par l'Agence Algérienne de Promotion de l'Investissement (AAPI) sous le haut patronage de Monsieur le Président de la République, ce forum, placé sous le thème « Un partenariat solide pour une coopération économique durable », a constitué une plateforme d'échanges entre les acteurs économiques des deux pays et une opportunité de promotion des potentialités du marché financier algérien auprès des investisseurs chinois.

Sultanat d'Oman : dans le cadre de la mise en œuvre du mémorandum de coopération signé entre la COSOB et l'Autorité des Services Financiers du Sultanat d'Oman (FSA), une délégation de la COSOB composée de trois (3) cadres supérieurs a effectué une visite de travail auprès de son homologue omanais.

Cette mission s'est inscrite dans le prolongement des engagements pris lors de la visite d'État effectuée par Monsieur le Président de la République au Sultanat d'Oman en octobre 2024. Elle visait à consolider les relations de coopération entre les deux institutions et à favoriser l'échange d'expériences en matière de développement des marchés financiers, de supervision des marchés, de gouvernance ainsi que de prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme.

Les échanges ont permis d'identifier plusieurs axes de coopération susceptibles de contribuer au renforcement des capacités techniques et institutionnelles des deux autorités de régulation.

Royaume d'Arabie saoudite : Dans le cadre du renforcement des relations bilatérales entre la République Algérienne Démocratique et Populaire et le Royaume d'Arabie saoudite, un accord portant création du Haut Conseil de coordination Algéro-Saoudien a été conclu, le 16 mai 2023, entre les gouvernements des deux pays. Ce Conseil a pour mission d'encadrer, de renforcer et de développer la coopération bilatérale dans les différents domaines d'intérêt commun. À ce titre, la Commission de l'économie et du commerce constitue l'un des cadres de coopération mis en place au sein du Conseil, contribuant ainsi au renforcement des échanges économiques et commerciaux entre les deux pays.

Dans ce contexte, la COSOB et l'Autorité saoudienne des marchés financiers (CMA) ont engagé des échanges visant à consolider leur coopération technique et institutionnelle. Cette coopération porte notamment sur le renforcement du partage des connaissances et des expertises dans les domaines de la régulation et de la supervision des marchés financiers, des technologies financières (FinTech), ainsi que sur le développement du marché des sukuk et des instruments de dette.

Dans ce cadre, les deux parties ont convenu l'organisation d'une série d'ateliers techniques conjoints, réunissant des experts des deux institutions. Ces initiatives visent à favoriser l'adoption des standards internationaux, à renforcer les capacités des deux institutions et à accompagner les évolutions des marchés financiers.

3. Partenariats et Education financière

En 2025, la COSOB a intensifié son action de proximité en multipliant les initiatives de sensibilisation, de formation et de partenariat avec les universités, la chambre de commerce et les acteurs de l'écosystème entrepreneurial. Ces actions (journées d'étude, conférences, ateliers pratiques, participation à des salons et caravanes) visaient à promouvoir les mécanismes de financement alternatifs, renforcer l'éducation financière, faciliter l'accès des jeunes et des PME aux marchés et aux instruments innovants, et consolider la coopération académique pour soutenir l'innovation et le développement économique durable. Ci-après les plus importants points :

3.1. Participation à la 4^e édition du Salon de l'entrepreneuriat, de la formation et de l'économie numérique

Dans le cadre de la 4^e édition du Salon de l'entrepreneuriat, de la formation et de l'économie numérique, organisée du 6 au 8 février à la wilaya d'Annaba et bénéficiant du parrainage institutionnel de la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB), la Commission a pris part aux activités de cet événement à travers l'animation d'une conférence intitulée : « Les métiers du marché financier algérien ».

Cette conférence a mis en lumière les différentes perspectives professionnelles et les opportunités offertes par le marché financier, ainsi que les activités pouvant y être exercées. Elle a également permis de présenter le cadre réglementaire régissant ces activités. La conférence a suscité un vif intérêt auprès des participants, leur offrant une meilleure compréhension du marché financier et de ses perspectives de développement.

Cette édition a également été marquée par une large participation d'experts, de formateurs et de consultants spécialisés dans les domaines de l'entrepreneuriat, de l'économie numérique et du marché financier. Par ailleurs, 90 exposants représentant des start-ups et des établissements de formation ont pris part à l'événement, contribuant ainsi à la création d'un espace d'échange et d'interaction entre les différents acteurs de ces secteurs.

3.2. Participation à une rencontre régionale organisée par l'AAPI

La COSOB a participé, le 20 février 2025 à Ouargla, à la rencontre régionale organisée par l'Agence Algérienne de Promotion de l'Investissement (AAPI) sur le thème « Potentiels et opportunités d'investissement prometteuses pour une croissance économique durable »; l'événement, rassemblant autorités locales, directeurs d'institutions publiques et privées et opérateurs économiques, a permis à la COSOB de réaffirmer le rôle de la bourse et des sociétés de capital-investissement comme leviers de financement alternatif pour soutenir les projets d'investissement, et d'introduire le guichet unique du marché financier comme dispositif innovant d'accompagnement des entreprises souhaitant accéder à la cotation.

3.3. Organisation d'une journée d'information COSOB- Wilaya d'Oran

La COSOB a organisé, le 27 février 2025 à Oran, une journée d'information sur le thème « Financement des entreprises via le marché financier, le capital-investissement et le financement participatif », en partenariat avec la wilaya d'Oran. L'événement, rassemblant autorités locales, acteurs du capital-investissement, banques, universitaires et étudiants, visait à promouvoir les mécanismes de financement alternatif pour soutenir la diversification économique.

3.4. Organisation d'un atelier éducatif pour enfants - Journée du Savoir

La COSOB a organisé à l'occasion de la Journée du Savoir, le 16 avril 2025, un atelier éducatif pour enfant en introduisant les principes fondamentaux de la gestion de l'argent aux élèves, distinction entre besoins et désirs, habitudes d'achat, épargne et fixation d'objectifs. A travers des activités interactives favorisant la prise de conscience et l'acquisition de bonnes pratiques financières dès le plus jeune âge, contribuant ainsi à l'éducation financière précoce et à la préparation des futures générations à des décisions économiques responsables.

3.5. Participation à la caravane nationale « Jeune Idée »

La COSOB a pris part à la caravane nationale « Jeune Idée », visant à faire découvrir aux jeunes les mécanismes de financement alternatifs disponibles, le financement par le marché financier et la Bourse, capital-investissement et financement participatif (crowdfunding), et ce afin de faciliter leur intégration dans le tissu économique, renforcer leurs capacités à lancer des projets innovants et durables, et soutenir la dynamique entrepreneuriale. Cette action s'inscrit dans une stratégie globale de promotion de l'éducation financière et d'accompagnement des porteurs de projets pour créer de la valeur ajoutée et diversifier les sources de financement au profit de la jeunesse.

3.6. Organisation d'une journée d'information en collaboration avec la CACI

La COSOB en partenariat avec la CACI, a organisé le 6 mai 2025 une journée d'information sur le thème « Financement de l'économie nationale hors des circuits traditionnels : Nouvelles approches et perspectives prometteuses ». Les allocutions ont souligné la promotion de la Bourse comme levier de financement, l'importance des sociétés de capital-investissement pour l'accompagnement des PME et la nécessité de renforcer la promotion des mécanismes alternatifs. Des présentations techniques ont permis de sensibiliser les opérateurs économiques

à la diversification des sources de financement et d'encourager l'intégration des entreprises au marché financier.

3.7. Organisation d'une journée d'étude à l'Université de Constantine 03

La COSOB, en partenariat avec l'Université de Constantine 03 Salah Boubnider, a organisé le 7 mai 2025 une journée d'étude placée sous le thème « Financement de l'économie nationale hors des circuits traditionnels : nouvelles approches et perspectives prometteuses » ; rassemblant enseignants, chercheurs, étudiants, professionnels et opérateurs du marché, l'événement a proposé des conférences animées par des cadres de la COSOB et des membres du Conseil scientifique, deux ateliers pratiques destinés aux porteurs de projets, et s'est conclu par la signature d'une convention de coopération visant à promouvoir la recherche appliquée, développer des programmes de formation et de stages, et accompagner les initiatives entrepreneuriales, renforçant ainsi l'éducation financière, l'inclusion et le rôle des marchés dans le financement de l'innovation et de la croissance nationale.

3.8. Organisation d'une journée d'études à l'Université de Constantine 02

Le 8 mai 2025, la COSOB, en partenariat avec l'Université de Constantine 02 Abdelhamid Mehri, a organisé une journée d'étude sur le thème « Financement de l'économie nationale hors des circuits traditionnels : nouvelles approches et opportunités prometteuses » ; l'événement, animé par des cadres de la COSOB et des intervenants et a réuni étudiants porteurs de projets et créateurs de startups et s'est conclu par la signature d'une convention de coopération entre les deux institutions, illustrant l'engagement de la COSOB à promouvoir l'inclusion financière, à soutenir l'innovation et à développer des solutions alternatives de financement pour l'économie nationale.

3.9. Participation à une journée d'études organisée par l'ESCF de Constantine

Le 13 mai 2025, la COSOB a participé à la journée d'études organisée par l'École Supérieure de la Comptabilité et des Finances de Constantine (ESCF), sous le thème « Marché Financier Algérien : Dynamisation & défis ». À cette occasion la COSOB a présenté les principaux concepts, acteurs et enjeux du marché financier algérien, ainsi que les leviers de sa dynamisation. Cette participation s'inscrit dans le cadre du renforcement de la coopération avec le secteur académique, de la promotion de la culture financière et du développement des compétences des futurs professionnels.

3.10. Journée d'étude par la COSOB et l'École supérieure de banque

La COSOB a organisé une journée d'étude le 20 mai 2025, à l'occasion de la Journée nationale de l'étudiant (19 mai 1956). L'initiative visait à sensibiliser et former les étudiants de l'École supérieure de banque aux enjeux du marché financier algérien et aux mécanismes d'introduction en bourse.

3.11. Organisation d'une conférence portant présentation du rapport d'évaluation sectorielle des risques de blanchiment et de financement du terrorisme

Le 28 juillet 2025, la COSOB a organisé une conférence consacrée à la présentation des résultats du rapport d'évaluation sectorielle des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme dans le secteur des valeurs mobilières ; l'événement a permis de diffuser les conclusions clés de l'évaluation, d'identifier les vulnérabilités spécifiques au secteur, et d'engager un dialogue entre autorités, acteurs du marché et experts sur les mesures de prévention et d'atténuation à mettre en œuvre, le renforcement du dispositif de conformité, amélioration des procédures de surveillance, coopération interinstitutionnelle et actions de formation, et ce afin de consolider l'intégrité du marché et d'accroître la résilience du secteur face aux risques de blanchiment et de financement du terrorisme.

3.12. Organisation d'une journée d'étude à l'École Supérieure de Commerce

La COSOB, en partenariat avec l'École Supérieure de Commerce de Koléa et sous l'égide de son Conseil scientifique, a organisé le 9 octobre 2025 une journée d'information et de sensibilisation destinée aux étudiants, dans le cadre de la Semaine mondiale de l'investisseur. L'événement visait à renforcer la culture financière et à promouvoir l'investissement responsable et durable ; il a comporté des présentations sur le rôle d'un marché financier efficient, l'état et les perspectives du marché financier algérien, ainsi que sur les instruments de financement modernes et innovants.

3.13. Organisation d'une journée d'étude à l'Université d'Aïn Témouchent

La COSOB, en coordination avec l'Incubateur d'Entreprises de l'Université d'Aïn Témouchent « Bouchaib Belhadj », a organisé, le 5 novembre 2025, une journée d'étude à l'occasion de la Journée mondiale de l'épargne sur le thème « Le financement de l'économie nationale en dehors des cadres traditionnels : nouvelles approches et opportunités prometteuses » ; accueillie par le Recteur Dr Abdelkader Ziadi et conduite par M. Youcef Bouzenada, la délégation de la Commission a présenté des communications sur les mécanismes alternatifs de financement, le rôle stratégique des marchés dans l'orientation de l'épargne vers l'investissement productif et les instruments innovants au service des start-ups, tandis que les échanges avec enseignants, étudiants et porteurs de projets ont enrichi la réflexion sur la diversification de l'écosystème de financement, aboutissant à la signature d'une convention de coopération visant à renforcer la recherche appliquée, la formation et l'accompagnement entrepreneurial.

V. Formation

Dans le cadre de sa politique de développement du capital humain, la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB) a poursuivi, au cours de l'exercice 2025, la mise en œuvre d'actions de formation visant à accompagner l'évolution des métiers de la régulation financière et à renforcer les compétences de ses collaborateurs.

Ces actions ont été réalisées en collaboration avec des institutions nationales et internationales spécialisées, témoignant de la volonté de la COSOB de promouvoir une culture d'apprentissage

continu et de consolider l'expertise de ses ressources humaines dans les domaines liés au marché financier :

1. Certification des Professionnels du Marché Financier (CPMF)

Dans le cadre de son partenariat avec l'Institut de Formation Bancaire (IFB), la COSOB a lancé la 12^e promotion de la Certification des Professionnels du Marché Financier (CPMF).

Cette formation, destinée aux professionnels du secteur financier, bancaire et économique, vise à renforcer les connaissances techniques relatives au fonctionnement du marché financier ainsi qu'aux différents métiers qui y sont exercés. Le programme a été enrichi par une visite d'étude auprès de la Bourse de Tunis, offrant aux participants une ouverture sur les pratiques et les expériences internationales en matière d'organisation et de supervision des marchés financiers.

2. Renforcement des compétences en conformité et en lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

Des journées de formation ont été organisées afin de renforcer les capacités techniques des superviseurs et des acteurs du secteur des valeurs mobilières en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, sous les thèmes suivants :

- L'évaluation nationale de risque et l'évaluation sectorielle des risques enjeux et perspectives ;
- Les mesures de vigilance à l'égard de la clientèle en matière de LBC-FT ;
- Les sanctions financières ciblées et le processus de gel des avoirs ;
- L'identification et la vérification des bénéficiaires effectifs ;
- L'auto-évaluation des assujettis aux risques liés au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme ;
- Contrôle interne, gouvernance et audit en matière de LBC/FT ;
- La déclaration de soupçon et le mécanisme de sa déclaration à la CTRF.

3. Formation spécialisée sur le cycle de vie de l'investissement

En partenariat avec l'Union des Autorités des Marchés Financiers Arabes (UASA) et l'Institut des Hautes Études Financières (IHEF), la COSOB a organisé une session de formation spécialisée consacrée au cycle de vie de l'investissement en capital.

Animée par un expert international, cette formation a permis aux participants d'approfondir leurs connaissances des différentes étapes du processus d'investissement, ainsi que des mécanismes de création et de gestion du capital d'investissement.

4. Promotion de l'apprentissage numérique

Parallèlement aux formations présentiels, la COSOB a encouragé le recours aux dispositifs de formation à distance à travers des modules d'apprentissage en ligne adaptés aux besoins de ses employés.

Au cours de l'année 2025, les cadres de la COSOB ont participé à plusieurs sessions de formation en ligne organisées notamment par le Fonds Monétaire Arabe (FMA) et la US Securities and Exchange Commission US. SEC ainsi que l'Union Arabe des Commission des Valeurs (UASA) et de l'Organisation Internationale des Commission des Valeurs (IOSCO). Ces sessions, directement liées aux enjeux du marché financier, ont porté principalement sur les thèmes suivants :

- Analyse des états financiers des banques islamiques ;
- Développement des marchés financiers arabes ;
- Portefeuilles d'investissement verts et durables ;
- Vigilance et diligence raisonnable avancée ;
- Gestion des risques financiers ;
- Cadre réglementaire des agences de notation sur le marché des valeurs mobilières ;
- Favoriser la liquidité du marché ;
- Aperçu de la réglementation des fonds privés.

Chapitre 2

Régulation, contrôle et suivi de l'activité du marché

- I. Organisation et structuration du marché financier*
- II. Surveillance du marché*
- III. Surveillance de l'information financière des sociétés cotées*
- IV. Conformité et lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT)*
- V. Activité des professionnels de marché*
- VI. Activité des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM)*
- VII. Activité de Capital-Investissement et organismes de capital-risque*
- VIII. Activité en conseil en investissement participatif (CIP)*

I. Organisation et structuration du marché financier

Dans le cadre de ses missions organisationnelles, la COSOB a réalisé en 2025 plusieurs actions clés visant à structurer et développer le marché financier algérien.

1. Délivrance des visas

La Commission a apposé son visa sur quatre (04) notices d'information pour des émissions d'obligations ainsi que des titres participatifs, présentées par :

- ARAB LEASING CORPORATION (ALC) Spa : émission de 300 000 obligations pour un montant de 3 milliards de DA, destinées aux investisseurs professionnels. ;
- BASA Algérie Spa : émission de 200 000 titres participatifs pour un montant de 200 millions de DA, sur le compartiment émergent du marché des titres de créances ;
- RELAXI Spa : émission de 400 000 titres participatifs pour un montant de 400 millions de DA, sur le compartiment émergent du marché des titres de créances ;
- Maghreb Leasing Algérie Spa : émission de 400 000 obligations pour un montant de 4 milliards de DA, destinées aux investisseurs professionnels.

2. Agréments

Le 26 février 2025, la Commission a octroyé un agrément définitif de Conseiller en Investissement Participatif (CIP) à la société YINVESTI SARL.

Le 30 juillet 2025, la Commission a octroyé un agrément provisoire de Conseiller en Investissement Participatif (CIP) à la société AL KAYSSER (agrément retiré le 17 septembre 2025).

De ce fait, le marché financier Algérien compte au 31 décembre 2025, un seul Conseiller en Investissement Participatif qui est la société YINVESTI Sarl.

En revanche, la Commission n'a accordé aucun agrément d'Intermédiaire en Opérations de Bourse (IOB) en 2025. De ce fait, le nombre d'IOB en exercice sur le marché financier Algérien au 31 décembre 2025 est de onze (11) intermédiaires en opérations de bourse (IOB) agréés, il s'agit de :

- Six (06) banques publiques : la BADR, la BEA, la BDL, la BNA, le CPA et la CNEP Banque ;
- Trois (03) banques privées : Société Générale Algérie, AL SALAM BANK ALGERIA, Banque AL BARAKA d'Algérie ;
- Deux (02) sociétés commerciales privées : Tell Markets Spa et Invest Market Spa.

Figure 3 : Liste des IOB agréés au 31 décembre 2025



3. Inscriptions

3.1. Responsable de conformité

En application des dispositions de l'article 7 du règlement COSOB n° 15-01 du 15 avril 2015 relatif aux conditions d'agrément, aux obligations et au contrôle des Intermédiaires en Opérations de Bourse (IOB), la COSOB a inscrit en date du 14 décembre 2025 un (01) responsable de conformité pour le compte de l'IOB « CPA ».

3.2. Expert évaluateur

En application des dispositions des articles 43 et 47 du règlement COSOB n° 23-04 du 10 Rabie Ethani 1445 correspondant au 25 octobre 2023 relatif au règlement général de la bourse des valeurs mobilières, la COSOB a inscrit deux (02) cabinets de conseil en qualité d'expert Evalueur de sociétés souhaitant s'introduire en bourse. Il s'agit de :

- Grant Thornton en date du 11 mars 2025 ;
- Centre des techniques de l'information et de la communication (CETIC) en date du 27 mars 2025.

Ainsi, la liste des experts Evaluateurs compte, désormais, quatre (04) cabinets de conseil qui sont :

- Centre des techniques de l'information et de la communication (CETIC) ;
- KPMG Algérie Spa ;
- Grant Thornton Algérie Spa ;
- PwC Algérie.

3.3. Négociateur en bourse

Conformément aux dispositions de l'article 2 du règlement COSOB n° 23-03 fixant les règles de qualification et les conditions d'inscription des agents habilités à effectuer des négociations de valeurs mobilières en bourse et de délivrance de la carte professionnelle, six (06) négociateurs en bourse ont été inscrits comme suit :

- Deux (02) pour le compte de l'IOB « SGA », en date du 5 janvier 2025 et du 24 décembre 2025 ;
- Deux (02) pour le compte des IOB « Tell Markets » en date du 24 décembre 2025 ;
- Un (01) pour le compte de l'IOB « BADR » en date du 15 janvier 2025 ;
- Un (01) pour le compte de l'IOB « Invest Market » en date du 24 décembre 2025.

3.4. Commissaire aux comptes OPCR

En application de l'article 87 du règlement COSOB n° 24-02 du 20 Rabie Ethani 1446 correspondant au 23 octobre 2024 relatif aux Organismes de Placement Collectif à Capital-Risque, la COSOB a procédé en date du 29 octobre 2025, à l'inscription du cabinet Samir HADJ ALI en qualité de Commissaire aux comptes des organismes de placement collectif à capital-risque.

3.5. Evalueur externe des OPCR

En application des dispositions de l'article 4 (point 7) du règlement COSOB n° 24-02 du 20 Rabie Ethani 1446 correspondant au 23 octobre 2024 relatif aux organismes de placement collectif à capital-risque, la COSOB a procédé en date du 29 octobre 2025 à l'inscription du cabinet KPMG en qualité d'évaluateur externe des organismes de placement collectif à capital-risque.

4. Habilitations

Au titre de l'année 2025, la Commission n'a pas reçu de demande d'habilitation pour l'exercice de l'activité de tenue de compte conservation de titres.

Le marché financier Algérien compte huit (08) Teneurs de Comptes-Conservateurs de titres habilités, à savoir :

- Six (06) banques publiques : la BADR, la BEA, la BDL, la BNA, le CPA et la CNEP Banque ;
- Deux (02) banques privées : AL SALAM BANK ALGERIA et Banque AL BARAKA d'Algérie.

Le 17 septembre 2025, la Commission a procédé à la radiation du TCC « BNP Paribas EL DJAZAIR » de la liste des TCC en exercice sur le marché des financier Algérien.

À la suite d'une décision de la COSOB, les avoirs en comptes-titres qui n'ont pas fait l'objet d'un transfert par leurs détenteurs auprès d'autres TCC habilités ont été transférés automatiquement à Algérie Clearing, qui en assure la conservation jusqu'à la manifestation de leurs détenteurs.

Conformément à l'article 05 du règlement COSOB n° 03-02 relatif à la tenue de compte-conservation de titres, il a été procédé, à l'habilitation d'un (01) responsable TCC en date du 29 décembre, pour le compte du TCC Al Baraka Bank.

La répartition des négociateurs inscrits et des responsables TCC habilités, au 31 décembre 2025, est récapitulée dans le tableau ci-après :

**Tableau n°1 : Répartition des négociateurs inscrits et des responsables TCC habilités
au 31 décembre 2025**

Institution	Responsable TCC	Négociateur
Banque de l'Agriculture et du Développement Rural	02	02
Banque Extérieure d'Algérie	03	03
Banque Nationale d'Algérie	02	03
Banque de Développement Local	01	03
Crédit Populaire d'Algérie	01	02
Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance-Banque	03	04
Société Générale Algérie	Non applicable	04
Tell Markets Spa	Non applicable	03
AL SALAM BANK ALGERIA	01	01
Banque AL BARAKA d'Algérie	02	01
Invest Market Spa	Non applicable	01
Total	15	27

II. Activité de surveillance

1. Contrôle des séances de négociation

La Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse veille à garantir la sécurité et la transparence des transactions sur le marché. À cette fin, elle délègue un superviseur permanent auprès de la société de gestion de la bourse des valeurs. Ce superviseur a pour mission de contrôler les transactions boursières qui ont lieu trois fois par semaine et d'intervenir pour résoudre tout problème technique ou litige susceptible de perturber le fonctionnement du marché.

Au cours de l'année 2025, aucun incident n'a été détecté sur le déroulement des négociations en bourse. Cependant, l'obsolescence du système de négociation et la vétusté de l'immeuble

abritant la bourse d'Alger constituent deux facteurs de risques sérieux, pour la pérennité de l'activité.

2. Conformité des Intermédiaires en Opérations de Bourse (IOB)

Conformément aux dispositions de l'article 4 de l'Instruction COSOB n° 16-04 du 18 décembre 2016, relative aux fonctions ainsi qu'aux conditions de qualification et d'inscription du responsable de la conformité, ce dernier est tenu d'établir et de transmettre à la COSOB un rapport annuel portant sur le respect des dispositions réglementaires applicables. Ce rapport constitue un dispositif essentiel de suivi et de contrôle, permettant à la COSOB d'apprécier le niveau de conformité des IOB et de veiller, notamment, à la protection de l'épargne investie et à l'intégrité du marché.

Au 31 décembre 2025, onze (11) IOB étaient agréés. Le délai réglementaire de transmission des rapports de conformité, fixé à un mois suivant la clôture de l'exercice, n'a été respecté que par deux (02) IOB, à savoir INVEST MARKET Spa et BEA.

Au-delà du respect du délai réglementaire de transmission, l'examen des rapports a porté sur leur conformité aux exigences prévues par l'Instruction COSOB n° 16-04, notamment au regard des différentes thématiques figurant en annexe de ladite Instruction et devant être renseignées par les IOB.

L'analyse des rapports transmis fait ressortir l'absence de certaines thématiques réglementaires dans plusieurs rapports, notamment ceux des IOB suivants : BADR, BDL, BNA, CNEP-Banque et Tell Markets Spa.

Les insuffisances relevées concernent notamment les informations relatives aux transactions effectuées par le personnel et les dirigeants, à la contribution au Fonds de garantie, au traitement des offres au public, à l'organisation interne, à la gestion des conflits d'intérêts, ainsi qu'à certaines obligations comptables et d'information.

En revanche, les rapports transmis font ressortir une amélioration des ressources humaines dédiées à l'activité de négociation, traduisant un renforcement des capacités opérationnelles des IOB dans ce domaine.

Ces constats soulignent la nécessité de poursuivre les actions de sensibilisation et de suivi auprès des IOB afin d'assurer une meilleure qualité des rapports de conformité, le respect des délais réglementaires de transmission et une couverture exhaustive des thématiques prévues par la réglementation.

III. Surveillance de l'information financière des sociétés cotées

En 2025, la COSOB a poursuivi sa mission de surveillance du respect des obligations d'information et de transparence incombant aux sociétés cotées. Cette mission a porté sur le suivi de la publication des états comptables semestriels, conformément aux dispositions du règlement COSOB n° 2000-02 du 26 juin 2000.

Concernant les obligations d'information annuelle, leur suivi a été effectué, avec l'entrée en application du règlement COSOB n° 25-04 du 22 octobre 2025, relatif à la divulgation de l'information à publier par les sociétés dont les valeurs sont cotées à la Bourse des valeurs mobilières, sur la base des dispositions de ce nouveau règlement.

1. Dépôt et publication

1.1. Etats financiers annuels

Les sociétés Biopharm Spa, Alliance Assurances Spa, Crédit Populaire d'Algérie Spa et Banque de Développement Local Spa, cotées sur le compartiment principal du marché des titres de capital, ainsi que la société Moustachir Spa cotée sur le compartiment de croissance du même marché, ont déposé et publié les documents annuels dans les délais réglementaires. Ces documents ont été rendus accessibles au public, à la fois sur les sites internet des sociétés concernées et sur celui de la COSOB.

En revanche, les sociétés EGH Chaîne El Aurassi Spa et Saidal Spa, cotées sur le compartiment principal, ainsi que la société AOM Invest Spa, cotée sur le compartiment de croissance du marché des titres de capital, n'ont pas respecté les délais réglementaires relatifs au dépôt et à la publication de leurs documents annuels. Si EGH Chaîne El Aurassi Spa et Saidal Spa ont procédé à la publication de leurs documents annuels avec retard, AOM Invest Spa n'a, à ce jour, procédé ni à la transmission ni à la publication desdits documents.

S'agissant des sociétés dont les obligations sont cotées à la Bourse des valeurs mobilières, à savoir Arab Leasing Corporation Spa (ALC), Maghreb Leasing Algérie Spa (MLA) et Tosyali Iron Steel Industry Algérie Spa, celles-ci n'ont ni publié ni transmis à la Commission les documents annuels requis, conformément aux dispositions du règlement susvisé.

1.2. Etats comptables semestriels

Au titre du premier semestre 2025, les sociétés Alliance Assurances Spa, Biopharm Spa, Crédit Populaire d'Algérie Spa, Banque de Développement Local Spa, Saidal Spa, et Moustachir Spa, ont respecté le délai réglementaire de 90 jours suivant la fin du premier semestre pour le dépôt et la publication de leurs états comptables semestriels. La société EGH Chaîne El Aurassi Spa, quant à elle, a bénéficié d'une prorogation exceptionnelle de deux mois.

En revanche, la société AOM Invest Spa n'a pas procédé au dépôt ni à la publication de ses états comptables semestriels. Il convient de préciser que la société avait bénéficié d'un délai supplémentaire d'un mois.

S'agissant de la société Tosyali Iron Steel Industry Algérie Spa, dont les obligations sont cotées sur le compartiment Premium du marché des titres de créances de la Bourse des valeurs mobilières, celle-ci n'a procédé ni à la transmission ni à la publication de ses documents semestriels.

2. Assemblées Générales Ordinaires (AGO)

Toutes les sociétés cotées ont tenu leurs Assemblées Générales Ordinaires au titre de l'exercice 2025 dans les délais légaux.

Les dates correspondantes des AGO sont récapitulées dans le tableau ci-après :

Tableau n°2 : Dates de tenue des AGO – Exercice 2025

Sociétés cotées	Date AGO
Alliances Assurances Spa	04 Juin 2026
Crédit Populaire d'Algérie Spa	21 Juin 2026
EGH Chaîne El Aurassi Spa	24 juin 2026
Moustachir Spa	27 Juin 2026
Banque de Développement Local Spa	28 Juin 2026
Biopharm Spa	29 Juin 2026
Saidal Spa	29 juin 2026
AOM Invest Spa	30 juin 2026

3. Principaux indicateurs

L'examen des indicateurs des sociétés cotées pour l'exercice 2025 fait apparaître une situation contrastée entre les différentes sociétés, aussi bien dans le compartiment principal que dans le compartiment de croissance.

3.1. Sociétés cotées sur le compartiment principal

- **Alliance Assurances Spa** : Résultat net bénéficiaire de 611.382 KDA ; distribution d'un dividende de 26 DA par action (-26% par rapport à 2024). Le cours de l'action s'établit à 330 DA au 31 décembre 2025, enregistrant une régression de (-21%) par rapport à l'année précédente.

Il convient de signaler que la société a procédé à une augmentation de son capital social par incorporation des réserves, avec attribution d'actions gratuites aux actionnaires, à raison d'une (01) action gratuite pour deux (02) actions détenues.
- **Crédit Populaire d'Algérie (CPA)** : Résultat net bénéficiaire de 48.247.153 KDA ; distribution d'un dividende de 175 DA par action (+40% par rapport à 2024). Le cours de l'action s'établit à 2 300 DA au 31 décembre 2025, enregistrant une progression de (+2%) par rapport à l'année précédente.
- **Banque de Développement Local (BDL)** : Résultat net bénéficiaire de 27.313.731 KDA ; distribution d'un dividende de 107 DA par action (+37,5% par rapport à 2024). Le cours de l'action s'établit à 1 410 DA au 31 décembre 2025, enregistrant une progression de (+0,7%) par rapport à son cours d'introduction en Bourse.
- **Biopharm Spa** : Résultat net bénéficiaire de 9 469 398 KDA ; distribution d'un dividende de 170 DA par action (+6 % par rapport à 2024). Le cours de l'action s'établit à 2 501 DA au 31 décembre 2025, enregistrant une progression de 6% par rapport à l'année précédente.
- **EGH Chaîne El Aurassi Spa** : Résultat net bénéficiaire de 446 901 KDA ; aucun dividende distribué. Le cours de l'action recule à 360 DA au 31 décembre 2025, -10% par rapport à l'année précédente.

- **Saidal Spa** : Résultat net bénéficiaire de 3 621 031 KDA ; distribution d'un dividende de 35 DA par action (+66,6% par rapport à 2024). Le cours de l'action s'établit à 420 DA au 31 décembre 2025, enregistrant une progression de 4% par rapport à l'année précédente.

Tableau n°3 : Dividendes et rendement des titres cotés

	2024		2025	
	Dividende	Rendement*	Dividende	Rendement*
Alliance Assurances Spa	35	8,33%	26	7,88%
EGH Chaîne El Aurassi Spa	-	-	-	-
Saidal Spa	21	6,10%	35	8,33%
Biopharm Spa	160	6,81%	170	6,80%
Crédit Populaire d'Algérie Spa	125	5,56%	175	7,61%
Banque de Développement Local Spa	77,77	5,55%	107	7,59%

*Les rendements sont calculés sur la base du cours au 31 décembre.

3.2. Sociétés cotées sur le compartiment de croissance

- **Moustachir Spa** : Résultat net de 16 222 KDA ; aucun dividende distribué. Le cours de l'action s'établit à 800 DA au 31 décembre 2025, enregistrant une progression de 5% par rapport à son cours d'introduction.
AOM Invest Spa : cette société n'a pas transmis le rapport annuel au titre de l'exercice 2025, ni l'ensemble des documents exigés par le règlement COSOB n° 25-04 susvisé. S'agissant du cours de l'action, celui-ci s'établit à 290 DA au 31 décembre 2025, enregistrant une baisse de 0,68 % par rapport à l'année précédente.

4. Autres informations

4.1. Autres assemblées générales ordinaires tenues au cours de l'exercice 2025

Outre l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle consacrée à l'approbation des comptes, le Crédit Populaire d'Algérie (CPA), a convoqué, au cours de l'exercice 2025, une autre Assemblée Générale Ordinaire à titre exceptionnel, tenue le 24 Février 2025. Cette assemblée a porté sur l'examen et l'adoption des résolutions suivantes :

- Le rachat par le Crédit Populaire d'Algérie de ses propres actions cotées en bourse en vue de réguler leur cours ;
- L'élection d'administrateurs représentants des petits porteurs, devant siéger dans le Conseil d'Administration du CPA.

4.2. Assemblées Générales Extraordinaires

Les assemblées générales extraordinaires (AGEX) tenues au cours de l'exercice 2025 sont les suivantes :

4.2.1. Crédit Populaire d'Algérie Spa : le CPA a tenu en date du 24 février 2025, une Assemblée Générale Extraordinaire portant sur les points suivants :

- Les pouvoirs du conseil d'administration ;
- Le retrait de la participation du CPA au capital social d'Aresbank-Madrid ;

- Les décisions de participation et / ou de retrait du CPA des capitaux des sociétés ;
- L'introduction de dispositions supplémentaires dans les statuts du CPA, notamment en ce qui concerne les modalités et les conditions de représentativité des actionnaires minoritaires du CPA au sein du Conseil d'administration.

4.2.2. Moustachir Spa : La société Moustachir Spa a tenu une Assemblée Générale Extraordinaire le 17 avril 2025, portant sur l'élargissement de la composition de son Conseil d'administration, de trois (03) à douze (12) administrateurs.

4.2.3. Alliance assurances Spa : la société Alliance Assurances Spa a tenu une Assemblée Générale Extraordinaire le 05 juin 2025, ayant pour objet :

- L'augmentation du capital social par incorporation des réserves et des écarts de réévaluation ;
- La modification des statuts en vue d'introduire le vote à distance par voie électronique lors des assemblées générales.

4.2.4. Banque de développement local Spa : La BDL a tenu une Assemblée Générale Extraordinaire le 29 juin 2025, ayant pour objet de statuer sur le maintien ou le retrait de ses participations dans les sociétés concernées.

IV. Conformité et lutte contre le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme (LBC/FT)

Au titre de l'exercice 2025, la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB) a poursuivi le renforcement de son dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération (LBC/FT/FP), à travers quatre axes complémentaires : la consolidation du cadre réglementaire et organisationnel, la mise en œuvre d'une supervision fondée sur les risques, le renforcement des capacités des acteurs du marché et la contribution aux travaux nationaux menés en la matière.

1. Renforcement du cadre réglementaire et organisationnel en matière de LBC/FT

1.1. Renforcement du cadre réglementaire

Au titre de l'exercice 2025, la COSOB a poursuivi ses efforts visant à renforcer et moderniser le dispositif réglementaire applicable à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), en cohérence avec les exigences du cadre juridique national, les recommandations du Groupe d'action financière (GAFI) ainsi que les meilleures pratiques internationales en matière de conformité et de gestion des risques.

Dans cette perspective, l'instruction n° 25-01 relative aux tests de compétence et d'honorabilité pour les dirigeants des entités assujetties a été élaborée et adoptée. Cette instruction constitue une avancée significative dans le renforcement de la gouvernance des entités assujetties, en établissant des critères objectifs permettant d'évaluer les qualifications professionnelles, l'intégrité et l'aptitude des responsables chargés de la mise en œuvre des dispositifs de conformité. Elle contribue ainsi à promouvoir une culture de conformité plus robuste au sein des acteurs du marché financier et à garantir l'exercice efficace et indépendant de la fonction conformité.

Parallèlement, la COSOB a élaboré et mis en œuvre six lignes directrices, destinées à accompagner les entités assujetties dans l'application des exigences réglementaires et à assurer une interprétation harmonisée des obligations découlant du dispositif LBC/FT. Ces lignes directrices portent notamment sur :

- L'identification, la vérification et la mise à jour des informations relatives aux bénéficiaires effectifs ;
- Les obligations de vigilance à l'égard de la clientèle, y compris les mesures de vigilance simplifiée, normale et renforcée ;
- La mise en œuvre des sanctions financières ciblées et le respect des obligations de gel et/ou de saisie des avoirs ;
- La conduite des exercices d'auto-évaluation des risques de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme et de financement de la prolifération des armes de destruction massive ;
- L'identification et la gestion des risques liés aux personnes politiquement exposées (PPE), aux membres de leur famille et aux personnes qui leur sont étroitement associées;
- L'application de mesures de vigilance renforcée dans le cadre des relations d'affaires ou des opérations impliquant des juridictions présentant des déficiences stratégiques en matière de LBC/FT ou considérées comme à haut risque.

Dans le même cadre, la COSOB a engagé un processus d'actualisation de l'instruction n° 24-07 relative à la prévention et à la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive, ainsi que des lignes directrices y afférentes.

Cette révision vise à renforcer la cohérence et l'efficacité du cadre réglementaire applicable aux intervenants du marché financier, en intégrant les nouvelles exigences découlant des recommandations du GAFI, les conclusions de l'évaluation sectorielle des risques de BC/FT ainsi que les meilleures pratiques observées à l'échelle internationale. Elle a notamment pour objectif de préciser certaines obligations réglementaires, de consolider l'approche fondée sur les risques, d'améliorer les mécanismes de vigilance à l'égard de la clientèle et des bénéficiaires effectifs, de renforcer les dispositifs de surveillance des opérations et de faciliter la mise en œuvre effective des mesures de prévention et de détection des risques de BC/FT/FP.

L'ensemble de ces instruments normatifs et opérationnels traduit l'engagement constant de la COSOB en faveur du renforcement de l'intégrité, de la transparence et de la résilience du marché financier algérien. Ils visent à améliorer la lisibilité et l'accessibilité du cadre réglementaire applicable aux assujettis, à promouvoir une approche fondée sur les risques et à harmoniser les pratiques de conformité au sein des différents intervenants placés sous sa supervision. Ces actions contribuent également au renforcement de l'efficacité du dispositif national de prévention et de lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération, conformément aux standards internationaux en vigueur.

1.2. Renforcement du cadre organisationnel

L'année 2025 a été marquée par une avancée significative dans le renforcement du dispositif institutionnel de LBC/FT/FP, à travers la promulgation du règlement COSOB n° 25-03 du 26 Ramadhan 1446 correspondant au 26 mars 2025, portant organisation des services administratifs et techniques de la COSOB.

Cette réforme organisationnelle traduit la volonté de la COSOB de consolider davantage son dispositif de prévention et de gestion des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, conformément aux exigences du cadre législatif et réglementaire national ainsi qu'aux standards internationaux, notamment les recommandations du GAFI.

Dans ce contexte, la création de la Direction de la Conformité, de la Prévention et de la Lutte contre le Blanchiment d'Argent et le Financement du Terrorisme constitue une étape structurante dans le renforcement des capacités de la COSOB. Cette direction spécialisée est chargée d'assurer la conception, la coordination, la mise en œuvre et le suivi des politiques de conformité ainsi que des mécanismes de prévention, de détection et d'évaluation des risques liés au blanchiment de capitaux, au financement du terrorisme et au financement de la prolifération.

À ce titre, la Direction exerce notamment les missions suivantes :

- Définir et mettre en œuvre la stratégie de la COSOB en matière de LBC/FT/FP, en veillant à son alignement avec les priorités nationales et les meilleures pratiques internationales ;
- Assurer la supervision et la coordination des activités de la direction, en garantissant une répartition efficace des responsabilités et une mobilisation optimale des ressources humaines et techniques ;
- Élaborer et actualiser les politiques, procédures, méthodologies et outils relatifs à la prévention et à la gestion des risques de BC/FT/FP au sein du marché financier ;
- Conduire les travaux d'identification, d'évaluation et de cartographie des risques sectoriels de BC/FT/FP, et proposer les mesures d'atténuation appropriées ;
- Superviser la réalisation des missions de contrôle, de suivi et d'évaluation des assujettis relevant du secteur des valeurs mobilières, notamment dans le cadre de l'approche fondée sur les risques ;
- Assurer la coordination des programmes de sensibilisation, de formation et de renforcement des capacités destinés aux acteurs du marché financier et aux cadres de la COSOB ;
- Participer à l'élaboration des évaluations nationales et sectorielles des risques ainsi qu'aux exercices de suivi de la conformité technique et de l'efficacité du dispositif national de LBC/FT/FP ;
- Renforcer la coopération et l'échange d'informations avec les autorités nationales compétentes, notamment la CTRF, les autorités judiciaires, les services de sécurité ainsi que les autres autorités de supervision et de régulation ;

- Développer les relations de coopération avec les homologues étrangers afin de promouvoir l'échange d'expériences, de bonnes pratiques et d'informations pertinentes en matière de LBC/FT/FP ;
- Assurer une veille permanente sur les évolutions réglementaires, les nouvelles menaces, les typologies émergentes et les risques liés aux innovations financières susceptibles d'impacter l'intégrité du marché financier ;
- Élaborer des rapports périodiques destinés aux organes de gouvernance de la COSOB, présentant l'état d'avancement des actions entreprises, les résultats obtenus, les risques identifiés ainsi que les recommandations formulées ;
- Veiller au développement continu des compétences des équipes en charge de la conformité et de la LBC/FT/FP afin de maintenir un niveau élevé d'expertise et d'efficacité opérationnelle.

La mise en place de cette direction spécialisée constitue ainsi un levier majeur pour le renforcement de la gouvernance, de la supervision fondée sur les risques et de la résilience du marché financier face aux menaces de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme et de financement de la prolifération, contribuant ainsi à la préservation de l'intégrité, de la transparence et de l'attractivité du marché des capitaux algérien.

2. Adoption de l'approche fondée sur les risques et renforcement de la supervision

2.1. Évaluation sectorielle des risques de BC/FT

Conformément aux exigences du cadre national de LBC/FT/FP ainsi qu'aux recommandations du GAFI, l'année 2025 a été marquée par une avancée majeure dans la consolidation de l'approche fondée sur les risques au sein du secteur des valeurs mobilières.

À cet effet, la COSOB a finalisé, en mars 2025, l'évaluation sectorielle des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme (BC/FT) du secteur des valeurs mobilières. Cet exercice stratégique a permis d'identifier, d'analyser et d'évaluer les vulnérabilités inhérentes aux différentes activités, produits, services, canaux de distribution et catégories de clientèle du secteur, tout en tenant compte des menaces nationales et internationales susceptibles d'affecter son intégrité.

L'évaluation a également permis de mesurer le niveau d'exposition du secteur aux risques de BC/FT, d'apprécier l'efficacité des dispositifs de contrôle et de prévention existants, ainsi que de dégager les domaines nécessitant un renforcement des mesures de vigilance et de supervision. Les conclusions de cette étude constituent désormais une référence essentielle pour l'orientation des actions de contrôle, l'allocation des ressources de supervision et l'élaboration des politiques de prévention fondées sur les risques.

Dans une démarche visant à favoriser l'appropriation des résultats de cette évaluation par l'ensemble des parties prenantes, la COSOB a organisé, le 27 juillet 2025, une journée de présentation et de vulgarisation au profit des intervenants du marché financier. Cette rencontre a permis de sensibiliser les acteurs assujettis aux principaux risques identifiés, de présenter les vulnérabilités observées ainsi que les mesures d'atténuation recommandées, et de promouvoir une compréhension commune des enjeux liés à la gestion des risques de BC/FT.

Cette initiative s'inscrit dans une démarche visant à renforcer la culture de conformité et de gestion des risques au sein du marché financier, en encourageant les intervenants à adapter leurs dispositifs de contrôle interne, de vigilance et de surveillance aux niveaux de risques auxquels ils sont exposés. Elle contribue également à améliorer l'efficacité du dispositif national de LBC/FT/FP en favorisant une meilleure allocation des ressources et une supervision davantage ciblée sur les risques les plus significatifs.

Ainsi, la finalisation de l'évaluation sectorielle des risques et la diffusion de ses résultats constituent des jalons importants dans la mise en œuvre d'une supervision fondée sur les risques, conforme aux standards internationaux et orientée vers le renforcement de la résilience et de l'intégrité du marché des capitaux algérien.

2.2. Renforcement de la supervision et de l'effectivité du dispositif de conformité

Dans le cadre de la mise en œuvre de son approche fondée sur les risques et de sa mission de préservation de l'intégrité du marché financier, la COSOB a poursuivi, au cours de l'exercice 2025, le renforcement de ses activités de supervision et de contrôle en matière de LBC/FT/FP.

À cet effet, la Direction de la Conformité, de la Prévention et de la Lutte contre le Blanchiment d'Argent et le Financement du Terrorisme a intensifié ses actions de surveillance à travers la réalisation de **neuf (09) missions de supervision sur place ciblées au cours de l'année 2025, dont quatre (04) auprès des intermédiaires en opérations de bourse (IOB) et cinq (05) auprès des sociétés de capital-investissement (SCI)**, complétées par un suivi continu des informations et déclarations transmises par les entités assujetties.

Ces contrôles ont permis d'évaluer le niveau de conformité des assujettis aux exigences légales et réglementaires en vigueur, d'apprécier l'adéquation et l'efficacité de leurs dispositifs internes de maîtrise des risques, ainsi que d'identifier les éventuelles insuffisances susceptibles d'affecter la mise en œuvre effective des obligations de LBC/FT/FP.

Les constats issus des missions de supervision ont donné lieu à la formulation de recommandations et de mesures correctives destinées à remédier aux lacunes identifiées et à renforcer les dispositifs de contrôle interne, de vigilance et de surveillance des opérations au sein des entités concernées. Cette démarche a contribué à améliorer le niveau global de conformité du secteur et à promouvoir une meilleure appropriation des exigences réglementaires par les acteurs du marché.

Parallèlement, la COSOB a consolidé l'effectivité de son dispositif de supervision à travers le recours aux mécanismes disciplinaires prévus par la réglementation lorsque des manquements significatifs aux obligations de LBC/FT/FP ont été constatés. À ce titre, **des sanctions ont été infligées à quatre (04) entités assujetties** à l'issue des contrôles effectués. Cette approche graduée, fondée sur les principes de proportionnalité, d'équité et de transparence, vise à assurer le respect des normes réglementaires, à renforcer la responsabilisation des assujettis et à instaurer une discipline de marché conforme aux exigences de bonne gouvernance et de conformité.

L'articulation entre les actions de supervision, les mesures correctives et les sanctions disciplinaires a permis de consolider l'efficacité du dispositif de prévention et de lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération.

Elle contribue également au renforcement de la crédibilité, de la transparence et de la résilience du marché financier algérien face aux risques financiers illicites.

Le bilan des actions de supervision sur place et des mesures disciplinaires mises en œuvre au cours de l'exercice 2025 se présente comme suit :

Tableau n°4 : Bilan des actions de supervision sur place

Type d'assujetti	Missions de supervision sur place
Intermédiaires en opérations de bourse (IOB)	04
Sociétés de capital-investissement (SCI)	05
Total	09

3. Renforcement des capacités et accompagnement des assujettis

Consciente que l'efficacité du dispositif de LBC/FT/FP repose en grande partie sur la compétence des acteurs chargés de sa mise en œuvre et de sa supervision, la COSOB a poursuivi, au cours de l'exercice 2025, ses efforts en matière de renforcement des capacités et d'accompagnement des intervenants du marché financier.

Dans cette perspective, cinq (05) sessions de formation conjointes ont été organisées au profit des entités assujetties, auxquelles s'ajoutent des actions de formation spécifiques destinées aux superviseurs de la COSOB. Ce programme avait pour objectif de promouvoir une compréhension approfondie des exigences réglementaires, de renforcer les capacités opérationnelles des parties prenantes et de favoriser une application effective de l'approche fondée sur les risques.

Les cinq (05) sessions de formation conjointes ont porté sur les thématiques suivantes :

- L'élaboration de l'Évaluation Nationale des Risques (ENR) et de l'Évaluation Sectorielle des Risques (ESR) ;
- Les mesures de vigilance à l'égard de la clientèle ;
- Les sanctions financières ciblées, avec la participation d'un cadre supérieur du Ministère des Affaires étrangères (MAE) ;
- L'auto-évaluation des assujettis au regard des risques de LBC/FT ;
- L'identification et la détermination du bénéficiaire effectif, avec la participation d'un cadre supérieur du Centre National du Registre de Commerce (CNRC).

Ces formations conjointes ont permis de renforcer la compréhension commune des obligations de LBC/FT/FP et de favoriser l'harmonisation des pratiques entre l'autorité de supervision et les entités assujetties.

Par ailleurs, les cinq (05) sessions de formation spécifique destinées aux superviseurs de la COSOB, ont portées sur :

- Le cadre réglementaire national et international en matière de LBC/FT/FP ;

- L'évaluation du dispositif de connaissance du client (KYC) ;
- La méthodologie de mise en œuvre de la vigilance renforcée (EDD) ;
- Les critères d'identification des personnes politiquement exposées (PEP) et l'analyse du bénéficiaire effectif ;
- L'élaboration et la mise à jour de la cartographie des risques sectoriels.

Ces actions ont contribué à renforcer l'expertise technique des équipes de supervision et à améliorer l'efficacité des missions de contrôle sur place et sur pièces, notamment à travers une meilleure capacité d'analyse des dispositifs de conformité et d'appréciation des risques propres aux entités supervisées.

Parallèlement, les actions de formation et de sensibilisation destinées aux entités assujetties relevant du secteur des valeurs mobilières ont permis de présenter les évolutions du cadre réglementaire, de vulgariser les nouvelles lignes directrices élaborées par la COSOB, de partager les principales conclusions de l'évaluation sectorielle des risques de BC/FT et d'apporter des clarifications sur les obligations relatives à la vigilance à l'égard de la clientèle, à l'identification des bénéficiaires effectifs, à la gestion des personnes politiquement exposées (PEP), à l'auto-évaluation des risques ainsi qu'à la mise en œuvre des sanctions financières ciblées.

Au-delà du renforcement des connaissances techniques, ces actions ont favorisé le développement d'une culture de conformité et de gestion des risques au sein du marché financier. Elles ont également contribué à améliorer la qualité des dispositifs internes de contrôle des assujettis, à harmoniser les pratiques de conformité et à renforcer la coopération entre l'autorité de supervision et les acteurs placés sous sa surveillance.

L'ensemble de ces initiatives traduit l'engagement de la COSOB à promouvoir une approche préventive fondée sur le renforcement des compétences, l'accompagnement des acteurs du marché et la diffusion des meilleures pratiques, en vue d'améliorer l'efficacité globale du dispositif national de LBC/FT/FP.

Tableau n°5 : Les Actions de formation réalisées en 2025

Catégorie de bénéficiaires	Nombre de sessions	Principales thématiques couvertes
Assujettis et superviseurs de la COSOB	05	ENR et ESR ; mesures de vigilance à l'égard de la clientèle ; sanctions financières ciblées ; auto-évaluation des risques LBC/FT ; identification du bénéficiaire effectif
Superviseurs de la COSOB (formations spécifiques)	05	Cadre réglementaire national et international ; évaluation du dispositif KYC ; méthodologie de l'EDD ; critères de PEP et analyse du bénéficiaire effectif ; cartographie des risques sectoriels

4. Contribution aux travaux nationaux et internationaux en matière de LBC/FT

Au cours de l'exercice 2025, la COSOB a poursuivi sa participation active aux travaux menés aux niveaux national et international dans le domaine de la LBC/FT/FP, contribuant ainsi au renforcement de la conformité du dispositif national aux standards internationaux et à l'amélioration continue de son efficacité.

4.1. Participation aux travaux internationaux

À l'échelle internationale, la COSOB a finalisé les travaux de préparation des réponses aux rapports à transmettre au Groupe d'Action Financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (GAFIMOAN), dans le cadre du suivi des dispositifs de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Elle a également pris part aux travaux d'évaluation ciblée des risques liés aux actifs virtuels et aux prestataires de services sur actifs virtuels (PSAV).

Cette contribution a permis de mettre à profit l'expertise du secteur des valeurs mobilières dans l'analyse des risques émergents associés aux nouvelles technologies financières et aux actifs numériques, notamment en matière de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme, de traçabilité des transactions et de mise en œuvre de mesures de contrôle adaptées.

La COSOB a également participé à la réunion en présentiel organisée par le GAFI au Luxembourg, dans le cadre du processus de suivi post-évaluation de l'Algérie. Cette rencontre a constitué une étape importante dans la présentation et l'examen du premier rapport de progrès relatif à la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation mutuelle. À cette occasion, la contribution de la COSOB a notamment porté sur les actions engagées en vue de renforcer le cadre réglementaire, la supervision fondée sur les risques, la conformité des assujettis ainsi que l'efficacité du dispositif de prévention et de détection des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme dans le secteur des valeurs mobilières.

4.2. Participation aux travaux nationaux

À l'échelle nationale, la COSOB a poursuivi sa participation aux travaux interministériels et interinstitutionnels visant à traiter les réserves et les recommandations formulées par le GAFIMOAN à l'issue du processus d'évaluation mutuelle de l'Algérie. Ces travaux ont notamment porté sur les activités du Comité de coordination national (CCN), les travaux du comité des sanctions, ainsi que les travaux relatifs à la législation en matière de LBC/FT. La contribution de la COSOB a notamment porté sur l'élaboration et le suivi des plans d'action nationaux, la préparation et la transmission des informations requises par les instances d'évaluation, ainsi que la mise en œuvre des mesures correctives relevant du secteur financier.

V. Activité des professionnels du marché

L'activité des professionnels du marché a été marquée en 2025 par une forte progression des échanges et une implication significative des intermédiaires en opération de bourse (IOB) et des teneurs de comptes conservateurs de titres (TCC). Cette partie présente l'analyse des opérations réalisées par ces derniers, en détaillant les volumes et valeurs échangés, les transactions pour propre compte, l'évolution des comptes titres, le portefeuille d'actions et la dématérialisation des titres.

1. Activité des Intermédiaires en Opérations de Bourse (IOB)

1.1. Activité globale de négociation

Au cours de l'exercice 2025, l'activité globale de négociation sur le marché financier a enregistré une forte progression, témoignant d'un regain significatif de dynamisme des échanges par rapport à l'exercice précédent.

Le volume global des titres échangés (volume transigé) s'est établi à 7 775 338 titres en 2025, contre 1 299 813 titres en 2024, soit une progression de 498,19 %. Parallèlement, la valeur globale des échanges (valeur transigée) a atteint 15 019 145 KDA, contre 2 761 009 KDA en 2024, enregistrant ainsi une hausse de 443,97 %.

Cette progression traduit une augmentation substantielle de l'activité transactionnelle, aussi bien en volume qu'en valeur. Elle s'explique principalement par l'accroissement des échanges sur les titres du Crédit Populaire d'Algérie (CPA) et de la Banque de Développement Local (BDL), qui ont largement contribué à la hausse de l'activité globale de négociation enregistrée au cours de l'exercice.

Tableau n° 6 : Activité globale de négociation

	Volume transigé (Titre)	Valeur transigée (KDA)	Fréquence des transactions
Total	7 775 338	15 019 145	6 544

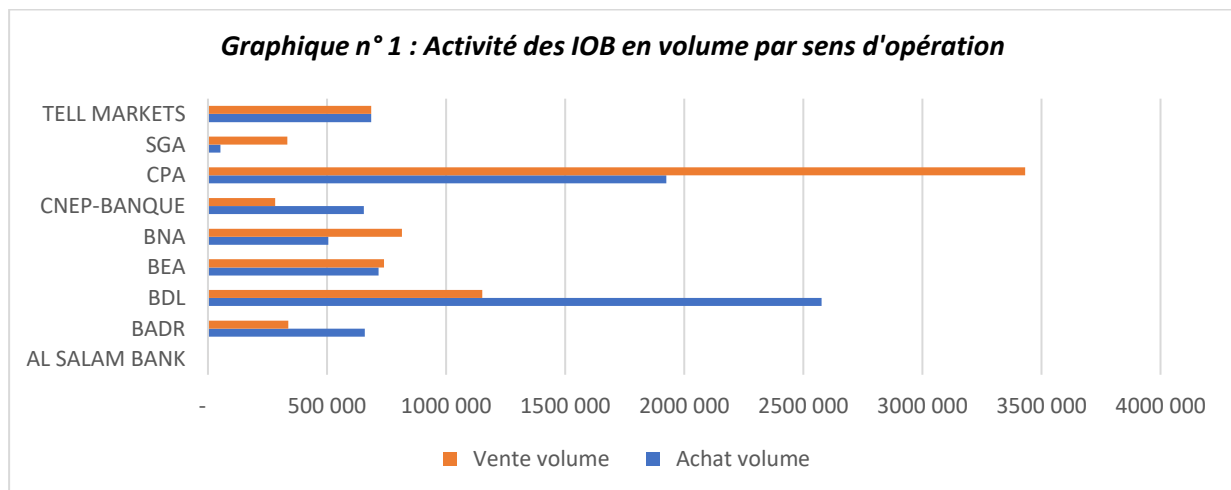
1.2. Activité de négociation par sens d'opération (Achat / Vente)

L'activité de négociation des IOB au cours de l'exercice 2025, ventilée selon le sens des opérations, à savoir les achats et les ventes, est présentée dans le tableau ci-après.

Tableau n° 7 : Activité de négociation en bourse des IOB par sens d'opération

Nom IOB	Achat		Vente	
	Volume	Valeur (KDA)	Volume	Valeur (KDA)
AL SALAM BANK	0	0	35	88
BADR	658 380	1 322 030	336 899	610 259
BDL	2 576 930	4 502 472	1 151 785	2 024 971
BEA	716 295	1 492 449	738 684	1 242 312
BNA	505 394	1 045 042	814 339	1 549 891
CNEP-BANQUE	655 065	1 307 032	282 559	501 582
CPA	1 924 555	3 613 725	3 432 317	7 157 150
SGA	52 827	55 960	332 828	252 457
TELL MARKETS	685 892	1 680 435	685 892	1 680 435
Total	7 775 338	15 019 145	7 775 338	15 019 145

En 2025, les volumes d'achat sont principalement concentrés auprès de l'IOB BDL et l'IOB CPA, qui représentent conjointement près de 58 % du volume total des achats. La BDL intervient à hauteur de 33,1 %, tandis que le CPA représente 24,8 %. Cette concentration s'explique notamment par l'importance des opérations réalisées sur le titre CPA, ainsi que par les opérations effectuées dans le cadre du contrat de rachat liant le CPA, en sa qualité d'émetteur, à la BDL en tant qu'IOB intervenant.

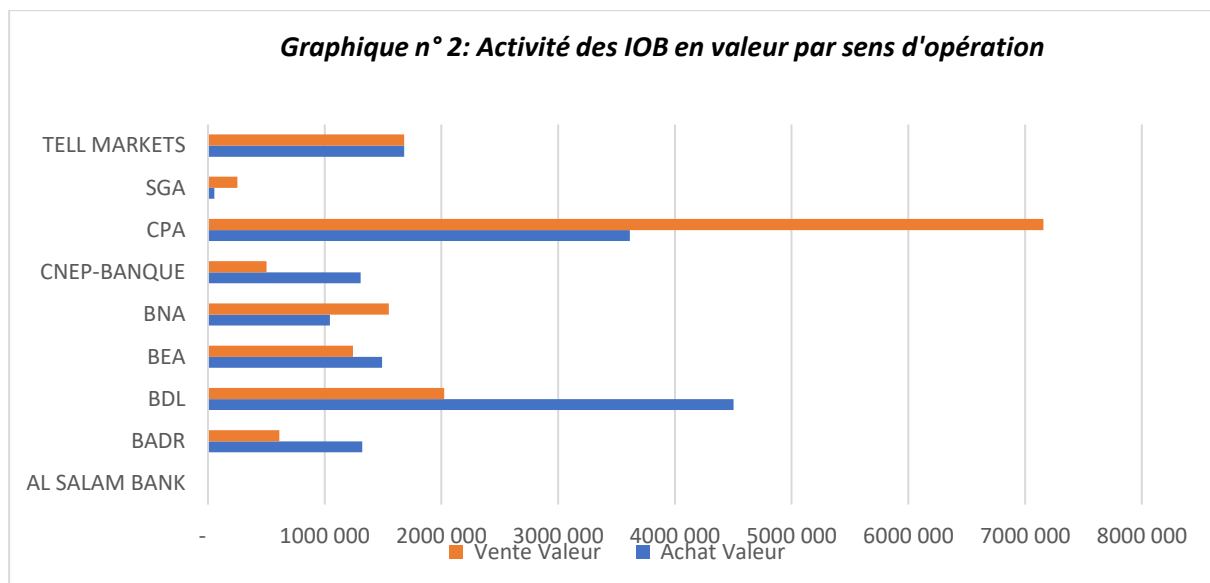


Du côté des ventes, l'IOB CPA occupe une position largement prépondérante, avec 44,1 % du volume total des ventes. Il est suivi par l'IOB BDL (14,8 %), l'IOB BNA (10,5 %) et l'IOB BEA (9,5 %), qui représentent conjointement environ 34,8 % des volumes cédés.

Cette structure des échanges traduit une forte concentration des opérations de vente sur le titre CPA, notamment en raison des mouvements significatifs de cession de titres détenus par des investisseurs, dont une part importante est domiciliée auprès de cet intermédiaire.

L'analyse en valeur confirme la concentration de l'activité observée en volume. Les opérations d'achat réalisées par l'IOB BDL et l'IOB CPA représentent conjointement environ 54 % de la valeur totale des achats, avec respectivement 30 % pour la BDL et 24 % pour le CPA.

Cette prédominance est principalement liée à l'importance des transactions portant sur les titres du CPA et aux opérations réalisées dans le cadre du dispositif de rachat précité.



S'agissant des ventes, l'IOB CPA demeure le principal intervenant, représentant 47,6 % de la valeur totale des cessions. Les IOB BDL, Tell Market et BNA représentent respectivement 13,5 %, 11,2 % et 10,3 %, soit une part cumulée d'environ 35 %.

Ainsi, l'analyse croisée des volumes et des valeurs met en évidence une concentration significative de l'activité de négociation autour de quelques IOB, en particulier le CPA et la BDL. Cette concentration est étroitement liée à la structure des transactions réalisées sur certains titres, notamment le titre CPA.

1.3. Activité de négociation pour propre compte

1.3.1. Activité de Contrepartie

Cette activité consiste pour un IOB à acheter ou à vendre volontairement des titres pour son propre compte dans les conditions établies par la SGBV et ce conformément à l'article 143 du règlement COSOB n° 23-04 du 25 octobre 2023 relatif au règlement général de la bourse des valeurs mobilières.

Tableau n° 8 : Activité de contrepartie par IOB

IOB	Achat		Vente	
	Volume (Titre)	Valeur (KDA)	Volume (Titre)	Valeur (KDA)
BDL	1 095 655	2 497 682	1 930	16 791
BNA	479 146	1 016 984	0	0
CPA	716 235	1 005 254	1 000	10 000
BEA	573 622	1 230 335	0	0
BADR	575 293	1 235 978	0	0
CNEP-BANQUE	577 000	1 247 076	0	0
SGA	0	0	0	0
TELL MARKETS	0	0	0	0
AL SALAM BANK	0	0	0	0
Total	4 016 951	8 233 309	2 930	26 791

Au titre de l'exercice 2025, l'activité de contrepartie a été très largement orientée vers les opérations d'achat. Celles-ci ont porté sur 4 016 951 titres, pour une valeur globale de 8 233 309 KDA. À l'inverse, les opérations de vente sont demeurées très marginales, avec seulement 2 930 titres cédés, pour une valeur de 26 791 KDA, représentant respectivement 0,07 % du volume et 0,33 % de la valeur des opérations de contrepartie.

Les opérations d'achat ont été réalisées exclusivement par six IOB relevant de banques publiques, à savoir la BDL, la BNA, le CPA, la BEA, la BADR et la CNEP-Banque. La BDL occupe la première position avec 1 095 655 titres achetés, soit 27,3 % du volume total des achats, pour une valeur de 2 497 682 KDA, représentant 30,3 % de leur valeur totale.

Elle est suivie, en termes de valeur, par la CNEP-Banque (15,1 %), la BADR (15,0 %), la BEA (14,9 %), la BNA (12,4 %) et le CPA (12,2 %). La répartition des opérations d'achat apparaît ainsi relativement diversifiée entre les six (6) IOB concernés, malgré une position légèrement plus importante de la BDL.

En ce qui concerne les opérations de vente, celles-ci sont quasi inexistantes et se limitent à deux IOB :

- la BDL, avec 1 930 titres pour une valeur de 16 791 KDA,
- le CPA, avec 1 000 titres pour une valeur de 10 000 KDA.

1.3.2. Activité d'animation du marché

Les valeurs mobilières cotées en bourse peuvent faire l'objet d'un contrat d'animation, conformément aux dispositions de l'article 147 du Règlement COSOB n° 23-04 du 25 octobre 2023 relatif au règlement général de la Bourse des valeurs mobilières, dans le but de contribuer à la régularité des cotations et à la liquidité des titres cotés.

Au cours de l'année 2025, un seul contrat de rachat a été conclu, en avril 2025, entre le Crédit Populaire d'Algérie (CPA), en sa qualité d'émetteur et la Banque de Développement Local (BDL), en tant qu'IOB intervenant. Ce contrat est établi pour une durée de 12 mois et porte sur une quantité maximale de 3 920 170 actions.

Au 31 décembre 2025, seuls 17 % de la quantité prévue, soit 675 340 actions sur un total de 3 920 170 actions, ont été acquis par l'IOB intervenant. En revanche, aucune opération de vente n'a été réalisée sur la période.

2. Activités des Teneurs de Comptes Conservateurs (TCC)

La tenue de compte-conservation de titres consiste, d'une part, à inscrire dans un compte les titres au nom de leur titulaire et, d'autre part, à conserver les avoirs en titres correspondants selon des modalités propres à chaque émission de titre et ce conformément à l'article 02 du règlement COSOB n°03-02 relatif à la tenue de compte-conservation de titres.

2.1. Situation des comptes titres

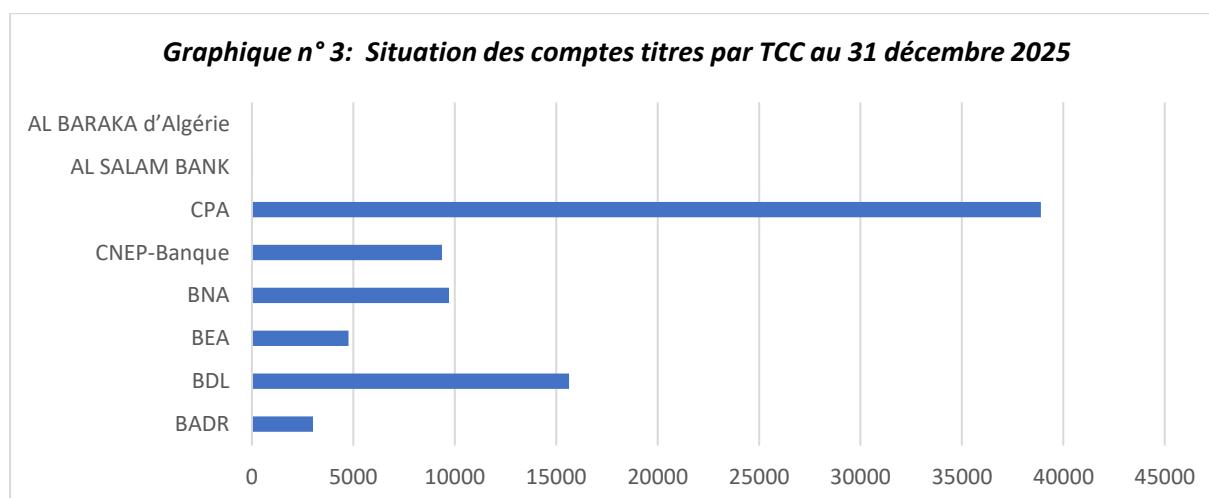
Au 31 décembre 2025, le nombre total de comptes titres tenu auprès des TCC a fortement progressé, passant de 60 063 en 2024 à 81 520 en 2025, traduisant une progression significative du nombre de comptes-titres ouverts auprès des TCC. Cette évolution est principalement portée par les TCC relevant des banques publiques, notamment la BDL qui enregistre une hausse remarquable du nombre de comptes, ainsi que le CPA qui conserve une position dominante.

Tableau n° 9 : Situation des comptes titres par TCC au 31 décembre 2025

TCC	2024		2025	
	Nbre de Comptes titres	Dont personnes physiques	Nbre de compte titre	Dont personnes physiques
BADR	5 356	5 305	3 015	2 970
BDL	4 302	4 165	15 636	15 043
BEA	3 149	2 898	4 765	4 378
BNA	7 661	7 455	9 715	9 456
CNEP-Banque	7 814	7 777	9 362	9 320
CPA	31 630	31 001	38 890	38 024
BNP Paribas *	128	128	114	114
AL SALAM BANK	23	23	23	23
AL-BARAKA d'Algérie	-	-	-	-
Total	60 063	58 752	81 520	79 328

*BNP Paribas a été radiée de la liste des TCC, les comptes-titres restants étant tenus par Algérie Clearing.

Par ailleurs, la structure des comptes demeure largement dominée par les personnes physiques, représentant 79 328 comptes sur un total de 81 520 en 2025, ce qui confirme le caractère encore peu institutionnalisé du marché.



2.2. Portefeuille des actions inscrites en comptes titres

Tableau n° 10 : Portefeuille des actions inscrites en comptes selon la catégorie du détenteur (évolution 2024 - 2025)

	Clients	OPCVM	IOB (Propre)	Total
Année 2025	130 212 062	70 456	5 128 484	135 411 002
Année 2024	84 359 645	65 581	1 505 061	85 930 287
Variation (%)	54 %	7 %	241 %	58 %

Le portefeuille des actions inscrites en comptes titres a enregistré une progression significative en 2025, passant de 85,93 millions d’actions en 2024 à 135,41 millions d’actions en 2025, soit une hausse de 58 %. Cette évolution est principalement portée par les clients (Personne physiques et morales), dont le portefeuille a progressé de 54 %, passant de 84,36 millions à 130,21 millions d’actions. Le portefeuille détenu en propre par les IOB a, pour sa part, enregistré une progression particulièrement marquée de 241 %, atteignant 5,13 millions d’actions en 2025. Les OPCVM affichent également une hausse, mais plus modérée, de 7 %. Ainsi, l’accroissement global du portefeuille est essentiellement attribuable à la progression des avoirs des clients, qui demeurent largement prépondérants dans la structure du portefeuille.

La répartition du portefeuille d’actions inscrites en comptes titres demeure fortement concentrée auprès de quelques TCC. Le CPA occupe la première position avec 52,68 millions d’actions, soit 39 % du portefeuille total, suivi de la BDL avec 28,49 millions d’actions (21 %) et de la BNA avec 21,61 millions d’actions (16 %). À eux trois, ces TCC concentrent ainsi 76 % du portefeuille total.

Tableau n° 11 : Répartition du portefeuille des actions inscrites en comptes titres par TCC

Catégorie d’Avoir/TCC	Clients	IOB-PROPRE	OPCVM	Total	Part
BDL	27 698 745	719 147	70 456	28 488 348	21%
BADR	8 385 957	575 293	-	8 961 250	7%
BEA	14 546 522	1 270 305	-	15 816 827	12%
BNA	21 135 093	479 516	-	21 614 609	16%
BNP	190 229	-	-	190 229	0%
CNEP Banque	6 284 050	678 937	-	6 962 987	5%
CPA	51 273 328	1 405 286	-	52 678 614	39%
AL BARAKA d’Algérie	-	-	-	-	0%
AL SALAM Bank	698 138	-	-	698 138	1%
TOTAL	130 212 062	5 128 484	70 456	135 411 002	100%

La BEA représente également une part significative, avec 15,82 millions d’actions, soit 12 % du portefeuille, tandis que les autres TCC détiennent des parts plus limitées.

2.3. Dématérialisation des actions (sous format papier)

Au cours de l’exercice 2025, un nombre de 12 016 actions ont été dématérialisées, dont 6 294 actions de Saidal et 5 722 actions d’EGH Chaîne El Aurassi. Au 31 décembre 2025, le nombre cumulé d’actions dématérialisées s’établit à 891 099 actions pour Saidal et à 653 949 actions pour EGH Chaîne El Aurassi, correspondant respectivement à des taux de dématérialisation de 44,55 % et 54,50 % des actions diffusées dans le public.

Tableau n° 12 : Situation de la dématérialisation des titres au 31 décembre 2025

TCC	SAIDAL		EGH EL AURASSI	
	Nombre d’actions dématérialisées	Part (%) / (1)	Nombre d’actions dématérialisées	Part (%) / (1)
BDL	55 258	3%	53 956	4%
BADR	149 211	7%	70 799	6%
BEA	177 482	9%	285 403	24%
BNA	135 830	7%	93 110	8%
BNP *	16 400	1%	654	0%
CNEP Banque	64 758	3%	21 740	2%
CPA	292 138	15%	128 287	11%
AL SALAM BANK	22	0%	-	0%
Total	891 099	44,55%	653 949	54,5%
Nombre d’actions diffusées dans le public (1)	2 000 000		1 200 000	
Taux global de dématérialisation	44,55%		54,5%	

* le TCC BNP Paribas Algérie ne figure pas parmi les teneurs de comptes-conservateurs (TCC) habilités par la COSOB

La dématérialisation des actions demeure ainsi plus avancée pour EGH Chaîne El Aurassi, dont plus de la moitié des actions diffusées dans le public sont désormais dématérialisées, contre moins de 45 % pour Saidal.

Pour Saidal, le CPA constitue le principal contributeur à la dématérialisation, avec 292 138 actions, soit 15 % des actions diffusées dans le public, suivi de la BEA (9 %), de la BADR (7 %) et de la BNA (7 %). Les autres TCC présentent des contributions plus limitées, notamment la CNEP-Banque (3 %) et la BDL (3 %).

S’agissant d’EGH Chaîne El Aurassi, la BEA occupe la première position avec 285 403 actions, soit 24 % des actions diffusées dans le public, suivie du CPA (11 %), de la BNA (8 %), de la BADR (6 %) et de la BDL (4 %). Les contributions des autres TCC demeurent marginales.

Dans l’ensemble, les données mettent en évidence une progression encore graduelle de la dématérialisation, avec des niveaux de réalisation différenciés selon les deux (02) sociétés. La poursuite de cette opération demeure nécessaire afin de réduire progressivement l’encours des titres encore détenus sous forme papier et de favoriser leur inscription en comptes titres.

VI. Activité des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM)

Les OPCVM ont été institués par l'ordonnance n° 96-08 du 10 janvier 1996 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières. Deux catégories d'OPCVM sont distinguées :

- Les sociétés d'investissement à capital variable (SICAV) ;
- Les fonds communs de placement (FCP).

Au 31 décembre 2025 un seul OPCVM est en activité, en l'occurrence, la SICAV Charikat El-Istithmar El-Mali (Celim), agréée le 31 mars 1998.

Dotée d'un capital initial de l'ordre 120 000 KDA, réparti à parts égales entre ses trois fondateurs, en l'occurrence, la Banque Nationale d'Algérie (BNA), la Banque de Développement Local (BDL) et la Société Nationale des Assurances (SAA), cette SICAV n'a pas procédé à l'émission d'actions au public.

Les indicateurs de performance de la SICAV-Celim sont récapitulés dans le tableau ci-après :

Tableau n° 13 : Indicateurs de performance de la SICAV-Celim

Indicateurs	2024	2025	Evolution (en %)
Nombre d'actions formant le capital (titre)	120 000	120 000	0,00%
Actif net (KDA)	174 832	177 467	1,51%
Revenu net du portefeuille (KDA)	9 626	10 990	14,17%
Résultat comptable (KDA)	2 174	4 928	126,69%
Montant des frais de gestion (KDA)	8 256	6 222	-24,64%
Taux des frais de gestion (KDA)	4,72%	3,51%	-25,64%
Valeur liquidative unitaire (KDA)	1 456,93	1 478,89	1,51%

A l'issue de l'exercice 2025, la société a enregistré un bénéfice de 4 928 KDA contre 2 174 KDA en 2024, soit une hausse de 127 %, due principalement à l'augmentation du revenu net, qui est passé de 9 626 KDA en 2024 à 10 990 KDA en 2025.

L'actif net de la SICAV-Celim a enregistré une hausse de 1,51% en une année, atteignant 177 467 KDA contre 174 832 KDA en 2024. Il s'agit de la deuxième année consécutive enregistrant une hausse de l'actif net du portefeuille.

L'augmentation de l'actif net s'est traduite par la hausse de la valeur liquidative de l'action de la SICAV qui passe de 1 456,93 DA à la fin de 2024 à 1 478,89 DA à la fin de 2025, soit en augmentation de 1,51%.

Le portefeuille d'actifs de la SICAV-Celim est principalement constitué des valeurs du Trésor public et, à titre secondaire, par des actions de sociétés cotées en bourse. En effet, les obligations assimilables du trésor et les actions représentent respectivement 78% et 21,75% de l'actif net.

Au regard des règles prudentielles applicables aux OPCVM, les valeurs du Trésor public ont, largement, dépassé le seuil maximum de 60% de l'actif net tel que fixé par l'article 35 du règlement COSOB n° 97-04 du 25 novembre 1997, relatif aux OPCVM.

Le taux des frais de gestion est passé de 4,72 % à 3,51 % de l'actif net de la SICAV, soit une baisse de 1,21 point de pourcentage. Ce ratio demeure au-dessus de la limite réglementaire de 2 %.

VII. Activité de Capital-Investissement et organismes de capital-risque

1. Sociétés de Capital-Investissement (SCI)

Les sociétés de capital-investissement (SCI) sont instituées par la loi n° 06-11 du 24 juin 2006, modifiée et complétée, relative aux sociétés de capital-investissement.

En vertu de cette loi, ces sociétés ont pour objet la participation dans le capital social et la réalisation de toutes opérations consistant en des apports en fonds propres ou quasi fonds propres dans les entreprises en création, en développement, en transmission ou en privatisation.

L'exercice de l'activité de SCI est soumis à une autorisation préalable délivrée par le ministre des Finances, après avis de la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB) et de la Banque d'Algérie.

Les SCI sont soumises au contrôle de la COSOB. Celle-ci s'assure de la conformité de leur activité aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Au 31 décembre 2025, cinq (05) SCI sont en exercice, à savoir :

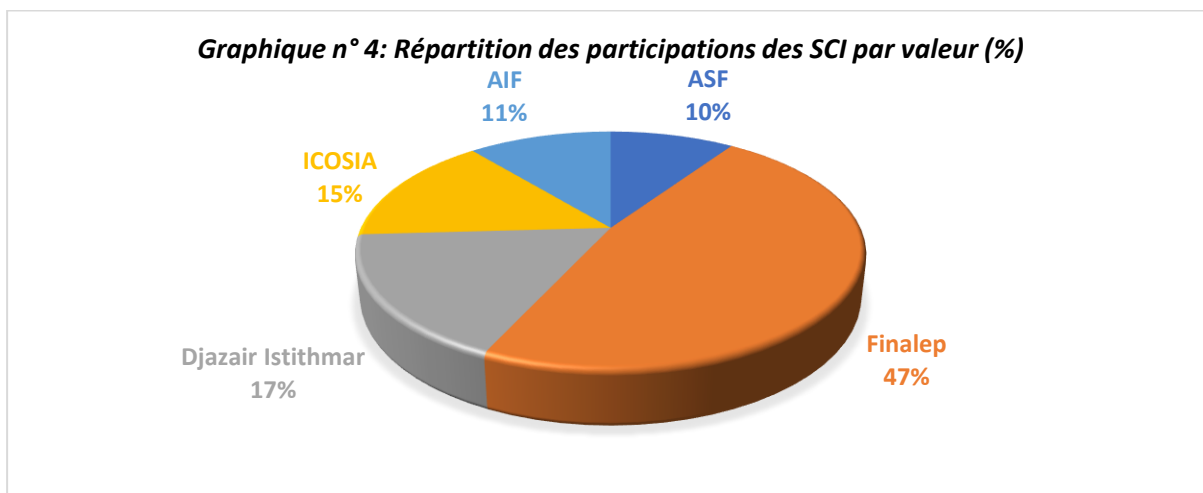
- La société El-Djazair Istithmar ;
- La société Financière Algérienne de Participation FINALEP ;
- La société ICOSIA Capital Spa ;
- La société Algerian Investment Fund (AIF) ;
- La société Algerian Start-up Fund (ASF).

Tableau n°14 : Répartition des participations par SCI

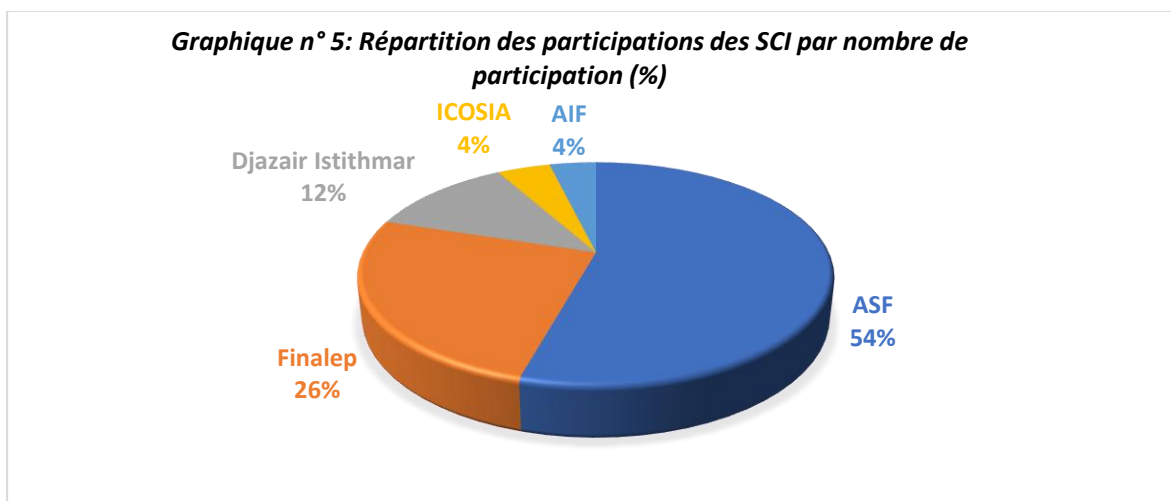
	ASF	Finalep	Djazair Istithmar	ICOSIA	AIF	Total
Valeur des participations (KDA)	1 038 433	5 198 171	1 884 369	1 636 400	1 201 540	10 958 913
Nombre de participation	100	47	22	8	7	184

Au 31 décembre 2025, le nombre total de participations détenues par l'ensemble des SCI s'établit à cent-quatre-vingt-quatre (184), contre cent-soixante-neuf (169) au 31 décembre 2024, soit quinze (15) participations supplémentaires sur l'exercice, correspondant à une progression de 8,88 %.

La valeur totale des participations, incluant les engagements et les comptes courants d'associés, s'élève à 10 958 913 KDA en 2025, contre 7 972 605 KDA en 2024, soit une augmentation de 2 986 308 KDA, correspondant à une progression de 37,46 %.



En termes de valeur des participations, Finallep occupe la première position avec 5 198 171 KDA. Elle est suivie par Djazair Istithmar avec 1 884 369 KDA, ICOSIA avec 1 636 400 KDA, AIF avec 1 201 540 KDA et ASF avec 1 038 433 KDA. Ainsi, Finallep concentre la part la plus importante de la valeur totale des participations détenues par les SCI.



En termes de nombre de participations, l'ASF occupe la première position avec cent (100) participations, soit 54 % du total. Elle est suivie de Finallep, avec quarante-sept (47) participations, puis de Djazair Istithmar, avec vingt-deux (22) participations. ICOSIA et AIF disposent respectivement huit (08) et sept (07) participations.

Les performances et caractéristiques des participations de chaque SCI sont présentées dans les développements qui suivent.

1.1. La société El-Djazair Istithmar

La société El-Djazair Istithmar a été créée le 28 décembre 2009 et autorisée par le ministère des Finances le 6 mai 2010 à exercer l'activité de capital-investissement. Son capital initial de 1 000 000 KDA est détenu par deux banques publiques, en l'occurrence :

- La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) avec 70 % du capital ;
- La Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance Banque (CNEP-Banque), avec 30 % du capital.

En 2024, l'assemblée générale extraordinaire de la société a pris la décision de porter le capital social à deux 2 000 000 KDA par apport de ses actionnaires. Cependant, au 31 décembre 2025, cette décision demeure en attente de concrétisation.

El-Djazair Istithmar n'a pas réalisé de nouvelles participations en 2025. Ainsi, au 31 décembre 2025, son portefeuille d'investissement comprend vingt-deux (22) prises de participations, pour un montant total de 1 884 369 KDA contre un montant de 1 830 640 KDA en 2024, soit une hausse d'environ 53 800 KDA correspondant à des financements complémentaires.

Ces participations sont financées ainsi :

- Huit (08) participations pour un montant de 674 659 KDA, dont 611 999 KDA en capitaux propres et 62 660 KDA en compte courant d'associés ;
- Huit (08) participations sur fonds d'investissement de wilaya, pour un montant de 601 000 KDA ;
- Six (06) participations mixtes pour un montant de 608 710 KDA dont 568 000 KDA en fonds propres et 40 710 KDA en compte courant d'associés.

La situation financière de la société au 31 décembre 2025 se présente comme suit :

- Total bilan : 1 328 417 KDA contre 1 439 579 KDA au 31 décembre 2024, soit une baisse de 7,72 % ;
- Résultat comptable : un déficit de l'ordre de 33 511 KDA contre une perte de 20 405 KDA en 2024, soit une hausse de 64,23%.

1.2. La société FINALEP

La société a été fondée le 30 avril 1991 et autorisée par le ministère des Finances le 2 mai 2012 à exercer l'activité de capital-investissement. Le capital social s'élève à 3 200 000 KDA, détenu par deux banques publiques :

- Banque de Développement Local (BDL) : 66,06 % ;
- Crédit Populaire d'Algérie (CPA) : 33,94 %.

Au 31 décembre 2025, le portefeuille de participations de FINALEP Spa comprend quarante-sept (47) participations contre quarante-quatre (44) au 31 décembre 2024. La valeur cumulée des participations s'élève à 5 198 171 KDA contre 4 639 651 KDA en 2024, soit en hausse de 558 520 KDA en une année. La répartition des financements par type de ressource se présente comme suit :

- Cinq (05) participations sur fonds propres, pour un montant de 468 905 KDA ;
- Trente-deux (32) participations sur fonds d'investissement de wilaya, pour un montant de 3 215 344 KDA ;
- Dix (10) participations mixtes, pour un montant de 1 513 923 KDA.

Au cours de l'année 2025, FINALEP a réalisé une seule sortie du capital d'une société du portefeuille.

La situation financière au 31 décembre 2025 se présente comme suit :

- Total bilan : 3 696 516 KDA contre 3 845 003 KDA au 31 décembre 2024, soit une baisse de 3,86 % ;
- Résultat comptable : 87 034 KDA contre 39 889 KDA en 2024, soit une hausse de l'ordre de 118,2 %.

1.3. La Société ICOSIA Capital

La société ICOSIA Capital Spa, filiale à 100 % de MADAR Holding Spa, a été autorisée par le ministère des Finances le 15 mars 2018 à exercer l'activité de capital-investissement. Son capital social s'élève à 1 500 000 KDA.

Le portefeuille de participation de la société ICOSIA Capital comprend huit (08) participations au 31 décembre 2025 pour un montant cumulé d'engagement de 1 636 400 KDA contre deux (02) participations d'un montant cumulé de 382 400 KDA au 31 décembre 2024, soit en hausse de 1 254 000 KDA en une année. La répartition des financements par type de ressource se présente comme suit :

- Six (06) participations pour un montant de 1 405 400 KDA, dont 1 034 400 KDA d'engagement en capitaux propres (parmi lesquels 479 400 KDA sont libérés) et 371 000 KDA en comptes courant d'associés ;
- Deux (02) participations sur fonds d'investissement de wilaya pour un montant de 231 000 KDA.

La situation financière de la société au 31 décembre 2025 se présente comme suit :

- Total bilan : 1 149 955 KDA contre 1 150 334 KDA au 31 décembre 2024, soit une légère baisse de 0,03 % ;
- Résultat comptable : un déficit de 5 087 KDA contre un bénéfice de 31 344 KDA, en 2024, soit une baisse de 116,22 %.

1.4. La société Algerian Investment Fund (AIF)

Fondée le 18 février 2021, à la suite d'une autorisation de constitution délivrée par le ministère des Finances en date du 29 février 2020 pour exercer l'activité de capital-investissement, son capital social est de 11 000 000 KDA, réparti à parts égales entre deux banques publiques :

- Banque Nationale d'Algérie (BNA) ;
- Banque Extérieure d'Algérie (BEA).

Au 31 décembre 2025, le portefeuille de l'AIF comprend sept (07) participations pour un montant cumulé de 1 201 540 KDA, contre deux (02) participations d'un montant cumulé de 224 420 KDA en 2024, soit en hausse de 977 120 KDA en une année. Les montants engagés par l'AIF correspondent à des prises de participation dans les capitaux propres des sociétés du portefeuille.

La situation financière d'AIF Spa au 31 décembre 2025 se présente comme suit :

- Total bilan : 7 030 081 KDA, contre 6 408 168 KDA en 2024, soit une hausse de 9,71 % ;
- Résultat net : 231 375 KDA, contre 367 195 KDA en 2024, soit une baisse de 37 %.

1.5. La société Algerian Start-up Fund (ASF)

Autorisée par le ministère des Finances le 2 septembre 2020, le capital de l'ASF est porté en 2024 à 2 400 000 KDA. Il est détenu, à parts égales, par les six banques publiques suivantes :

- Crédit Populaire d'Algérie (CPA) ;
- Banque Nationale d'Algérie (BNA) ;
- Banque Extérieure d'Algérie (BEA) ;
- Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance - Banque (CNEP-Banque) ;
- Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) ;
- Banque de Développement Local (BDL).

Au 31 décembre 2025, le portefeuille de l'ASF comprend cent (100) participations contre quatre-vingt-dix-neuf (99) en 2024. Le montant total investi s'élève à 1 038 433 KDA contre 895 494 KDA en 2024. La répartition des financements par type de ressource se présente comme suit :

- Capitaux propres : 45 623 KDA ;
- Compte Courant des Associés : 992 810 KDA.

Au cours de l'année 2025, l'ASF a réalisé une seule sortie du capital d'une société du portefeuille.

La situation financière de l'ASF au 31 décembre 2025 se présente comme suit :

- Total bilan : 2 117 496 KDA contre 2 319 252 KDA en 2024, soit une baisse de 8,7 % ;
- Résultat net : déficit de 195 396 KDA contre une perte de 21 632 KDA en 2024, soit une augmentation du déficit de 803 %.

2. Sociétés de Gestion de Fonds d'Investissement (SGFI)

La société de gestion de fonds d'investissement est instituée par le décret exécutif n°16-205 du 25 juillet 2016, relatif aux modalités de constitution, de gestion et d'exercice de l'activité de société de gestion de fonds d'investissement. L'activité principale de cette dernière consiste à gérer des fonds pour le compte de tiers, y compris les sociétés de capital-investissement, en faisant des prises de participation dans le capital de sociétés dans le cadre du capital-investissement. L'exercice de l'activité des sociétés de gestion de fonds d'investissement est soumis aux mêmes règles applicables aux sociétés de capital-investissement.

Au 31 décembre 2025, seule la société Tell Markets Spa ayant le statut de Société de gestion de fonds d'investissement est en exercice. Suite à la publication du règlement COSOB n° 24-02 du 23 octobre 2024 relatif aux organismes de placement collectif à capital-risque, Tell Markets Spa a obtenu un agrément pour la création du premier fonds commun d'investissement à capital-risque (FCPR), dénommé *Afiya Investment*, visant l'investissement d'un montant prévisionnel de trois (03) milliards de dinars dans des entreprises non cotées en bourse à fort potentiel de croissance.

3. Organismes de placement collectif à capital-risque (OPCR)

Les organismes de placement collectif à capital-risque (OPCR) sont institués par l'article 163 de la loi de finance de 2022. Ils sont régis, notamment, par le règlement COSOB n° 24-02 du 23 octobre 2024 relatif aux OPCR. Les OPCR peuvent prendre soit la forme d'une société d'investissement à capital-risque (SICAR) ou d'un fonds commun de placement à capital risque (FCPR).

La SICAR est une société par actions qui a pour objet principal, de constituer et de gérer, pour le compte de ses actionnaires, un portefeuille d'actifs constitué d'actions, de parts sociales, de certificats d'investissement, d'obligations convertibles ou non en titres de capital et des titres participatifs émis par des sociétés non cotées ainsi que des titres émis par d'autres OPCR.

Le FCPR est une copropriété n'ayant pas de personnalité morale, dont le portefeuille est constitué d'actions, de parts sociales, de certificats d'investissement, d'obligations convertibles ou non en titres de capital et des titres participatifs émis par des sociétés non cotées ainsi que des titres émis par d'autres OPCR. Le FCPR est géré par une société de gestion d'OPCR pour le compte des porteurs de parts.

La SICAR et le FCP peuvent, à titre accessoire, accorder des avances en comptes courants d'associés aux sociétés constituant leur portefeuille, détenir des actions de sociétés cotées, des actions ou des parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPVCM) et constituer des liquidités.

Au 31 décembre 2025, un (1) seul OPCR est agréé, sous forme de FCPR, porté par la société de gestion de fonds d'investissement Tell Markets Spa. Ce FCPR vise à placer trois (03) milliards de dinars dans des sociétés à fort potentiel de croissance.

VIII. Activité de Conseil en Investissement Participatif (CIP)

L'activité de Conseiller en Investissement Participatif (CIP), également connue sous le nom de crowdfunding, est instituée par l'article 45 de la loi de finance complémentaire de 2020 et encadrée par le règlement COSOB n° 23-01 du 21 Ramadhan 1444 correspondant au 12 avril 2023. Le CIP est chargé de la création et de la gestion, sur internet, de plateformes de conseil en investissement participatif et de placement de fonds du grand public, dans des projets d'investissement participatif.

Le CIP s'évertue à promouvoir sur sa plateforme des projets, en quête de financement, pouvant avoir un impact socioéconomique, culturel et environnemental considérable. Le CIP propose

aux investisseurs d'investir des fonds dans des projets à créer ou dans des sociétés existantes en souscrivant aux valeurs mobilières émises par ces sociétés directement sur sa plateforme.

Au 31 décembre 2025, un (1) seul CIP est agréé, en l'occurrence, la société Yinvesti Spa. Deux (02) opérations de collecte de fonds sur la plateforme ont été lancées en 2025 dont une a échoué. Le montant levé s'élève à 20 000 KDA.

Chapitre 3

Statistiques et évolution du marché

- I. Marché des titres de capital*
- II. Marché des titres de créance*
- III. Marchés des Investisseurs Professionnels*
- IV. Marché des Obligations Assimilables du Trésor (OAT)*
- V. Organismes de Placement Collectif (OPC)*

I. Marché des titres de capital

1. Marché primaire

1.1. Compartiment principal

L'année 2025 a été marquée par l'introduction en bourse de l'EPE- Banque de Développement Local (BDL) Spa. Ses actions ont été admises aux négociations sur le compartiment principal du marché des titres de capital de la Bourse d'Alger. Les caractéristiques de l'opération sont :

- Forme des actions : nominatives et dématérialisées ;
- Nombre d'actions objet de l'offre : 44 200 000 actions ;
- Nombre d'actions souscrites : 44 200 000 actions ;
- Valeur nominale de l'action : 1 000 DA ;
- Prix de cession de l'action : 1 400 DA ;
- Période de l'offre : du 20/01/2025 au 20/02/2025 ;
- Date de jouissance : 01/01/2024.

1.2. Compartiment de croissance

Sur le marché primaire, aucune opération d'émission de titres de capital en vue d'une admission au compartiment de croissance de la Bourse d'Alger n'a été enregistrée au cours de l'exercice 2025.

2. Marché secondaire

2.1. Capitalisation boursière

En 2025, la capitalisation boursière a poursuivi sa progression, passant de 521,7 milliards de DA en 2024 à 744,5 milliards de DA, soit une hausse de 42,8 % par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique principalement par l'introduction en bourse du titre de la Banque de Développement Local (BDL) intervenue en mars 2025.

Tableau n° 15 : Evolution de la Capitalisation boursière

				Unité : (Mds de DA)
Année	2023	2024	2025	Évolution
Capitalisation	71,82	521,7	744,5	42,8 %

Avec un taux de change USD/DA de 129,5679 selon la cotation commerciale d'ouverture de la Banque d'Algérie au 31 décembre 2025, la capitalisation de la Bourse d'Alger s'élève à 5,7 milliards de dollars US à cette même date.

Comparée au Produit Intérieur Brut (PIB), estimé à 287,03 milliards de dollars US (source : Banque mondiale), la capitalisation boursière représente 2 % du PIB.

Ce ratio, en progression par rapport à 2024, demeure toutefois faible et traduit une profondeur encore limitée du marché boursier algérien au regard de la taille de l'économie nationale. Il convient néanmoins de distinguer cet indicateur de la liquidité du marché, laquelle doit être appréciée à travers les volumes et valeurs de transactions, la fréquence des échanges et le taux

de rotation des titres. L'évolution enregistrée en 2025 témoigne, à cet égard, d'une amélioration notable de l'activité du marché secondaire.

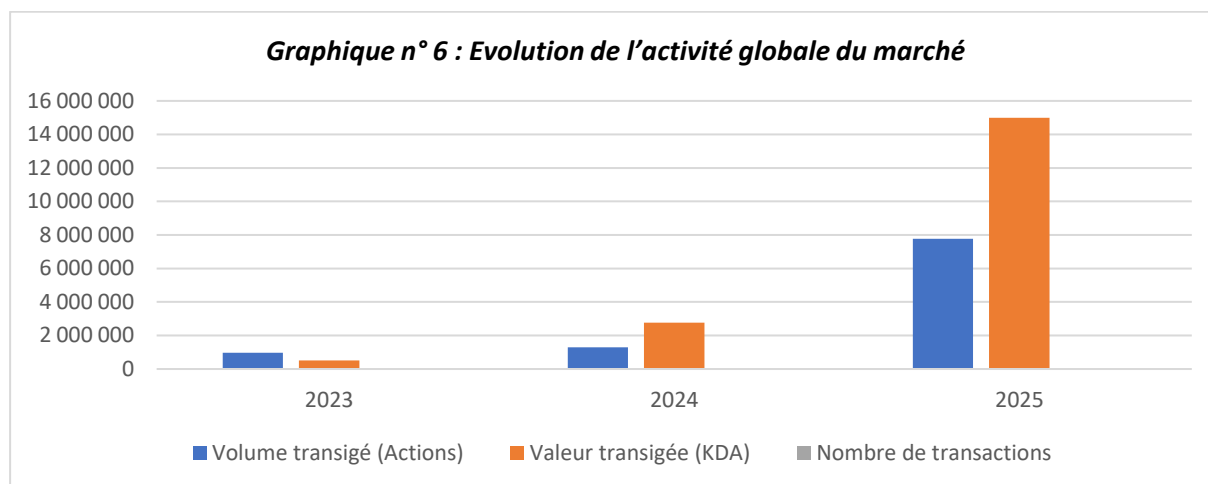
2.2. Activité globale du marché

L'activité globale du marché a enregistré une forte accélération en 2025. Le volume transigé est passé de 1,30 million de titres en 2024 à 7,78 millions en 2025, soit une hausse de 498,2 %. Parallèlement, la valeur transigée a atteint 15,02 milliards de DA, contre 2,76 milliards de DA en 2024, enregistrant une progression de 443,9 %.

Tableau n° 16 : Evolution de l'activité globale du marché

Année	Volume transigé (Titre)	Valeur transigée (KDA)	Nombre de transactions
2023	959 932	508 910	277
2024	1 299 813	2 761 009	1 250
2025	7 775 338	15 019 145	6 544

Le nombre de transactions a également connu une progression très marquée, passant de 1 250 à 6 544 opérations, soit une hausse de 423,5 %.



Cette dynamique positive a notamment été soutenue par l'introduction en bourse du Crédit Populaire d'Algérie (CPA) en 2024 et la Banque de Développement Local (BDL) en 2025.

2.3. Activité du compartiment principal

Au 31 décembre 2025, six (6) titres sont cotés sur le compartiment principal représentant six (6) sociétés émettrices, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Tableau n° 17 : Les titres cotés sur le compartiment principal

Titre	Valeur nominale (DA)	Nombre d'actions	Capital diffusé
EGH CHAINE EL AURASSI (AUR)	250	6 000 000	20 %
SAIDAL (SAI)	250	10 000 000	20 %
ALLIANCE ASSURANCES (ALL)	380	13 930 826	30 %
BIOPHARM (BIO)	200	25 521 875	20 %
CREDIT POPULAIRE D'ALGERIE (CPA)	1 000	200 000 000	24 %
BANQUE DE DEVELOPPEMENT LOCAL (BDL)	1 000	147 400 000	29,98 %

Le tableau ci-après détaille les échanges par titre sur le compartiment principal :

Tableau n° 18 : L'activité sur le compartiment principal par titre coté en 2025

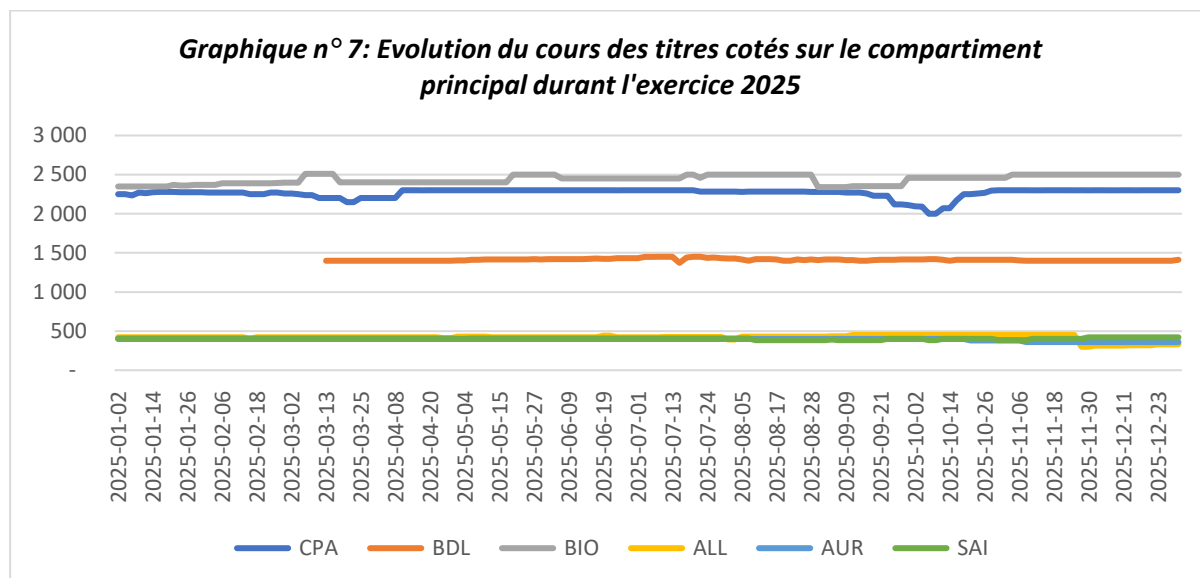
Titre	Volume transigé	Valeur transigée (KDA)	Nbre de transactions
ALLIANCE ASSURANCES	284 663	108 544	93
EGH CHAINE EL AURASSI	60	21	3
BIOPHARM	728 067	1 783 515	71
CREDIT POPULAIRE D'ALGERIE	4 213 507	9 558 952	4 564
SAIDAL	21 622	8 612	56
BANQUE DE DEVELOPPEMENT LOCAL	2 475 129	3 490 878	1 689
Total général	7 723 048	14 950 522	6 476

Le compartiment principal représente 99,32 % du volume total des transactions et 99,54 % de la valeur totale échangée.

L'activité sur le compartiment principal a été largement dominée par les échanges du titre du Crédit Populaire d'Algérie (CPA), qui représente à lui seul environ 54,6 % du volume transigé et 63,9 % de la valeur transigée, avec 4 564 transactions.

Le titre de la Banque de Développement Local (BDL) arrive en deuxième position en termes de volume, avec 2,48 millions de titres échangés, soit près de 32,0 % du volume total, et 1 689 transactions.

Le titre Biopharm se distingue également avec un volume transigé de 728 067 titres et une valeur de 1,78 milliard de DA. Les autres titres affichent des niveaux d'activité nettement plus modestes, notamment EGH Chaîne El Aurassi, dont les échanges demeurent marginaux.



Le graphique met en évidence une évolution globalement stable des cours des titres cotés sur le compartiment principal en 2025, malgré quelques fluctuations ponctuelles. Les principaux mouvements concernent le titre CPA et Biopharm.

- **Titre Biopharm** : ce titre affiche le niveau de cours le plus élevé sur l'essentiel de l'année. Son cours évolue progressivement, passant de 2 350 DA en début d'année à près de 2 500 DA avec une évolution de plus de 8 %.
- **Titre CPA** : ce titre évolue à un niveau proche de celui de Biopharm. Après une relative stabilité en début d'année, le titre connaît quelques phases de repli, notamment en mars et surtout entre septembre et octobre, où le cours atteint un point bas proche de 2 000 DA, avant de se redresser pour terminer l'année autour de 2 300 DA.
- **Le titre BDL** : ce titre présente une évolution particulièrement stable autour de 1 400 DA sur la période, avec seulement une légère baisse ponctuelle observée au mois de juillet.
- **Les titres Alliance Assurances, EGH Chaîne El Aurassi et Saidal** évoluent à des niveaux de cours sensiblement inférieurs à ceux du CPA, de la BDL et de Biopharm, avec des cours de clôture respectifs de 330 DA, 360 DA et 420 DA.

2.4. Activité du compartiment de croissance

Au 31 décembre 2025, deux titres représentant deux sociétés émettrices sont cotés sur le compartiment de croissance. Ils se présentent comme suit :

Tableau n°19 : Les titres cotés sur le compartiment de croissance

Titre	Valeur nominale (DA)	Nombre d'actions	Capital diffusé
AOM INVEST	100	4 596 030	2,6 %
MOUSTACHIR	40	625 000	20 %

L'activité enregistrée sur le compartiment de croissance demeure très faible en 2025, avec un volume de 49 290 titres transigés pour une valeur de 38 623 KDA, correspondant à 63 transactions. À elle seule, la société MOUSTACHIR concentre l'intégralité des échanges enregistrés sur ce compartiment, tandis qu'AOM INVEST n'a enregistré aucune transaction au cours de l'exercice.

Tableau n°20 : L'activité sur le compartiment de croissance par titre coté en 2025

	Volume transigé	Valeur transigé	Nombre de transactions
AOM INVEST	0	0	0
MOUSTACHIR	49 290	38 623	63
Total	49 290	38 623	63

Rapportée à l'activité globale du marché des titres de capital, ce compartiment représente environ 0,6 % du volume transigé et 0,3 % de la valeur transigée, confirmant le poids encore limité du compartiment de croissance dans l'activité globale du marché.

II. Marché des titres de créance

1. Marché primaire

1.1. Compartiment Premium

En 2025, la société Tosyali Iron Steel Industry Algérie Spa a émis un emprunt obligataire destinée aux investisseurs professionnels (institutionnels et qualifiés).

Les caractéristiques de l'opération sont :

- Forme des obligations : au porteur et dématérialisées ;
- Nombre d'obligations objet de l'offre : entre 1 500 000 et 2 000 000 obligations ;
- Montant de l'émission : entre 15 000 000 000 DA et 20 000 000 000 DA ;
- Nombre d'obligations souscrites : 1 500 000 obligations ;
- Valeur nominale de l'obligation : 10 000 DA ;
- Prix d'émission de l'obligation : 100 % de la valeur nominale (10 000 DA) ;
- Période de souscription : du 22/06/2025 au 06/07/2025 ;
- Date de jouissance : 10/07/2025 ;
- Taux d'intérêt : fixe annuel de 5,65 % ;
- Durée de l'emprunt : 5 ans ;
- Modalités de remboursement : amortissement annuel constant de la valeur nominale (2 000 DA par obligation et par an).

1.2. Compartiment émergent

En 2025, La société BASA Algérie Spa a émis des titres participatifs, destinés aux investisseurs professionnels.

Les caractéristiques de l'opération sont :

- Nombre de titres à émettre : 200 000 titres participatifs dématérialisés ;
- Valeur nominale du titre : 1 000 DA ;

- Montant total de l'émission : 200 000 000 DA ;
- Prix d'émission : 1 000 DA (soit 100 % de la valeur nominale) ;
- Durée de l'émission : 8 ans ;
- Souscription minimale : 1 000 titres par investisseur ;
- Rémunération : Taux fixe nul et taux variable indexé sur le résultat net.
- Période de souscription : fixée initialement entre le 30 novembre au 24 décembre. Cette période a fait l'objet de plusieurs prorogations à la demande de l'émetteur.

Toutefois, cette opération n'a pas abouti et a été déclarée infructueuse le 26 mars 2026, et ce, malgré les prorogations accordées à l'émetteur.

2. Marché secondaire

2.1. Compartiment premium

Au 31 décembre 2025, un seul titre obligataire était coté sur le compartiment Premium, à savoir celui de Tosyalı Algérie Spa. Au cours de l'exercice 2025, les opérations réalisées sur ce titre se sont limitées à deux (02) transactions, portant sur un volume total de quatre cent (400) obligations, pour une valeur globale transigée de 4 000 KDA.

2.2. Compartiment émergent

Au cours de l'année 2025, aucun titre n'a été coté sur ce compartiment. Il convient de rappeler que celui-ci accueille les emprunts obligataires dont le montant est inférieur à un (01) milliard de dinars.

III. Marché des Investisseurs Professionnels

1. Marché primaire

En 2025 ce marché a connu l'émission de deux (02) emprunts obligataires qui se présentent comme suit :

1.1. Emprunt d'Arab Leasing Corporation Spa (ALC):

Cet emprunt présente les caractéristiques suivantes :

- Forme des obligations : au porteur et dématérialisées ;
- Nombre d'obligations objet de l'offre : 300 000 obligations ;
- Montant de l'émission : 3 000 000 000 DA (entièrement souscrit) ;
- Valeur nominale de l'obligation : 10 000 DA ;
- Prix d'émission de l'obligation : 100 % de la valeur nominale ;
- Date de jouissance : 04/06/2025 ;
- Taux d'intérêt : fixe annuel de 5,65 % ;
- Durée de l'emprunt : 5 ans ;
- Modalités de remboursement : amortissement annuel constant de la valeur nominale (2 000 DA par obligation et par an).

1.2. Emprunt de Maghreb Leasing Algérie Spa (MLA):

Cet emprunt présente les caractéristiques suivantes :

- Forme des obligations : nominatives et dématérialisées ;
- Nombre d'obligations objet de l'offre : 400 000 obligations ;
- Montant de l'émission : 4 000 000 000 DA ;
- Valeur nominale de l'obligation : 10 000 DA ;
- Prix d'émission de l'obligation : 100 % de la valeur nominale ;
- Date de jouissance : 23/11/2025 ;
- Taux d'intérêt : fixe annuel de 5,65 % ;
- Durée de l'emprunt : 5 ans ;
- Modalités de remboursement : amortissement annuel constant de la valeur nominale (2 000 DA par obligation et par an).

2. Marché secondaire

En 2025, deux (2) transactions ont été enregistrées sur le titre de Maghreb Leasing Algérie, pour un volume total de 1 000 obligations et une valeur globale de 10 000 KDA. Par ailleurs, une seule (01) transaction a été réalisée sur le titre d'Arab Leasing Corporation, portant sur un volume de 1 600 obligations, pour une valeur totale de 16 000 KDA.

Il convient de rappeler que ce marché est dédié aux titres de capital et aux titres de créance, les transactions y étant réalisées exclusivement pour le compte d'investisseurs professionnels.

IV. Marché des Obligations Assimilables du Trésor (OAT)

1. Marché primaire

En 2025, le Trésor a procédé à l'émission d'un montant total de 569 677 000 KDA d'Obligations Assimilables du Trésor (OAT), répartie comme suit :

- Trois (03) lignes d'OAT à échéance de 7 ans, assorties d'un coupon de 5 % ;
- Une (01) ligne d'OAT à échéance de 10 ans, assortie d'un coupon de 5,75 % ;
- Deux (02) lignes d'OAT à échéance de 15 ans, assorties d'un coupon de 6,50 %.

2. Marché secondaire

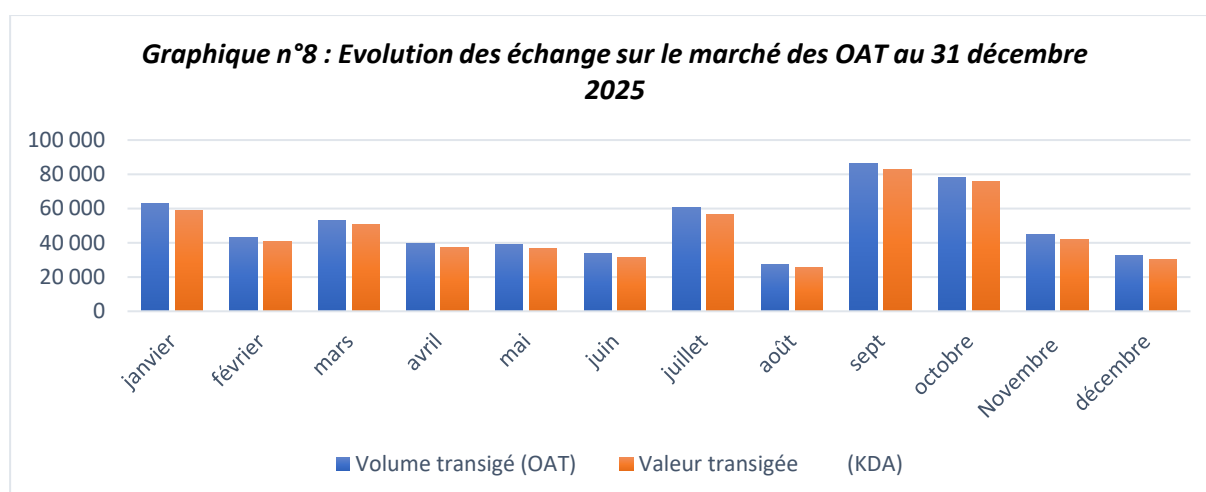
Au titre de l'année 2025, les opérations de négociation portant sur les Obligations Assimilables du Trésor (OAT) ont enregistré un volume total transigé de 601 857 obligations, correspondant à une valeur globale transigée de 570 660 593 KDA, pour un total de quatre cent vingt-sept (427) transactions.

Tableau n°21 : Evolution des échanges sur le marché des OAT au 31 décembre 2025

Mois	Volume transigé (OAT)	Valeur transigée (en KDA)	Nombre de transactions
Janvier	62 857	58 993 907	38
Février	43 368	40 909 682	34
Mars	52 921	50 816 647	44
Avril	39 386	37 265 983	26
Mai	39 052	36 571 134	34
Juin	33 718	31 697 677	30
Juillet	60 833	56 801 831	38
Août	27 529	25 702 098	20
Sept	86 107	83 085 758	50
Octobre	78 387	76 092 226	34
Novembre	44 886	42 185 896	34
Décembre	32 813	30 537 754	45
Total	601 857	570 660 593	427

L'année 2025 témoigne d'une activité soutenue sur le marché des OAT, caractérisée par des niveaux d'activité particulièrement élevés au cours des mois de janvier, septembre et octobre représentant respectivement 10 %, 14 % et 13 % de l'activité annuelle.

Comparativement à l'année 2024, l'année 2025 a enregistré une progression significative de l'activité sur ce marché.



Le volume des OAT transigées est passé de 360 510 titres en 2024 à 601 857 titres en 2025, soit une augmentation de 241 347 titres, correspondant à une progression de 66,95 %.

De même, la valeur transigée a enregistré une hausse significative, passant de 340 milliards de dinars en 2024 à plus de 570 milliards de dinars en 2025, soit une augmentation de 230,6 milliards de dinars, correspondant à une progression de 67,82 %.

Enfin, le nombre d'opérations réalisées est passé de deux cent quatre-vingt-quatorze (294) opérations en 2024 à quatre cent vingt-sept (427) opérations en 2025, soit cent trente-trois (133) opérations supplémentaires, représentant une progression de 45,24 %.

Ces évolutions traduisent ainsi un renforcement notable de l'activité sur le marché secondaire des OAT en 2025, tant en termes de volume de titres échangés que de valeur transigée et de nombre d'opérations. Elles témoignent d'une dynamique accrue des échanges sur ce segment du marché obligataire.

V. Marché des Organismes de Placement Collectifs (OPC)

Créé à la suite de la réforme du Règlement COSOB n° 23-04 portant Règlement général de la Bourse des valeurs, qui s'inscrit dans le prolongement des dispositions de l'article 163 de la loi de finances pour 2022, ce marché vise à permettre, une fois les Organismes de Placement Collectif (OPC) créés, leur développement et leur liquidité à travers la négociation de leurs parts en Bourse.

Les investisseurs pourront ainsi accéder à des instruments de placement collectif favorisant la mutualisation des risques et l'élargissement de la base des investisseurs. À terme, ce marché devrait contribuer à encourager la création d'OPC et à renforcer la mobilisation de l'épargne nationale au service du financement de l'économie.

Depuis la création de ce marché, aucun titre relevant des OPC n'a encore été admis à la cote. Il convient toutefois de rappeler que l'année 2025 a été marquée par la création du premier OPC dans le cadre de la réforme précitée, sous la forme d'un Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR).

Annexes

Liste des figures

Figure 1 : Missions de la COSOB.....	11
Figure 2 : Intervenants sous contrôle de la COSOB.....	12
Figure 3 : Liste des IOB agréés au 31 décembre 2025.....	34

Liste des tableaux

✓ Tableau n°1 : Répartition des négociateurs inscrits et des responsables TCC habilités au 31 décembre 2025.....	36
✓ Tableau n°2 : Dates de tenue des AGO – Exercice 2025.....	39
✓ Tableau n°3 : Dividendes et rendement des titres cotés.....	40
✓ Tableau n°4 : Bilan des actions de supervision sur place.....	46
✓ Tableau n°5 : Les Actions de formation réalisées en 2025.....	47
✓ Tableau n° 6 : Activité globale de négociation.....	49
✓ Tableau n° 7 : Activité de négociation en bourse des IOB par sens d’opération.....	49
✓ Tableau n° 8 : Activité de contrepartie par IOB.....	51
✓ Tableau n° 9 : Situation des comptes titres par TCC au 31 décembre 2025.....	53
✓ Tableau n° 10 : Portefeuille des actions inscrites en comptes selon la catégorie du détenteur (évolution 2024 - 2025).....	54
✓ Tableau n° 11 : Répartition du portefeuille des actions inscrites en comptes titres par TCC.....	54
✓ Tableau n° 12 : Situation de la dématérialisation des titres au 31 décembre 2025.....	55
✓ Tableau n°13 : Indicateurs de performance de la SICAV-Celim.....	56
✓ Tableau n°14 : Répartition des participations par SCI.....	57
✓ Tableau n° 15 : Evolution de la Capitalisation boursière.....	67
✓ Tableau n°16 : Evolution de l’activité globale du marché.....	68
✓ Tableau n°17 : Les titres cotés sur le compartiment principal.....	69
✓ Tableau n°18 : L’activité sur le compartiment principal par titre coté en 2025.....	69
✓ Tableau n°19 : Les titres cotés sur le compartiment de croissance.....	70
✓ Tableau n°20 : L’activité sur le compartiment de croissance par titre coté en 2025.....	71
✓ Tableau n°21 : Evolution des échanges sur le marché des OAT au 31 décembre 2025.....	74

Liste des graphiques

✓ Graphique n°1 : Activité des IOB en volume par sens d'opération	50
✓ Graphique n°2 : Activité des IOB en valeur par sens d'opération	51
✓ Graphique n°3 : Situation des comptes titres par TCC au 31 décembre 2025.....	53
✓ Graphique n°4 : Répartition des participations des SCI par valeur (%)	58
✓ Graphique n°5 : Répartition des participations des SCI par nombre de participation (%)	58
✓ Graphique n°6 : Évolution de l'activité globale du marché	68
✓ Graphique n°7 : Évolution du cours des titres cotés sur le compartiment principal durant l'exercice 2025.....	70
✓ Graphique n°8 : Évolution des échanges sur le marché des OAT au 31 décembre 2025.....	74



17, Campagne CHKIKEN, 16043 – Val d'Hydra -Ben Aknoun Alger.

Tél: +213 (0) 23 47 27 93

communication@cosob.dz

www.cosob.dz